

A close-up photograph of a person's hand resting on a light-colored wooden table. The person is wearing a dark blue sweater with thin white horizontal stripes. To the right of the hand is a dark green folder or binder with gold lettering. The folder has the word 'DÉLIBÉRAT' printed in gold, and a white strip at the bottom contains the text '10 MAI 2009 (délib. 10) – 12 OCTOBRE 2009 (délib. 25)'.

**DÉLIBÉRAT**

10 MAI 2009 (délib. 10) – 12 OCTOBRE 2009 (délib. 25)

DEPARTEMENT	OISE
ARRONDISSEMENT	
CANTON	
COMMUNE	FONTAINE

410WS  
 Ville de Montataire  
 Archives Communales  
 Propriété publique

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU  
 CONSEIL MUNICIPAL (1)

Le présent registre, contenant \_\_\_\_\_ feuillets,  
 a été coté et paraphé par M. R. Le Sous-Prefet de SENLIS

A SENLIS le 13 août 2007  
 Le Sous-Prefet de Senlis

pour le sous-préfet de Senlis,  
 Ferrouja FERROUJI

COMMENCÉ le : \_\_\_\_\_ TERMINÉ le : \_\_\_\_\_

*Préparer le dossier  
pour le conseil municipal de la commune de Montataire  
FERRAOUJA F. BOUAI*



PRÉFECTURE  
22 MAI 2009  
60100 OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 18 MAI 2009

••••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 18 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. RAZACK - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** Mme RICHET - Melle BORDEZ - M. BROUH - Mme GRUNY.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

••••

**10- SENTE DU BRAY - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC**

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme et à la démocratie participative, exposant :

Vu le code de la voirie et notamment son article L 141-3,

Vu le plan d'aménagement du square Jules Uhry,

Considérant que la sente du Bray, qui relie la rue Guillaume Calle à la Cité Jules Uhry, appartient au domaine public communal ;

Considérant que dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine du quartier des Martinets et plus particulièrement de l'opération de Démolition / Construction de la Cité Jules Uhry, un nouvel espace public a été créé ;

Considérant que ce nouvel espace public, dénommé « Square Jules Uhry », a été conçu avec les habitants du quartier ;

Considérant que l'accès au square se fait dorénavant directement par la rue Jules Uhry conformément au plan ci-joint ;

Considérant qu'il convient de déclasser cette sente qui n'a plus de fonction de desserte ;

Considérant, qu'en vertu de l'article L141-3 du code de la voirie, le déclassement des voies communales est prononcé par le conseil municipal et que cette délibération est dispensée d'enquête publique dès lors que l'on ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ;

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>



LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVoir DELIBERE,

A L'UNANIMITE

DECIDE de déclasser la sente du Bray reliant la rue Guillaume Calle à l'ancienne Côte Jules  
Udry.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Adressé à la Sous-Préfecture  
Fait à ...  
Le Maire ...  
Monsieur le Maire ...  
Secrétaire ...  
(Loi du 22 Juillet 1975)

Pour le Maire, le Maire  
Monsieur ...  
Maire

Pour avoir certifié conforme.

Le Maire  
Monsieur ...

DATE DE LA DELIBERATION  
22 MAI 2015  
Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 18 MAI 2009



•••  
L'an Deux Mil Neuf le lundi 18 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. RAZACK - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mme RICHEL - Melle BORDEZ - M. BROLH - Mme GRUNY.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••  
**11- PLAN DE ZONAGE ET SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE - APPROBATION**

Sur le rapport de Monsieur RAZACK, Conseiller Municipal Délégué à l'agenda 21, l'environnement et la gestion des déchets, exposant :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'étude du schéma directeur d'assainissement de la communauté de communes de l'agglomération creilloise,

Considérant que la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et notamment l'article 35 impose de nouvelles règles d'assainissement pour les communes.

Considérant que la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise chargée de cette prérogative s'est engagée dans une démarche de zonage d'assainissement complétée par la réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement.

Qu'à cet effet, un bureau d'études spécialisé a été missionné par la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise et a travaillé en étroite collaboration avec la commune afin de définir le plan de zonage de l'assainissement « collectif et non collectif » et un Schéma Directeur d'Assainissement.

Considérant que le Conseil Communautaire de la CAC a validé ce plan de zonage, le 28 juin 2007 ;

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant que le Conseil Municipal du 25 juin 2007 a validé le projet de plan de zonage et de schéma d'assainissement et a autorisé M. Le Maire à le soumettre à enquête publique ;

Considérant l'arrêté du Maire en date du 25 janvier 2008 prescrivant la mise à l'enquête publique du plan de zonage ;

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée du 25 février 2008 au 3 avril 2008 et que le commissaire a rendu un avis favorable dans son rapport du 10 avril 2008.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE**

**DECIDE** de valider le plan de zonage et le schéma d'assainissement de la communauté de communes de l'agglomération creilloise qui sera annexé au plan d'Occupation des Sols de la Ville.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre cet avis favorable à la CAC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le : 22/05/2008  
Publié ou notifié le : 25/05/2008  
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 25/05/2008 (Loi du 22 Juillet 1988)

Président du Maire et par Délégation le Directeur Général  
Yves AUBREY

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire  
Monsieur Pierre BOSNIO

Sous-Préfecture  
22 MAI 2008  
09300 CREIL

SEANCE DU LUNDI 18 MAI 2009



•••  
L'an Deux Mil Neuf le lundi 18 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. RAZACK - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mme RICHEL - Melle BORDEZ - M. BROLH - Mme GRUNY.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

12- LIEU DIT « JARDINS ENTRE LA RIVIERE ET LA RUE JEAN JAURES » : recours à la procédure d'expropriation

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme et à la démocratie participative, exposant :

Vu la circulaire du 26 mars 1993 relative à la composition du dossier et à la procédure de déclaration d'utilité publique,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 24 février 2009

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal du 16 mars 2009

Considérant que la ville de Montataire a un schéma d'aménagement sur le secteur dénommé lieu dit « Jardins entre la Rivière et la rue Jean Jaurès » ;

Considérant que ce schéma d'aménagement prévoit la réalisation de logements, d'un jardin public et de places de stationnement ;

Considérant que ce projet permet de répondre à une forte demande de logements sur le bas de la ville tout en créant des espaces publics les accompagnants ;

Considérant que la ville de Montataire est déjà propriétaire d'un ensemble de parcelles sur ce secteur ;

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

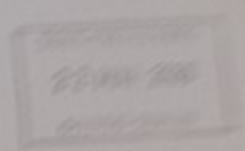
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>



CONSIDERANT LES BILANS QUE TOUTES LES VILLES SONT EN SITUATION DE DÉFICIT FINANCIER ET D'IMPAYÉ ;

CONSIDERANT L'ÉTAT DE L'ÉCONOMIE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
A L'UNANIMITÉ



SOLICITE SAUVAIEMENT LE DÉCRET DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DE LA CONSTRUCTION DE LA VOIE DE CIRCULATION DE LA COMMUNE DE VILLE DE ...

AUTORISE SAUVAIEMENT LE MAIRE EN VUE DE LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DE LA VOIE DE CIRCULATION DE LA COMMUNE DE VILLE DE ...

*Handwritten notes and signatures on the left side of the page, including a large signature at the bottom.*

*Handwritten notes and a signature on the right side of the page.*

22 MAI 2009

M. BOISIN

Le 18 mai 2009 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux-Milliards, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. SODARD - M. CAPEL - Mme BELFOUHI - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUACHCHI - M. BRAHMI - M. FEUILLETTE - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESIMEN représentée par M. RAZACK - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** Mme RICHEL - Melle BORDEZ - M. BROLH - Mme GRUNY.

**SECRETARE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

13- PARCELLE AV 591 - Propriété de la SNC OISE VALORISATION - Acquisition

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme et de démocratie participative, exposant :

Vu le plan cadastral,

Considérant que la SNC OISE VALORISATION est propriétaire de la parcelle cadastrée AV 591 d'une superficie totale de 30 m<sup>2</sup>, sise lieudit «La Vallée de Vitel Nord» à Montataire, située dans le secteur UC du POS,

Considérant que la ville est propriétaire de parcelles jouxtant la parcelle AV 591,

Considérant que la ville est intéressée par l'acquisition de cette parcelle,  
Considérant l'utilité de l'opération,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE**

**DECIDE** l'acquisition de la parcelle cadastrée AV 591 sise à Montataire d'une superficie totale de 30 m<sup>2</sup>, appartenant à la SNC OISE VALORISATION à l'Euro Symbolique.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :

21/05/2009

Publié ou notifié le :

25/05/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 25/05/2009

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann ALBRY

Pour extrait certifié conforme,

  
Le Maire  
Jean Pierre BOSINO

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

R.P. 60209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



PROCEZ-VERBAL  
22 MAI 2009  
SALA DES SEANCES

SEANCE DU LUNDI 18 MAI 2009

\*\*\*

Le jour de Vendredi 15 mai 2009 à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai 2009 par Monsieur le Maire et Monsieur le Secrétaire Général, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BENOIST, Maire de Montataire, se réunit.

MEMBRES PRESENTS: M. BENOIST - Mme BENOIST - M. COUILLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. COLLET - M. GUYOT - Mme DELCOURT - M. GONDAN - M. SIVIER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mme CHASSAGNE - M. TRUANT - Mme POLINE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BENOIST - Mme DALLY - M. BENOIST - M. BOUCHER - M. RICHARD - M. STALEN - M. LEBRETON - Mme LEBRETON.

MEMBRE NON PRESENTS DUES: Mme LECLOIRE représentée par M. BENOIST - Mme ANANE représentée par M. BENOIST - Mme BENOIST représentée par M. RAZACK - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER.

MEMBRES ABSENTS SANS EXCUSE: Mme ROCHET - Mme BORGES - M. BROCHE - Mme GRUNY.

SECRETARIE DE SEANCE: Mme Sandr' YVACHAUX.

\*\*\*

**16 LES CHAMPAIGNES - Modification n°3 du Plan d'Occupation des Soils - approbation**

Sur le rapport de Monsieur COUILLIER, Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme et à la démocratie participative, exposant :

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L123-13 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 1985 approuvant le Plan d'Occupation des Soils révisé le 29 octobre 1988 modifié le 2 octobre 2008 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> décembre 2008 prescrivant la modification du Plan d'Occupation des Soils pour inscrire en zone UD une partie du secteur de la « Justice » appartenant initialement en zone UE ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 16 février 2009 soumettant à enquête publique le projet de modification n°3 du Plan d'Occupation des Soils du 16 mars 2009 au 16 avril 2009 ;

Vu le dossier de modification du plan de modification n°3 du POS annexé ci-contre ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date 17 avril 2009 émettant un avis favorable ;

Considérant que la modification n°3 du Plan d'Occupation des Soils telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée conformément aux dispositions du code de l'urbanisme ;

Tous courriers et à adresser à Monsieur le Maire  
827 82269 - 60762 Montataire Cedex - Tél : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE (ARTICLE 10 DE LA LOI N° 100 DU 16 JANVIER 2002, ET A LA SUITE DE LA  
MISE EN VIGNEUR DE LA LOI N° 100 DU 16 JANVIER 2002, ET A LA SUITE DE LA

LA PRESENTE DELIBERATION SERA TOUTE EN VIGNEUR EN TOUTE SURETE ET EN TOUTE SECURITE EN  
ATTENDANT QUE LE CAS, EN CAS DE NON RESOLUTION DE LA PART DU COMITE DE

LA PRESENTE DELIBERATION SERA TOUTE EN VIGNEUR

- DANS LE CAS OU LE CAS NE SERAIT PAS RESOLU, LE CAS SERA TOUTE EN VIGNEUR EN TOUTE SECURITE EN  
ATTENDANT QUE LE CAS, EN CAS DE NON RESOLUTION DE LA PART DU COMITE DE
- DANS LE CAS OU LE CAS NE SERAIT PAS RESOLU, LE CAS SERA TOUTE EN VIGNEUR EN TOUTE SECURITE EN

LE MAIRE  
LE 22 JANVIER 2002

LE MAIRE  
LE 22 JANVIER 2002

LE MAIRE  
LE 22 JANVIER 2002

22 JANVIER 2002



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 14 MAI 2008

\*\*\*

L'an Deux Mil Huit le jour Quatorze à dix heures, le Conseil Municipal de Montataire, réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-François WILLET, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOUAMY - Mme BOUAMY - M. CHANILLIER - Mme CHIFFOLET - Mme COIFFARD - M. COIFFARD - M. CAROT - Mme BELLEGRAND - M. YVES - M. WITTEB - Mme DE PERAZZIS - M. BRUNEL - Mme KHACHAS - M. LUYE - Mme TAYRE - M. CHAMPAGNON - M. RAZAFI - M. BOUAFIA - Mme CAROT - M. BELLEGRAND - M. BRUNEL - M. FICHALETTE - M. STASIN - M. LABRETON - Mme LABRETON

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme LECLERE représentée par M. BOUAFIA - Mme HENRIE représentée par M. YVES - Mme TESSIERE représentée par M. RAZAFI - Mme LEPELIERE représentée par M. CHAMPAGNON

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** Mme RICHAET - Mme BOUAFIA - M. BRUNEL - Mme COIFFARD

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Sarah KHACHAS

\*\*\*

**15. ECOLE RICHARD LEVEILLE - REFECTION DE LA COUR - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

Sur le rapport de Monsieur Abdelkrim KORDJANI, adjoint au Maire délégué à la maintenance du patrimoine et à l'amélioration du cadre de vie, exposant :

Que le budget primitif 2008 prévoit la réfection de la cour d'école Edmond Leveillé.

Que le projet consiste en :

- la réfection du trottoir à l'identique en briques afin de conserver l'aspect original.
- La construction d'un réseau d'eau pluviales traitant les inondations intermittentes lors de fortes précipitations.
- La reprise totale du revêtement actuel par l'application d'un béton drainant à haute performance.

Considérant que l'estimation établie par les Services Techniques Municipaux s'élève à 41 000 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

22 MAI 2008  
M. WILLET

Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire -

B.P. 50289 - 60162 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 64 64 - Fax : 03 44 64 64 60

[www.mairie-montataire.fr](http://www.mairie-montataire.fr)

Handwritten scribbles and lines, possibly a signature or initials, located in the upper middle section of the page.

22 Nov 2011



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 18 MAI 2009

\*\*\*

L'an Deux Mil Neuf le lundi 18 mai, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, réuni en séance publique le 17 mai 2009, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BESNAY, Maire de la commune de Montataire, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Gerde,

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOBINO - Mme BORDAIS - M. SCHALLIER - Mme BURATO - Mme BIZZI - M. GUYARD - M. GARET - Mme BELFLOU - M. KORDJANI - M. BEYER - Mme BLANCHET - M. MENCIER - Mlle KHACHAB - M. D'ERCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BENCHIST - Mme GARLIT - M. BELQUANGHI - M. BRAHIM - M. FEUILLETTE - M. STALIN - M. LEBRETON - Mlle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mlle LECLERE représentée par M. BENCHIST - Mlle ANAHE représentée par M. MENCIER - Mme YESILMEN représentée par M. RAZACK - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** Mme RICHET - Mlle BORDEZ - M. BROU - Mme GRUWY.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mlle Sarah KHACHAB

\*\*\*

**10 : CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE GARDIEN = Avenant de prolongation des délais d'exécution**

Sur le rapport de Monsieur KORDJANI, Adjoint au Maire, exposant :

Le conseil municipal, dans sa séance du 21 janvier 2008 a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés avec les titulaires des différents lots relatifs à la maison de gardien.

Le planning contractuel original avec les ordres de service de ses 9 lots prévoyait une ouverture du chantier au 30 juin 2008 pour une réception du dernier lot n°9 au 10 janvier 2009.

Le planning recalé prévoyait une réception du dernier lot au 15 mars 2009, soit un recalage de 2 mois et dix jours.

Les éléments qui ont conduit au recalage du planning sont les suivants :

Présence d'eau courante en fond de fouilles (2 semaines).

Vol du ferrailage dans les longrines (1 semaine).

Retard du BET fournisseur des poutrelles hourdis de la dalle par difficulté d'un procédé traditionnel sollicité à des charges ponctuelles et non réparties comme il est d'usage dans les pavillons traditionnels (6 semaines).

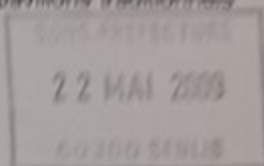
Lot n°1 : Gros œuvre

16 jours de retard météo cumulés.

Lot n°2 : Charpente et panneaux bois + Lot n°3 : Verrière + Lot n°4 : Etanchéité

+ Lot n°5 : huisseries extérieures.

Livraison clés couvert prévue au planning au 1<sup>er</sup> février 2009, Effective au 3 mars, 15 jours de retard météo propre aux lots, soit 1 mois de retard cumulé sur l'ensemble du chantier. (CF fiches météo).



<Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire>

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Lot n°6: Cloisons doublage carrelage

Livraison prévue au planning au 8 février, Effective au 21 mars 2009.  
15 jours de retard au lot propre sur le doublage, soit 1,5 mois de retard cumulés sur l'ensemble du chantier.

L'isolant prévu (laine de roche) est remplacé par de la ouate de cellulose en projection semi humide (Performances thermiques et phoniques accrues, neutralité aux nuisances totales), procédé expérimental en France, répandu dans d'autres pays de la communauté Européenne.

Raisons du retard : panne de machine, puis indisponibilité du formateur, puis problèmes de mise en œuvre (cf comptes-rendus de chantier n°15 et n°16)

Lot n°7: Electricité chauffage + Lot n°8: Plomberie sanitaire VMC

Livraison prévue au planning au 21 février, elle sera effective au 15 mai 2009.

10 jours de retard aux lots, soit 2 mois de retard cumulés sur l'ensemble du chantier.

Raisons du retard : complication du réseau des gaines VMC par optimisation de la récupération des calories en hiver en serre centrale.

Lot n°9: Peinture

Livraison prévue au planning au 15 mars, sera effective au 25 mai 2009.

10 jours de retard aux lots, soit 2 mois et dix jours de retard cumulés sur l'ensemble du chantier.

Bûchage de la dalle gelée (cf lot n°1 plus haut) + ragréage et ponçage et délai séchage empêchant l'intervention dans l'emprise de la maison.

Le détail des comptes-rendus de chantiers établis par le maître d'œuvre permet d'étayer précisément ces faits.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

Approuve la prise en compte de ces modifications,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants à intervenir avec les titulaires des lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

22/05/2009

Publié ou notifié le :

25/05/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 25/05/2009

(Loi du 22 Juillet 1962)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann ALBERT

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE  
22 MAI 2009  
60300 SINLIS





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 18 MAI 2009

\*\*\*

L'an Deux Mil Neuf le lundi 18 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai, Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSNO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSNO - Mme BORDAIS - M. COUILLER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GOCARD - M. CAPET - Mme BELFLOUH - M. KORDJIAN - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mme KHACHAB - M. D'INCH - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BENOIST - Mme DALLY - M. BELOUAHCHI - M. BRAHIM - M. FEUILLETTE - M. STALIN - M. LEBRETON - Mme LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme LECLERE représentée par M. BENOIST - Mme ANANE représentée par M. MERCIER - Mme FELDUMEN représentée par M. RAZACK - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** Mme RICHEL - Mme BORDEZ - M. BROUH - Mme GRUNY.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Sarah KHACHAB

\*\*\*

17- MARCHÉ N° 2004/017 - Avenant n° 2 de transfert de la société ELYO vers la société COFELY

Sur le rapport de Monsieur KORDJIAN, maire adjoint délégué à la maintenance du patrimoine et à l'amélioration du cadre de vie, exposant :

La fusion de la société ELYO, titulaire du marché de fourniture d'énergie, de maintenance et de garantie totale des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments communaux, avec la société COFATECH Services finalisée le 3 février 2009 a donné naissance à la société COFELY.

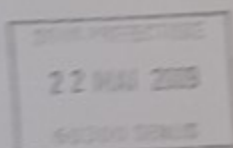
Cette fusion s'est réalisée sous la forme juridique d'une Transmission Universelle de Patrimoine par laquelle l'ensemble des engagements et obligations contractées par la société ELYO sont reprises par COFELY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve l'avenant n° 2 de transfert du marché précité.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



Adressé à la Sous-Préfecture

Publié au site de

Le Maire certifié qui expose

Acte à caractère explicatif à la

Date du 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Le 18/05/2009

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire  
Jean Pierre BOSNO

Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire

03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 18 MAI 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 18 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEY - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. RAZACK - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** Mme RICHET - Melle BORDEZ - M. BROLH - Mme GRUNY.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

•••

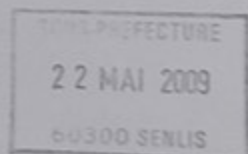
18- MARCHE 2008/20 - Atelier urbain Anne DURAND - Etudes de maîtrise d'œuvre concernant la création et la confortation de mails piétons EST/OUEST-NORD - Avenant n° 1 de mise à jour du calendrier d'exécution

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Par décision rendue exécutoire le 1<sup>er</sup> juillet 2008, le marché à procédure adaptée a été attribué à l'atelier urbain Anne DURAND,

Compte tenu du retard pris sur l'opération de promenade paysagère du fait de l'absence des riverains aux réunions de concertation, il convient de mettre à jour le calendrier d'exécution de la maîtrise d'œuvre de la façon suivante :

- Début de la mission : novembre 2008
- 1<sup>ère</sup> réunion de concertation : février 2009
- Présentation de l'esquisse aux habitants : mai 2009
- Validation du projet : juin 2009
- DCE : fin juin 2009
- Lancement de la consultation des entreprises : septembre 2009
- Début des travaux : novembre/décembre 2009



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

Approuve la prise en compte de ces modifications,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir avec l'atelier urbain Anne DURAND.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 22/05/2009  
Publié ou notifié le : 25/05/2009  
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du : 25/05/2009 (Loi du 32 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Jean Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE  
22 MAI 2009  
60300 SENLIS

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 18 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEL - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - M. BTALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. RAZACK - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mme RICHET - Melle BORDEZ - M. BROLH - Mme GRUNY.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**19- « LES TERTRES » - Aménagement de voiries et réseaux - marché de maîtrise d'œuvre - Avenant n° 2 au marché 011/06 concernant la prise en compte de l'intégration d'une formule d'actualisation de prix - retard du suivi des travaux suite à la prescription de diagnostic archéologique avec le BET BERIM et son co-traitant AD n°da.**

**Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :**

Considérant que, lors du vote du budget 2006, le conseil municipal a approuvé la réalisation des travaux liés à l'aménagement de la zone Na dans le cadre du PRUS des Martinets,

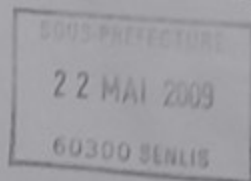
Considérant que, pour réaliser ce projet, un appel d'offres ouvert a été réalisé afin de choisir un maître d'œuvre et qu'au regard des critères de choix, le BERIM, bureau d'études techniques, a été retenu, avec son co-traitant AD n°da

Considérant que, lors du conseil municipal du 25 juin 2007, le forfait définitif de rémunération a été arrêté à la somme de 140 000 € HT (soit un taux de rémunération de 6,46 %),

Considérant que le Préfet de la région de Picardie, par l'intermédiaire d'un arrêté en date du 8 janvier 2008, a prescrit des fouilles archéologiques sur la parcelle avec pour conséquence une suspension du démarrage des travaux. Le diagnostic archéologique a été reçu en Mairie au mois d'août 2008 avec pour conséquence un retard de 9 mois dans le démarrage des travaux.

Considérant que le marché passé avec le BET BERIM et son co-traitant AD n°da ne comprenait pas de clause de révision de prix, la situation exceptionnelle provoquée par le retard pris suite à la réalisation du diagnostic archéologique nous impose de réviser les prix des missions VISA, DET et AOR,

Il est donc proposé d'actualiser les prix des missions VISA, DET et AOR selon les formules suivantes :



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

www.mairie-montataire.fr

1) Montant définitif de la mission VISA =  $Po \times \frac{Mfy}{Mfvo}$

PO = Montant initial de la mission VISA, soit 14 000 € HT  
Mfv = indice ING du mois de fin de la mission VISA  
Mfvo = indice ING du mois de septembre 2006, soit 735,6

2) Montant définitif de la mission DET =  $Po \times \frac{Mfd}{Mfdo}$

PO = Montant initial de la mission DET, soit 46 200 € HT  
Mfd = indice ING du mois de fin de la mission DET  
Mfdo = indice ING du mois de septembre 2006, soit 735,6

3) Montant définitif de la mission AOR =  $Po \times \frac{Mfa}{Mfao}$

PO = Montant initial de la mission AOR, soit 5 600 € HT  
Mfa = indice ING du mois de fin de la mission AOR  
Mfao = indice ING du mois de septembre 2006, soit 735,6

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Approuve** la prise en compte de ces modifications.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir intégrant la formule d'actualisation des prix des missions VISA, DET et AOR.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 22/05/2009  
Publié ou homologué le : 25/05/2009  
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du : 25/05/2009  
(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE  
22 MAI 2009  
60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 18 MAI 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 18 mai, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai, Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Gêrde, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOBINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURSATO - Mme DUZIN - M. GODARD - M. CAPEY - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUACHCHI - M. BRAHIM - M. FEUILLETTE - M. STALIN - M. LEBRETON - Mlle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mlle LECLERE représentée par M. BENOIST - Mlle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YEBILMEN représentée par M. RAZACK - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** Mme RICHEL - Mlle BORDEZ - M. BROUH - Mme GRUNY.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mlle Sarah KHACHAB

•••

**20- CONVENTION MODIFICATIVE PARTICULIERE RELATIVE A L'ENFOUISSEMENT DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AVEC FRANCE TELECOM POUR LE CHANTIER RUE ABEL LANCELOT.**

Sur le rapport de Monsieur Abdelkrim KORDJANI, adjoint au Maire délégué à la maintenance du patrimoine et à l'amélioration du cadre de vie, exposant :

Vu, la délibération du conseil municipal en séance du 1 décembre 2008 rendu exécutoire le 9 décembre 2008,

Vu, la modification du projet de télécommunication par France Telecom ayant pour conséquence une réduction du nombre d'abonnés raccordés à 67 au lieu de 90 initialement,

Vu la loi n° 575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique,

Vu L'article L 2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'enfouissement des lignes de communication électroniques,

Considérant les modalités d'application de cet article négociées au niveau national entre l'Association des Maires de France, la Fédération Nationale des Collectivités concédantes, les Régies et France Télécom.

Considérant que le marché de travaux n°010/07 prévoit le financement des prestations de la ville de Montataire relatives à la dissimulation du réseau de télécommunication,

Considérant que la ville de Montataire prend à sa charge les coûts de construction des infrastructures,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant que France Télécom prend à sa charge les coûts d'ingénierie, de dépose et de réinstallation en souterrain et de remplacement des équipements de communications électroniques ainsi que l'entretien de ses équipements,

Considérant que la nouvelle étude financière fait ressortir un montant dû par France Télécom à la ville de Montataire de 8 675,07 € HT.

Q'un titre de recette exécutoire sera émis à l'encontre de France Télécom.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Autorise à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer une convention avec France Télécom définissant les modalités techniques et financières relatives à l'opération.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 22/05/2009  
 Publié ou notifié le : 25/05/2009  
 Le Maire certifie que le présent  
 Acte a caractère exécutoire à la  
 Date du : 25/05/2009  
 (Loi du 22 Juillet 1886).

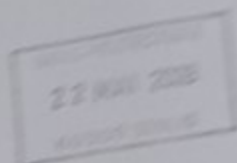
Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général

Yann AUERY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
 Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE  
 22 MAI 2009  
 60300 SENLIS



\*\*\*  
L'an Deux Mil Neuf le lundi 18 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai par Monsieur BOSINO, Maire de la commune de Montataire, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUILLER - Mme BURATO - Mme BUZZI - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELPOUJ - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mme KHACHAB - M. DINCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BENOIST - Mme SAHOU - M. BELOUAHCH - M. BRAHMI - M. FEUILLETTE - M. STALIN - M. LEBRETON - Mme LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme LECLERE représentée par M. BENOIST - Mme ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESLIMEN représentée par M. RAZACK - Mme LEUEST représentée par M. CARPENTIER.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** Mme RICHET - Mme BORDEZ - M. BROU - Mme GRUNY.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Sarah KHACHAB

\*\*\*  
**21 - SQUARE FONDS DE NOGENT MONTATAIRE - Dénomination de cet espace « Espace vert de la vallée de l'Artoise »**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu l'existence du square d'agrément cadastré section AZ parcelle 218 lieudit « Fonds de Nogent ».

Vu la demande de l'association des habitants des Fonds de Montataire et de Nogent afin de dénommer ce square.

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire de Nogent sur Oise.

Vu l'accord de principe des différents partenaires sur la dénomination du square à savoir « Espace vert de la vallée de l'Artoise ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Dénomme à l'unanimité le square cadastré section AZ n° 218 « Espace vert de la vallée de l'Artoise »**

Acte reçu à la Sous-Préfecture le

22/05/2009

Précédé de notified le

22/05/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire par

Date du 22/05/2009

(Loi du 22 Juillet 1978)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

\*\*\*  
Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire

B.P. 51219 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 18 MAI 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 18 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

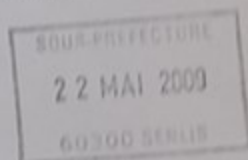
**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEL - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. RAZACK - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mme RICHEL - Melle BORDEZ - M. BROUH - Mme GRUNY.

**SECRETARE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••



22- TABLEAU DES EFFECTIFS N° 17 - APPROBATION

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant

**Vu l'article 34** de la Loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu le TDE n° 1** soumis au CTP du 7 février 1997 et adopté par le Conseil Municipal du 27 mars 1997,

**Vu le TDE n° 2** arrêté au 31 juillet 1997 examiné au BM du 28 août 1997, présenté au CTP du 7 octobre 1997 et adopté par le Conseil Municipal du 9 octobre 1997.

**Vu le TDE n° 3** arrêté au 12 février 1998 examiné au BM du 12 février 1998, présenté au CTP du 4 mars 1998 et adopté par le Conseil Municipal du 5 mars 1998.

**Vu le TDE n°4** arrêté au 30 septembre 1998 examiné au BM du 1<sup>er</sup> octobre 1998, présenté au CTP du 8 octobre 1998 et adopté par le Conseil Municipal du 22 octobre 1998 ; puis modifié par une délibération n° 34 du 10 décembre 1998 portant modification intermédiaire du tableau des effectifs n°4.

**Vu le TDE n°5** arrêté au 25 février 1999 examiné par le Bureau Municipal du 25 février 1999, présenté au CTP du 9 mars 1999 et adopté par une délibération du 11 mars 1999, puis modifié 2 fois par :

- une délibération n° 16 du 17 juin 1999 portant modification intermédiaire du TDE n°5,
- une délibération n° 8 du 23 septembre 1999 portant modification intermédiaire du TDE n°5.

**Vu le TDE n°6** arrêté au 8 octobre 1999 examiné par le Bureau Municipal du 14 octobre 1999, présenté au CTP du 19 octobre 1999 et adopté par une délibération du 28 octobre 1999, puis modifié une fois à la marge par l'article 1 de la délibération n° 31 du 7 décembre 1999.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Vis le TDE n°7 arrêté au 28 février 2000 examiné par le Bureau Municipal du 24 février 2000  
présenté au CTP du 1<sup>er</sup> mars 2000 et adopté par une délibération du 15 mars 2000, puis modifié  
par une délibération n°13 du 4 mai 2000 et par une délibération n° 25 du 15 juin 2000.  
Il fait également partie et complète les délibérations n° 10 du 15 juin 2000 (concernant la  
emploi jeunes) relative à la création d'un poste d'agent local de médiation sociale et à la mise en  
disposition d'un poste de médiateur par l'association LASE.

Vis le TDE n°8 arrêté au 1<sup>er</sup> octobre 2000 examiné par le Bureau Municipal du 21 octobre 2000  
présenté au CTP du 15 octobre 2000 et adopté par une délibération du 28 octobre 2000, puis modifié  
par une délibération n° 7 du 22 février 2001.

Vis le TDE n°9 arrêté au 15 mai 2001 examiné par le Bureau Municipal du 17 mai 2001, présenté au  
CTP du 22 mai 2001 et adopté par une délibération du 22 juin 2001, puis modifié par une délibération  
n° 11 du 21 septembre 2001.

Vis le TDE n°10 arrêté au 12 mars 2002 examiné par le Bureau Municipal du 21 mars 2002, présenté  
au CTP du 21 mars 2002 et adopté par une délibération du 28 mars 2002, puis modifié par une  
délibération n° 16 du 18 mai 2002, n° 44 du 27 juin 2002, n° 57 du 27 février 2003, n° 28 du 27 juin  
2003.

Vis le TDE n°11 arrêté au 15 septembre 2003 examiné par le Bureau Municipal du 22 septembre  
2003, présenté au CTP du 28 septembre 2003 et adopté par une délibération du 4 octobre 2003, puis  
modifié par une délibération n° 25, 26, 27 et 28 du 24 novembre 2003, n° 44 du 5 janvier 2004, n° 28  
et 29 du 16 février 2004, n° 14 et 15 du 28 juin 2004.

Vis le TDE n°12 arrêté au 10 septembre 2004 examiné par le Bureau Municipal du 10 septembre  
2004, présenté au CTP du 16 septembre 2004 et adopté par une délibération du 27 septembre 2004,  
puis modifié par une délibération n° 10 du même jour, n° 121 du 6 novembre 2004, n° 141 du 17  
janvier 2005, n° 11 du 23 mai 2005, n° 20 du 27 juin 2005, n° 35 du 17 octobre 2005.

Vis le TDE n°13 arrêté au 2 novembre 2005 examiné par le Bureau Municipal du 10 octobre 2005,  
présenté au CTP du 9 novembre 2005, et adopté par une délibération du 12 décembre 2005, puis  
modifié par les délibérations n°3 du 6 février 2006, n° 35 et n° 36 du 19 mai 2006, n° 38 du 28 juin  
2006, et n° 28 et 30 du 6 octobre 2006.

Vis le TDE n°14 arrêté au 2 novembre 2006 examiné par le Bureau Municipal du 17 octobre 2006,  
présenté au CTP du 7 novembre 2006, et adopté par une délibération du 17 décembre 2006, puis  
modifié par une délibération, n°31 du même jour et n° 29 du 28 mars 2007.

Vis le TDE n°15 arrêté au 2 mai 2007 examiné par le Bureau Municipal du 31 avril 2007, présenté au  
CTP du 19 avril 2007, et adopté par une délibération du 14 mai 2007, puis modifié par une  
délibération n° 43 du 8 octobre 2007 et n° 44 du même jour, ainsi que par une délibération n° 30 du 17  
décembre 2007, ainsi que par délibération n° 24 du 25 février 2008 et n° 33 du 31 mars 2008.

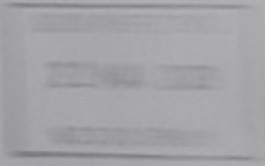
Vis l'actuel TDE n°16 arrêté au 31 mai 2008 examiné par le Bureau Municipal du 27 avril 2008,  
présenté au CTP du 10 juin 2008, et adopté par une délibération du 23 juin 2008 puis modifié par une  
délibération n° 7 du 16 février 2009.

Considérant que pour la 1<sup>ère</sup> fois, le Conseil Municipal a adopté le 27 mars 1999 un Tableau des  
effectifs détaillant le nom, le grade, l'emploi, le service d'affectation et le statut de chaque agent.

Considérant qu'il est prévu de réactualiser ce tableau deux ou trois fois par an pour assurer l'évolution  
qualitative et quantitative des effectifs.

Considérant que cette démarche, outre le fait qu'elle répond à des nécessités légales, a l'avantage  
d'offrir un outil de gestion efficace et simple à utiliser.

Le Comité Technique Pontare ayant été entendu pour avis le 14 avril 2009.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

**Article unique.**

Le présent rapport récapitule les modifications apportées au TDE n°16 et présente de nouvelles modifications notamment pour les suppressions de postes et diminutions de temps d'emploi (Titres V et VI du présent rapport), et modification de grade à l'occasion de recrutements (Titre II - B-3).

Les modifications sont prises en compte jusqu'au 30 avril 2009. Celles qui interviendront entre ce projet et son vote par le Conseil Municipal seront reprises dans le TDE n°18.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le : 22/05/2009  
Publié au recueil le : 23/05/2009  
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du : 23/05/2009  
(Loi du 22 Juillet 1978).

Pour le Maire et par Délégué  
Le Directeur Général  
Yann ALIBERT

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Jean Pierre BOSNO

SOUS-PRÉFECTURE  
22 MAI 2009  
60300 SENLIS

•••••  
L'an Deux Mil Neuf le lundi 18 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEY - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. RAZACK - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** Mme RICHET - Melle BORDEZ - M. BROLH - Mme GRUNY.

**SECRETARE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

•••••  
**23- INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS - l'indemnité  
représentative de logement des instituteurs pour l'année 2009**

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Que par courrier du 20 mars 2009 reçu le 7 avril 2009, Monsieur le Préfet attire notre attention sur l'article 85 de la loi de finances pour 1989, modifiant le régime de versement de l'indemnité représentative de logement des instituteurs,

Que cette réforme mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1990 n'affecte pas les modalités de fixation du montant de l'indemnité (définies par le décret n° 83-367 du 2 mai 1983), pour la fixation de l'indemnité communale représentative de logement attribuée aux instituteurs ; quant à l'avis à donner par le Conseil Municipal,

Qu'à titre indicatif, il nous rappelle que le taux d'augmentation retenu en 2008 était de + 1,60% et que pour 2009 le taux prévisionnel d'inflation est de 2 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET à l'unanimité l'avis de majorer le taux de l'indemnité communale représentative de logement attribuée aux instituteurs pour 2009 de 2 %.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le

22/05/2009

Publié ou notifié le

25/05/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 25/05/2009

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégué

Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Jean Pierre BOSINO

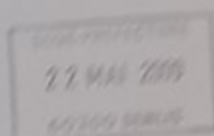
«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 18 MAI 2009



\*\*\*

L'an Deux Mil Neuf le lundi 18 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, réuni le 17 mai Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Garin, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COLJALLIER - Mme DURATO - Mme GUYON - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFOURH - M. KORDJIAN - M. BOYER - Mme BLANCHARD - M. MERCIER - Mme KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BENSIST - Mme GAILLET - M. BELOUAHCHI - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - M. STALIN - M. LESPRETON - Mme LESPRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme LECLERE représentée par M. BENSIST - Mme AHSIE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. RAZACK - Mme LEVEPT représentée par M. CARPENTIER.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** Mme RICHET - Mme BORDEZ - M. BROUH - Mme GRUNY.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Sarah KHACHAB

\*\*\*

#### 24- RENOUELEMENT DE CONTRAT - Emploi de journaliste

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 et notamment son article 3, 3<sup>ème</sup> alinéa, qui renvoie à l'article 4 de la loi du 11 janvier 1984,

Vu la Loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire,

Vu la délibération n° 31 du 3 octobre 2002 relative à l'emploi de pigiste au service communication,

Vu la délibération n° 8 du 27 février 2003 relative à l'emploi de journaliste au service communication,

Vu la délibération n° 24 du 23 juin 2003 relative à l'emploi de journaliste au service communication,

Vu la délibération n° 30 du 9 octobre 2006 relative au renouvellement de contrat à l'emploi de journaliste,

Considérant que le service communication de la Ville de Montataire ne comprend aucun agent ayant la qualité de journaliste ou équivalent,

Considérant qu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,

Considérant qu'il est possible de créer un emploi du niveau de la catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient,

Considérant qu'au vu de l'article 3 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée précitée, les contrats reconduits à l'issue de la période maximale de 5 ans, revêtent un caractère indéterminé,

*«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»*

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 43  
[www.mairie-montataire.fr](http://www.mairie-montataire.fr)

Condition de travail et de rémunération  
M. [Nom] [Prénom] [Adresse] [Code Postal] [Ville]  
[Date]

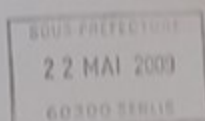
Objet : [Contenu de la lettre]  
[Texte principal de la lettre]

- [Point 1]
- [Point 2]
- [Point 3]
- [Point 4]
- [Point 5]

[Signature]

[Signature]

[Stamp]



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 18 MAI 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 18 mai, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. RAZACK - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** Mme RICHET - Melle BORDEZ - M. BROLH - Mme GRUNY.

**SECRETARE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

•••

**25- RENOUELEMENT DE CONTRAT : CHARGE DE MISSION AU SERVICE CITOYENNETE, MEDIATION, PREVENTION.**

**Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :**

Vu la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 et notamment son article 3, 3<sup>ème</sup> alinéa,

Vu la Loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire,

Vu la délibération n°36 du 19 mai 2006 créant l'emploi de Chargé de mission Citoyenneté/Prévention/Médiation,

Considérant que les actions de prévention, de médiation et toutes celles qui visent à favoriser la citoyenneté représentent un enjeu majeur pour la ville de Montataire;

Considérant la nécessité de recruter un Chargé de mission pour ancrer le pilotage du service ainsi que celui des dispositifs intercommunaux de prévention de la délinquance,

Considérant qu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires orientés vers la spécificité de la médiation et susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,

Considérant qu'il est possible de créer un emploi du niveau de la catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient,

Considérant qu'au vu de l'article 3 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée pré-citée, les contrats reconduits à l'issue de la période maximale de 6 ans, revêtent un caractère indéterminé,

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
www.mairie-montataire.fr

Considérant que cet emploi doit être pourvu à temps plein.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE.

DECIDE A L'UNANIMITE :

Article 1<sup>er</sup> : Ce renouveler l'emploi de Chargé de Mission à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009 à durée déterminée jusqu'au 30 novembre 2009, puis à durée indéterminée à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Article 2<sup>ème</sup> : Cet emploi sera rémunéré sur la base du grade d'Attaché Territorial 7<sup>ème</sup> échelon.

Article 3<sup>ème</sup> : La rémunération sera composée de :

- Un traitement (ou indiciaire en référence à l'indice prévu)
- Une indemnité de résidence.
- Eventuellement d'un supplément familial.
- Une indemnité forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (ITS) correspondant à 23 % du traitement de base, régime indemnitaire attribué aux agents ayant des responsabilités de service, conformément à la délibération n° 16 du 14 mai 2007.
- D'une indemnité d'activités conformément à la délibération n° 46 du 12 décembre 2005.

Acte reçu à la Sous-Préfecture

Président du conseil :

Le Maire certifié conforme :

Acte à caractère administratif à la

Date du 25/05/2009

(Loi du 22 juillet 1987)

Pour la légalité et en l'absence de contestation

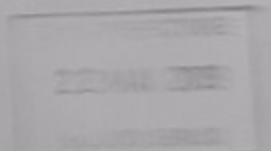
Le Maire certifié conforme :

(Loi du 22 juillet 1987)

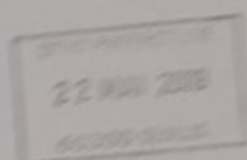
Pour extrait certifié conforme :

Le Maire :

Le Maire certifié conforme :







L'ordre du jour est lu et le conseil municipal se réunit à 19 heures au local municipal de Montataire, composé de 12 membres élus au suffrage universel direct, pour l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre MATHY, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOGARD - Mme BORDAIS - M. COUILLIER - Mme BURATO - Mme BUION - M. CHIFFARD - M. CAPEL - Mme BELSQUIN - M. KORSJAN - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCEUR - Mme ZWACHA - M. CINCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. FIZACK - M. BENOIST - Mme SALLU - M. BELLAÏCHET - M. BRAYON - M. PEUILLETTE - M. STALIN - M. LEBRETTON - Mme LEBRETTON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme ESCOFFRE représentée par M. BENOIST - Mme PIRANE représentée par M. MERCEUR - Mme TESSIER représentée par M. FIZACK - Mme LEBERT représentée par M. CARPENTIER.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** Mme RICHEL - Mme BORDEZ - M. BRULU - Mme GRUAY.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Sarah KROCHNE

## 26- EMPLOIS SAISONNIERS - ETE 2016

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Aux termes de l'article 3, alinéa 2, de la Loi n°84-50 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu l'article 3 de la Loi n°84-50 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que chaque été, la Ville se trouve confrontée à des besoins de personnel saisonnier notamment pour assurer les remplacements des congés annuels des agents municipaux, essentiellement dans les services à la population (entretien de la voirie, service social, service lecture publique...).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE A L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1 :** Monsieur le Maire est autorisé à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la Loi du 26 janvier 1984 précitée, et pour faire face aux besoins saisonniers précités, des agents non titulaires correspondant aux postes suivants :

Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire

R.P. 96209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

www.mairie-montataire.fr

GRADE	EMPLOI	SERVICE	JUILLET	AOUT
<b>Direction des Services à la Population</b>				
1*) Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe	Gestionnaire Administratif	Lecture Publique		1
2*) Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe	Gestionnaire Administratif	Social	1	1
3*) Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe	Gestionnaire Administratif	Social	1	1
4*) Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe	Gestionnaire Administratif	Scolaire	1	
5*) Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe	Secrétariat	Centres de loisirs	1	1
<b>Direction des Ressources Humaines</b>				
6*) Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe	Gestionnaire Administratif	Direction des Ressources Humaines	1	1
<b>Direction des Services Techniques</b>				
7*) Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe	Gestionnaire administratif	Achats Marchés Publics		1
8*) Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Ilotier	Voirie/Propreté	1	1
9*) Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Ilotier	Voirie/Propreté	1	1
10*) Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Mécanicien	Garage Municipal	1	1
<b>Direction des Services Financiers</b>				
11*) Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	Gestionnaire administratif	Services Financiers		1
<b>Cabinet du Maire</b>				
12*) Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	Gestionnaire administratif	Communication	1	1

GRADE	EMPLOI	SERVICE	JUILLET	AOÛT
<b>Direction Générale des Services</b>				
13 <sup>e</sup> ) Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	Gestionnaire administratif	Archives municipales	1	
<b>TOTAL</b>			<b>10</b>	<b>11</b>

**ARTICLE 2 :** Les agents devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès aux différents grades précités ;

**ARTICLE 3 :** La rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> grade du cadre d'emplois des fonctionnaires de référence ;

**ARTICLE 4 :** Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le : 25/05/2009  
 Publié ou notifié le : 25/05/2009  
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du : 25/05/2009 (Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général  
 Yann ALBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
 Jean Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE  
 22 MAI 2009  
 60300 MONTVILLAULT



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 18 MAI 2009

••••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 18 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BENOIST - Mme DAILLY - M. BELOUAHCHI - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YESILMEN représentée par M. RAZACK - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mme RICHEL - Melle BORDEZ - M. BROLH - Mme GRUNY.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

••••

**27- FISCALITE LOCALE 2009** - vote des taux - correction

**Sur le rapport de Madame Colette BURATO, Adjointe au Maire, déléguée aux finances et au développement économique, exposant :**

QUE le Conseil Municipal a délibéré le 23 mars 2009 sur le vote des taux des impositions des quatre taxes locales,

CONSIDERANT qu'une erreur s'est glissée dans le taux appliqué aux bases de la taxe foncière non bâtie, celui-ci ne pouvant dépasser 78,94 % (au lieu de celui appliqué, soit 78,97 %),

En effet, à l'ancien taux de la taxe foncière non bâtie : 77,42 %, on ne peut appliquer un coefficient de variation plus fort à celui appliqué au taux de la taxe d'habitation, soit :

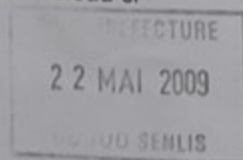
$\frac{\text{taux 2009} : 7,78 \%}{\text{taux 2008} : 7,63} = 1,019659$

ce qui ramène le taux maximum à appliquer au taux de la taxe foncière non bâtie à 78,94 %.

La différence en produit s'élève à - 101 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Décide à l'unanimité** donc d'appliquer les taux d'imposition indiqués dans le tableau ci-dessous.



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

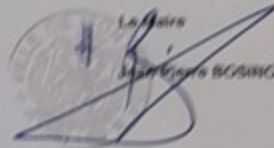
[www.mairie-montataire.fr](http://www.mairie-montataire.fr)

Désignation des 4 taxes locales	Pour Mémoire Taux 2008	Taux 2009	Bases notifiées 2009	Produit
Taxe d'Habitation	7,63 %	7,76 %	7 505 000	585 889
Taxe Foncier Bâti	32,40 %	33,05 %	11 545 000	3 815 823
Taxe Foncier Non Bâti	77,42 %	78,94 %	43 700	34 406
Taxe Professionnelle	16,44 %	15,90 %	52 895 000	8 410 305
<b>Total ...</b>				<b>12 844 228</b>

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :  
 ..... 22/05/2009 .....  
 Publié ou notifié le :  
 ..... 25/05/2009 .....  
 Le Maire certifie que le présent  
 Acte a caractère exécutoire à la  
 Date du ..... 25/05/2009 .....  
 (Loi du 22 Juillet 1982)

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
 Marie-Josée BOSNIC



Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général

Yves ALBERT



SOUS-PREFECTURE

22 MAI 2009

60300 SENS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 18 MAI 2009

\*\*\*

L'an Deux Mil Neuf le lundi 18 mai, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 mai Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance publique, place Auguste Garin, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BOUQUIN, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSSINO - Mme BORDAIS - M. COLLIALLIER - Mme BURATO - Mme BLIZIN - M. LONJARDI - M. CASSET - Mme DELFOUR - M. KORBELIANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mme KHACHAB - M. D'ANCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BENOIST - Mme DALLY - M. BELLAIR - M. BEAHAM - M. FEUILLETTE - M. STALIN - M. LEBRETON - Mme LEBRETON.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme LECLERE représentée par M. BENOIST - Mme ANANE représentée par M. MERCIER - Mme YEHLAMEN représentée par M. RAZACK - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme RICHEL - Mme BORDEZ - M. BROU - Mme GRUNY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sarah KHACHAB

\*\*\*

28- DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU

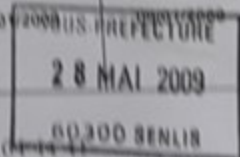
Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 18 mars 2008, modifiée par la délibération du 23 juin 2008 et par la délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2008 en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Caverne	Accord donné à madame Françoise MAROTTE pour déposer une zone cinéraire de trente ans à compter du 29 décembre 2008	08/01/2009	08/01/2009
2	Contrat - CPAM	Avenant avec la caisse primaire d'assurance maladie de Creil concernant la prolongation de l'atelier équilibre du 27 février au 12 juin 2008 pour un montant de 600 €	08/01/2009	09/01/2009
3	Location salle - repas des retraités	Contrat avec la mairie de Clermont pour la location de la salle Pommary concernant l'organisation du repas annuel des retraités le mercredi 18 mars 2009 pour une somme de 1.500 €	08/01/2009	09/01/2009
4	Repas des retraités - orchestre	Un contrat est passé avec l'orchestre Jacques TISSIER pour l'animation musicale du repas des retraités le 18 mars 2009 pour un montant de 1.000 €	08/01/2009	09/01/2009
5	Retraités - séjour de vacances en France	Les prestations de service pour le séjour en France des retraités sont confiées au prestataire SOUSTOUR-TOURISTRA pour un montant compris entre 1.100 et 1.400 € TTC par personne avec excursions comprises	08/01/2009	09/01/2009

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire -

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

www.mairie-montataire.fr



6	Concession de terrain	Accord donné à M. Taysé DIAF et Mme Suzanne VERBERE pour fonder une concession cinquantenaire à compter du 18 décembre 2008, à titre d'achat de concession.	12/01/2009	13/01/2009
7	Concession de terrain	Accord donné à M. GOTTE Pierre pour fonder une concession trentenaire à compter du 7 janvier 2009, à titre d'achat de concession.	15/01/2009	16/01/2009
8	Produits métallurgiques, visseries et consommables	Le contrat à bons de commande relatif à l'approvisionnement et à la livraison de produits métallurgiques, visseries et consommables destinés aux services municipaux est confié au prestataire BOSSU CLIVELIER pour un montant compris entre 12 000 € et 48 000 € TTC.	15/01/2009	16/01/2009
9	Approvisionnement et livraison de matériel électrique	Le contrat à bons de commande relatif à l'approvisionnement et livraison de matériel électrique destiné aux services municipaux est confié au prestataire CAERA pour un montant compris entre 6 000 € et 24 000 € TTC/an.	15/01/2009	16/01/2009
10	Approvisionnement et livraison de fournitures de quincaillerie	Le contrat à bons de commande relatif à l'approvisionnement et à la livraison de fournitures de quincaillerie destinées aux services municipaux est confié au prestataire TRENCH DECAMPS pour un montant compris entre 4 000 € et 26 000 € TTC.	15/01/2009	16/01/2009
11	Approvisionnement et livraison de matériel de peinture	Le contrat à bons de commande relatif à l'approvisionnement et à la livraison de matériel de peinture destiné aux services municipaux est confié au prestataire DRO pour un montant compris entre 5 000 € et 30 000 € TTC.	15/01/2009	16/01/2009
12	Assistance et conseil - affaire ISB espaces verts	Il est demandé au cabinet Teissonnière & Associés, dans le cadre de la convention, de représenter la commune dans l'affaire ISB espaces verts contre la commune de Montataire.	19/01/2009	20/01/2009
13	Formation des élus - CIDEFE	Convention établie avec le CIDEFE concernant la formation des élus pour un montant de 3 880 € TTC (montant pour 5 élus).	19/01/2009	20/01/2009
14	Approvisionnement et livraison de fournitures de plomberie et de chauffage	Le contrat à bons de commande relatif à l'approvisionnement et à la livraison de fournitures de plomberie et de chauffage destinées aux services municipaux est confié au prestataire LAUBION pour un montant compris entre 15 000 € et 58 000 € TTC.	19/01/2009	26/01/2009
15	Concession de terrain	Accord donné à madame Nicole WILMANN pour fonder une concession trentenaire à compter du 14 janvier, à titre d'achat de concession.	21/01/2009	26/01/2009
16	Action de formation	Convention avec Némausic concernant une action de formation « assistance à la réalisation de la DADSU 2008 » les 22 et 23 janvier 2009 pour le personnel de la direction des ressources humaines pour un montant de 2 260,44 € TTC.	21/01/2009	27/01/2009
17	Spectacle - théâtre de Romette	Présentation du spectacle « Kraff » par le théâtre de Romette les 15 et 16 février 2009 au Palace pour un montant de 5 751,84 € TTC.	22/01/2009	27/01/2009
18	Spectacle de Mouss et Hakim acoustique	Présentation d'un spectacle par Blue Line Productions de « Mouss et Hakim acoustique, origines contrôlées » le 13 mars au Palace pour un montant de 5 275 €.	26/01/2009	30/01/2009
19	Concert - « courir les rues »	Présentation d'un concert « Courir les rues » par l'association Chanson Swing le 4 avril 2009 au Palace pour un montant de 2 215 €.	26/01/2009	30/01/2009
20	Spectacle - « Histoires »	Présentation d'un spectacle « Histoires » par Elodie RETIERE organisé par l'association « On peut bouger ?! » dans le cadre de la veillée contes le 24 janvier 2009 au Palace pour un montant de 800 €.	26/01/2009	30/01/2009
21	Spectacle - « Cabaretje »	Présentation d'un spectacle « Cabaretje » par ASBL la charge du Rhinocéros le 21 mars 2009 au Palace pour un montant de 2 660 €.	26/01/2009	30/01/2009
22	Assistance informatique	Un contrat d'assistance maintenance informatique est passé avec la société Ressource SI pour un montant de 246,84 € HT.	26/01/2009	30/01/2009

SOUS-PREFECTURE

28 MAI 2009

60300 SENLIS

23	Concert - « la fanfare du Belgistan »	Présentation d'un concert de La fanfare du Belgistan le 6 février 2009 au Palace pour un montant de 3.692,50 € TTC	26/01/2009	30/01/2009
24	Action de formation	Convention établie avec l'organisme Prévention Accidents Secours pour une action de formation « premiers secours à enfant » les 2 et 3 février 2009 concernant le personnel de la petite enfance. Le coût est de 850 €	26/01/2009	30/01/2009
25	Avenant n° 2 au bail - Pôle emploi	La ville de Montataire a conclu un bail avec l'ANPE pour la location des locaux au 2 rue Desnosse. Pôle emploi est le nouvel opérateur du service public de l'emploi issu de la fusion ANPE-Assedic depuis décembre 2008. Pôle emploi se substitue dans les droits et obligations de l'ANPE résultant du bail souscrit	30/01/2009	29/02/2009
26	Avenant au bail - location du local A.France	Révision du montant du loyer annuel concernant le local de Oise Habitat situé au 80/82 rue A. France. Le montant du loyer est porté à la somme de 14.435,98 €	30/01/2009	03/02/2009
27	Logement RPA - remboursement dépôt de garantie	Le dépôt de garantie d'un montant de 198 € sera reversé à madame ODINOT Jeanne qui a libéré son logement le 28/11/2008	02/02/2009	03/02/2009
28	Spectacle - monsieur Mouch - contes bios	Présentation d'un spectacle « monsieur Mouch - contes bios » par Pierre Combarous dans le cadre de la veillée contes le 24 janvier 2009 pour un montant de 500 €	02/02/2009	06/02/2009
29	Convention - gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure	Convention d'assistance et de suivi pour la gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure mise en place à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2009 passé avec la société REFPAC-GEPA pour un montant de 4.664,40 € TTC	03/02/2009	06/02/2009
30	Partenariat Cie appel d'air - collège A. France	Contrat établi avec la Cie d'appel d'air et le collège A.France dans le cadre d'un partenariat afin d'organiser une manifestation publique présentée au Palace le jeudi 4 juin 2009.	05/02/2009	10/02/2009
31	Contrat d'assistance - logiciel Nemausic	Contrat d'assistance/maintenance avec la société Nemausic-GFI Logiciels pour le logiciel Nemausic, pour un montant de 7.599,52 € HT	09/02/2009	13/02/2009
32	Renouvellement concession	Accord donné à M. et Mme BARTHELEMY Jean pour le renouvellement de la concession n° 43 du 25/03/1964 d'une durée de 30 ans à compter du 25 mars 2009	09/02/2009	13/02/2009
33	Spectacle - « concessions »	Spectacle « concessions » présenté par « L'échangeur et le théâtre inutile » le 10 février 2009 au Palace pour un montant de 2.724 €	09/02/2009	13/02/2009
34	Concert - « Imbert Imbert »	Concert « Imbert Imbert » présenté par Zamora productions le samedi 9 mai au Palace pour un montant de 1.620 € HT	09/02/2009	13/02/2009
35	Spectacle - Oedipe à la ferme	Présentation d'un spectacle « Oedipe à la ferme » par l'ASSBL La charge du rhinocéros le 16 avril au Palace pour un montant de 2.400 €	09/02/2009	13/02/2009
36	Partenariat ville - groupe ELAN	Un partenariat est établi entre la ville de Montataire et le groupe ELAN/AFTAM Formation s'inscrivant dans le projet éducatif de l'association et la saison culturelle 2008/2009 au Palace	09/02/2009	13/02/2009
37	Spectacle - « Ny Malagasy Orkestra »	Dans le cadre du festival danses et musiques du monde, présentation d'un spectacle « Ny malagasy orkestra » le 22 mai, salle de la Libération pour un montant de 4.311,78 €	09/02/2009	13/02/2009
38	Convention de formation	Convention passée avec Ponts Formation Edition pour une action de formation « le recyclage foncier et immobilier dans les opérations de rénovation urbaine en quartiers HLM ou anciens, les 3 et 4 février pour un montant de 1.298 €	09/02/2009	13/02/2009
39	CLSH - séjour ski	Organisation en collaboration avec JADE d'un séjour de ski pour le groupe des 12/16 ans (10 jeunes) à Vars Saint Marcellin du 28 février au 7 mars 2009, pour un montant de 2.000 €	11/02/2009	13/02/2009

SCHS-PREFECTURE  
28 MAI 2009  
60300 SENLIS



1	[Illegible text]	[Illegible text]	15/05/2008	15/05/2008
2	[Illegible text]	[Illegible text]	15/05/2008	15/05/2008

[Illegible handwritten notes]

vous attend votre courrier

Le Maire  
 [Signature]  
 [Illegible text]

SOUS-PRÉFECTURE  
 28 MAI 2008  
 80300 SENLIS

**Signature de l'assemblée délibérante  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 MAI 2009**

NOMS	SIGNATURE	NOMS	SIGNATURE
1.BOSINO Jean Pierre		18.RICHET Anne Marie	
2.BORDAIS Françoise		19.RAZACK Azide	
3. COUALLIER Claude		20.ANANE Inès	
4.BURATO Colette		21.BENOIST Benjamin	
5.BUZIN Marie Paule		22.DAILLY Catherine	
6.GODARD Stéphane		23.BELOUAHCHI Zinndine	
7.CAPET Joël		24.BORDEZ Julie	
8.BELFQUIH Fatima		25.BRAHIMI Sébastien	
9.KORDJANI Abdelkrim		26.YESILMEN Céline	
10.BOYER Patrick		27.FEUILLETTE Christian	
11.LECLERE Elodie		28.LEVERT Valérie	P
12.BLANQUET Evelyne		29.BROLH Lazare	
13.MERCIER Jean Pierre		30.GRUNY Annie	
14.KHACHAB Sarah		31.STALIN Claude	
15.D 'INCA Pascal		32.LEBRETON Alain	
16.TOURE Hadja		33.LEBRETON Charleine	
17.CARPENTIER Bruno			



DIRECTION GENERALE  
YANO/2009

### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire, certifie avoir procédé à l'affichage durant 2 mois, en mairie, des copies conformes à l'original des extraits des délibérations du conseil municipal de la ville du 18 mai 2009, énumérés ci-dessous, dûment visés par la sous-préfecture de Senlis et certifiés exécutoires.

- 1- **CONSEIL MUNICIPAL** - Approbation du procès verbal de la séance du 23 mars 2009
- 2- **SCOLAIRE** - subventions aux établissements du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré - projets éducatifs
- 3- **SCOLAIRE** - Contrat Educatif Local 2009
- 4- **ENFANCE** - investissement pour la crèche Louise MICHEL - demande de financement à la CAF de Creil
- 5- **SPORTS** - Mur d'escalade - Demande de subvention auprès du Conseil Général
- 6- **CULTURE** - bilan de la saison culturelle 2007/2008
- 7- **CULTURE** - subvention à l'association « La Forge » pour l'édition d'un ouvrage
- 8- **JEUNESSE** - PARTENARIAT VILLEJUADE - Vacances d'été 2009
- 09- **AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE** - Exploitation de la carrière de pierre calcaire à Maysel - autorisation de poursuite
- 10- **SENTE DU BRAY** - lancement de la procédure de déclassement
- 11- **Plan de zonage et Schéma Directeur d'Assainissement** de la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise : Approbation
- 12- **Lieu dit « Jardins entre la Rivière et la rue Jean Jaurès »** - Lancement de la procédure d'expropriation
- 13- **Parcelle AV 591** - Acquisition - Propriété de OISE VALORISATION
- 14- **« LES CHAMPARTS »** - modification n°3 du Plan d'occupation des Sols : approbation
- 15- **ECOLE EDMOND LEVEILLE** - Travaux de réflexion de la cour - Dossier de demande de subvention auprès du conseil Général de l'Oise

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
[www.mairie-montataire.fr](http://www.mairie-montataire.fr)

- 16- MAISON DE GARDIEN RUE LOUIS BLANC - Avenants relatifs aux délais d'exécution et modification de prestations - entreprises BATILLEC - 1METRE 20 - Maître d'œuvre Martin VEITH
- 17 - MARCHE 2004/017 - Avenant de transfert concernant le marché de fourniture d'énergie, de maintenance et de garantie totale des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments communaux - ELYO vers COFELY
- 18- ATELIER URBAIN ANNE DURAND - Maîtrise d'œuvre de création et confortation de mails piétons est / ouest / nord à Montataire - avenant n°1 - mise à jour du calendrier d'exécution
- 19- Etudes de maîtrise d'œuvre des voies de désenclavement de la zone Na (PRUS) - marché n° 011/06 - avenant n°2 - révision de prix.
- 20- Enfouissement des équipements de communication électroniques - convention modificative avec France Télécom - Rue Abel LANCELOT
- 21- AMENAGEMENT D'UN ESPACE VERT - FONDS DE NOGENT/MONTATAIRE - Dénomination de cet espace « Espace vert de la vallée de l'Ardoise »
- 22- Tableau des effectifs n°17 - Approbation
- 23- Indemnité représentative du logement des instituteurs : Actualisation
- 24- RENOUELEMENT DE CONTRAT - Emploi de journaliste
- 25- RENOUELEMENT DE CONTRAT - Chargé de mission au service citoyenneté-médiation-prévention
- 26- EMPLOIS SAISONNIERS - été 2009
- 27- FISCALITE LOCALE 2009 - Vote des taux - correction
- 28 - DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - Compte rendu

Montataire, le 05/08/2009

Le Maire,

J.P BOSINO



Le 16 juin 2009

DIRECTION GENERALE  
VA/RC/2009/CM

**Convocation du conseil municipal**

Je vous invite à participer à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra le :

**\* Lundi 22 juin 2009 à 19 heures \***

**(SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL - RUE J. JAURES)**

Vous voudrez bien trouver ci-joint les projets de délibérations ainsi que les pièces s'y rapportant.

**ORDRE DU JOUR**

**DIRECTION GENERALE**

- 1. **CONSEIL MUNICIPAL** : Approbation du procès verbal de la séance du 18 mai 2009

**DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS**

- 2. **COMPTE ADMINISTRATIF 2008** : Approbation
- 3. **COMPTE DE GESTION 2008** : Approbation
- 4. **COMPTE ADMINISTRATIF 2008** : Affectation du résultat
- 5. **FORMATION DES ELUS** : Bilan 2008
- 6. **ROTATION DE SOLIDARITE URBAINE et de COHESION SOCIALE 2008** : Bilan
- 7. **DROITS DE PLACE DES TAXIS** : tarifs 2009
- 8. **CIMETIERES - COLUMBARIUM & JARDIN CENERAIRE** : tarifs 2009
- 9. **SALLES MUNICIPALES** : location : tarifs 2009
- 10. **ETUDE SUR LE COMMERCE** : Demande de subvention auprès du FISAG
- 11. **BUDGET PRIMITIF 2009** : Décision modificative n° 1

**DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION**

- 12. **SCOLAIRE** : attribution des bourses aux étudiants post-baccalauréat - année scolaire 2009/2010
- 13. **SCOLAIRE** : remboursement de la carte de transport aux lycéens et étudiants - année scolaire 2009/2010
- 14. **SCOLAIRE** : attribution d'un prêt et fourniture de livres aux lycéens et aux étudiants - année scolaire 2009/2010
- 15. **SCOLAIRE** : frais de scolarité - année scolaire 2009/2010
- 16. **ENFANCE** : accueils périscolaires - tarifs 2009/2010
- 17. **ENFANCE** : centre de loisirs sans hébergement - tarifs 2009/2010
- 18. **SCOLAIRE** : restaurant scolaire - tarifs 2009/2010
- 19. **SCOLAIRE** : restauration municipale - tarifs 2009/2010
- 20. **CULTURE** : ateliers artistiques - tarifs 2009/2010
- 21. **SPORTS** : ateliers sportifs - tarifs 2009/2010
- 22. **CULTURE** : subvention exceptionnelle à Formes et Couleurs - achat de tableaux
- 23. **CULTURE** : subvention exceptionnelle à l'AMEM - anniversaire des 20 ans

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »  
B.P 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
[www.mairie-montataire.fr](http://www.mairie-montataire.fr)

- 24. SPÉCIFIQUE : DÉTERMINER LES RESPONSABILITÉS DE CHAQUE SERVICE - COMITE D'ENTENTE
- 25. RÉGIONAL : ÉTUDES DES TERRITOIRES - DÉTERMINER LES RESPONSABILITÉS DE CHAQUE SERVICE
- 26. TECHNIQUE : DÉTERMINER LES RESPONSABILITÉS DE CHAQUE SERVICE - COMITE D'ENTENTE
- 27. VIE ASSOCIATIVE : DÉTERMINER LES RESPONSABILITÉS DE CHAQUE SERVICE - COMITE D'ENTENTE

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

- 28. POLITIQUE FONCIÈRE - COMITE D'ENTENTE
- 29. LES TERRAINS - PRÉPARER LE PROJET DE DÉLIMITATION - COMITE D'ENTENTE
- 30. RÉGIONALISATION DU CADASTRE ALLE - COMITE D'ENTENTE
- 31. AMÉNAGEMENT DE LA COTE MARINE - COMITE D'ENTENTE
- 32. MARCHE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS - COMITE D'ENTENTE
- 33. MISE EN LUMIÈRE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX - COMITE D'ENTENTE
- 34. TENNIS STADE MARCEL GAZON - COMITE D'ENTENTE
- 35. GEP DES VALLÉES BRETONNES MARNEC - COMITE D'ENTENTE

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

- 36. REVISION ANNUELLE EMPLOI - COMITE D'ENTENTE
- 37. TABLEAU DES EFFECTIFS N° 91 - COMITE D'ENTENTE
- 38. MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL - COMITE D'ENTENTE
- 39. FRAIS DE DEPLACEMENT - COMITE D'ENTENTE
- 40. PRESTATIONS SOCIALES - COMITE D'ENTENTE

**DIRECTION GENERALE**

- 41. REGEM - COMITE D'ENTENTE
- 42. DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE 1072/22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMITE D'ENTENTE
- 43. CLASSIFICATION DES SERVICES

*[Signature]*  
 [Signature]



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 22 JUNE 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 22 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 juin Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - M. BENOIST - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°2) - Mme LEVERT - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BELFQUIH représentée par M. CAPET - Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme DAILLY représentée par M. BOSINO - M. BROUH représentée par Mme BORDAIS - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** M. FEUILLETTE (pour la délibération n°1) - Mme TOURE.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

**01- CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MAI 2009**

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 18 mai 2009 est approuvé à l'unanimité.

Acte reçu à la Sous-Prefecture le : 26/06/2009  
 Publié ou notifié le : 30/06/2009  
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du : 30/06/2009 (Loi du 22 Juillet 1982)  
 Pour le Maire et par Délégation Le Directeur Général Yann ADRIEN

SOUS-PREFECTURE  
26 JUN 2009  
60300 SENLIS

Pour extrait certifié conforme,  
 Le Maire  
 Jean Pierre BOSINO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 22 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 juin Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - M. BENOIST - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°2) - Mme LEVERT - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Mme BELFQUIH représentée par M. CAPET - Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme DAILLY représentée par M. BOSINO - M. BROUH représenté par Mme BORDAIS - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. FEUILLETTE (pour la délibération n°1) - Mme TOURE.

**SECRETARE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

## 2- COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - Approbation

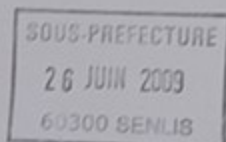
Sur le rapport de Madame Colette BURATO, Adjointe aux Finances et au Développement Economique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2008,

Vu les résultats portés sur la balance générale ci-dessous,





LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses en euros	Recettes en euros	Dépenses en euros	Recettes en euros	Dépenses en euros	Recettes en euros
<b>COMPTE ADMINISTRATIF</b>						
<b>BUDGETAIRE</b>						
Résultats reportés N-1	A	1 887 878,33		883 189,88	1 887 878,33	883 189,88
Opérations de l'exercice N	B	7 888 137,88	7 883 818,88	18 888 887,18	28 310 331,91	28 833 448,88
Résultats de vitres autres N			118 878,11		5 888 883,38	3 888 883,13
<b>TOTAUX</b>	<b>A+B</b>	<b>8 883 888,88</b>	<b>7 883 818,88</b>	<b>18 888 887,18</b>	<b>28 883 883,11</b>	<b>28 887 881,18</b>
Résultats de vitres cumulés N-1	C	1 888 888,88			3 443 888,88	1 883 888,88
Restes à réaliser	D	4 218 888,88	3 037 888,88	88 788,88		3 037 888,88
Bilan IAB		1 173 883,88		88 788,88		1 238 383,88
<b>TOTAUX - CUMULES</b>	<b>C+D</b>	<b>8 881 888,88</b>	<b>3 037 888,88</b>	<b>88 788,88</b>	<b>3 443 888,88</b>	<b>5 038 888,88</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>2 883 878,88</b>			<b>3 378 218,88</b>	<b>783 841,88</b>

Considérant que les résultats de l'exercice budgétaire figurant au présent Compte Administratif sont constitués du déficit et de l'excédent réalisés de chacune des deux sections, ainsi que des restes à réaliser en dépenses et en recettes,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, réuni sous la présidence de Madame Colette BURATO, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2008,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE**

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrées et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

**APPROUVE** donc ainsi le Compte Administratif 2008 tel que réalisé au niveau de chaque chapitre budgétaire, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le  
 26 JUIN 2009  
 Présent et validé par  
 Le Maire, certifie que le présent  
 acte a été correctement établi à la  
 date du 26 JUIN 2009  
 à 10 h 00 de la matinée

Pour extrait certifié conforme,  
 Le Maire  
 Jean-Claude BORING

Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général  
 Marc AUBRY

SOUS-PREFECTURE  
 26 JUIN 2009  
 60300 BENE-LEZ



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 22 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 juin Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - M. BENOIST - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°2) - Mme LEVERT - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BELFQUIH représentée par M. CAPET - Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme DAILLY représentée par M. BOSINO - M. BROUH représenté par Mme BORDAIS - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** M. FEUILLETTE (pour la délibération n°1) - Mme TOURE.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

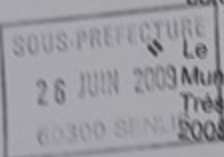
•••

### 3- COMPTE DE GESTION 2008 - Approbation

**Madame Colette BURATO, Adjointe aux Finances et au Développement Economique, donne lecture du rapport suivant :**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter :

- ❖ Le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats,



- ❖ Le Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière Principale Municipale pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 6 janvier 2008 et par Monsieur le Trésorier Principal Municipal pour la période du 7 janvier au 31 décembre 2008.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2008,

Après s'être assuré :

- ❖ que Madame la Trésorière Principale Municipale et Monsieur le Trésorier Principal Municipal ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été ordonné de passer dans les écritures,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

[www.mairie-montataire.fr](http://www.mairie-montataire.fr)

- ❖ que les résultats portés sur le Compte Administratif 2008 et le Compte de Gestion sont identiques,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE**

Statue sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2008,

Statue sur l'exécution du Budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2008 par Madame la Trésorière Principale Municipale du 1<sup>er</sup> au 6 janvier 2008 et Monsieur le Trésorier Principal Municipal du 7 janvier au 31 décembre 2008 visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

**APPROUVE** le Compte de gestion 2008 dressé par Madame la Trésorière Principale Municipale du 1<sup>er</sup> au 6 janvier 2008 et Monsieur le Trésorier Principal Municipal du 7 janvier au 31 décembre 2008.

Acte reçu à la Sous-Prefecture le

Publié ou notifié le

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du

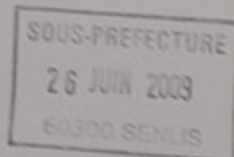
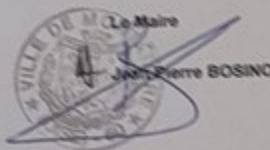
(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann ALBRY

Pour extrait certifié conforme,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 22 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 juin Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - M. BENOIST - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°2) - Mme LEVERT - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Mme BELFQUIH représentée par M. CAPET - Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme DAILLY représentée par M. BOSINO - M. BROLH représenté par Mme BORDAIS - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. FEUILLETTE (pour la délibération n°1) - Mme TOURE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

SOUS-PREFECTURE  
26 JUIN 2009  
60300 SENLIS

4- COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - Affectation du résultat

Sur le rapport de Madame Colette BURATO, Adjointe aux Finances et au Développement Economique, EXPOSANT :

**QUE** le Conseil Municipal vient d'approuver le Compte Administratif 2008, dont l'équilibre se présente comme suit :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés N-1...	A	1 567 872,33		554 192,60	1 567 872,33	554 192,60
Opérations de l'exercice N	B	7 386 137,22	7 503 016,99	19 550 627,15	26 936 764,37	29 943 448,50
Résultats de clôture année N			116 879,77	2 889 804,36		3 006 684,13
<b>TOTAUX</b>	<b>A+B</b>	<b>8 954 009,55</b>	<b>7 503 016,99</b>	<b>19 550 627,15</b>	<b>28 504 636,70</b>	<b>30 497 641,10</b>
Résultats de clôture cumulés N + N-1	C	1 450 992,56		3 443 996,96		1 993 004,40
Restes à réaliser ...	D	4 210 838,00	3 037 255,00	65 780,00	4 276 618,00	3 037 255,00
Solde RAR		1 173 583,00		65 780,00	1 239 363,00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>C+D</b>	<b>5 661 830,56</b>	<b>3 037 255,00</b>	<b>65 780,00</b>	<b>4 276 618,00</b>	<b>5 030 259,40</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>2 624 575,56</b>		<b>3 378 216,96</b>		<b>753 641,40</b>

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
www.mairie-montataire.fr

QUE le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève 3.443.996,96 €.

CONSIDERANT que l'affectation des résultats excédentaires doit participer prioritairement au financement, soit d'un déficit antérieur d'exploitation soit au besoin de financement de la section d'investissement.

QUE le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 2.624.575,56 €, après prise en charge des restes à réaliser de cette section.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré.

DECIDE A L'UNANIMITE D'AFFECTER le résultat de la manière suivante :

section d'investissement	Excédent de fonctionnement capitalisé	article 1068	2.624.575,56 €
section de fonctionnement	Excédent de fonctionnement reporté	article 002	819.421,40 € <sup>(1)</sup>

(1) lors prise en charge des RAR 08 de la section de fonctionnement, le montant de l'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 819.421,40 € ( soit 753 641,40 € + 65 780,00 €)

Acte reçu à la Sous-Prefecture le :

26/06/2009

Page(s) au recto le :

20/26/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 20/06/2009

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yves AUBRY

Pour extrait certifié conforme,


 Le Maire  
 Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

26 JUIN 2009

60300 SENLIS



SOUS-PREFECTURE  
28 JUIN 2009  
03 44 64 44 41

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2009

\*\*\*

L'an Deux Mil Neuf le lundi 22 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 18 Juin Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Garin, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BUIATO - Mme BUZIN - M. GENDARD - M. CAPEL - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANCHET - M. MERCIER - Mme KHACHAB - M. D'INCA - M. LARPIENTIER - Mme RICHEL - M. RAZAUR - M. BENOIST - M. BELQUAICH - Mme BOUTEZ - M. BRACHAB - Mme YERLEMEN - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°2) - Mme LEVERT - M. STALIN - M. LEBRETON - Mme LEBRETON

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BELFOURH représentée par M. CAPEL - Mme LECLERE représentée par M. BENOIST - Mme ANANI représentée par M. MERCIER - Mme DAILLY représentée par M. BOSINO - M. BROUH représentée par Mme BORDAIS - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI

**ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** M. FEUILLETTE (pour la délibération n°1) - Mme TOURE.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Sarah KHACHAB

\*\*\*

5- ACTIONS DE FORMATION DES ELUS LOCAUX - bilan 2008

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal les éléments concernant les actions de formation réalisées en 2008 conformément à l'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit un débat annuel autour du thème « Formation des Elus ».

❖ Montant inscrit au Budget Primitif 2008 ..... 7.000,00 €  
❖ Montant dépensé ..... 5.855,05 €

Chapitre budgétaire 011 Charges à caractère général  
Fonction 021 Assemblée locale  
Article 6535 Formation des élus

Nature de la Formation	Nom	Montant
☒ Flexisécurité ou sécurisation des parcours professionnels	M. BOSINO Mme BORDAIS M. COUALLIER Mme BUZIN	
☒ Les collectivités, les élus, les citoyens	M. BOSINO Mme BORDAIS M. COUALLIER Mme BUZIN	

\*Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire\*

B.P 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
www.mairie-montataire.fr

Nature de la Formation	Nom	Montant
1. Démocratie participative	M. COUALLIER	
2. Les projets de service public en termes de coopération, de solidarité et de réponses aux besoins des habitants	M. BELOUAFCHI	
3. Construire une politique progressive et humaniste des collectivités	M. BRUCH M. CAPET	
4. Synthèse des débats et réflexion des élus	M. BRUCH	
5. Analyser les collectivités décentralisées et leurs services décentralisés	M. BRUCH	
6. Le budget d'une commune	Mme BURATO	
7. Accueil de niveau ENI, rôle et fonction	Mme BLANCHET Mme YESSI MEN M. RAZICK	
8. A une rencontre de la démocratie locale	M. COUALLIER	
9. 4 ans de grands travaux de logement	M. CAPET	
10. L'équilibre et aménagement du territoire : ce qu'il faut savoir	M. CAPET	
11. Quel avenir pour la santé publique ?	Mme BUZIN	
12. La réussite des jeunes, un enjeu pour les collectivités locales	Mme BORDAIS	
<b>TOTAL .....</b>		<b>8.858,05 €</b>

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, prend acte de ce bilan.

Aux fins, à la Sous-Préfecture de

Evry-Courcouronnes

Le Maire certifie que le présent

acte a été régulièrement adopté et

qu'il est conforme à l'original

en date du 26 Juin 2009

Pour le Maire et son délégué

Le Maire certifie

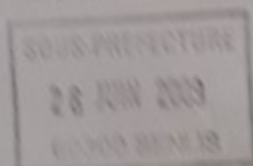
Mme BORDAIS

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

M. Pierre BOSNO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 22 JUN 2009

\*\*\*

L'an Deux Mil Neuf le lundi 22 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 18 juin Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOBINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOBINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEL - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANCHET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'IRCA - M. CARPENTIER - Mme RICRET - M. RAZACK - M. BENOIST - M. BELQUANTER - Melle BORDUZ - M. BRAHAM - Mme YERLIEN - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°2) - Mme LEVERT - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BELFOUR représentée par M. CAPEL - Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme DALLY représentée par M. BOBINO - M. BROUJ représentée par Mme BORDAIS - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** M. FEUILLETTE (pour la délibération n°1) - Mme TOURE.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

\*\*\*

**6- Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2008- Bilan**

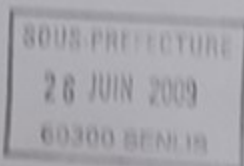
**Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :**

La Ville de Montataire a été éligible, au titre de l'année 2008, à la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, pour un montant de 982.087 €.

Au terme de la loi n°91-429 du 13 mai 1991, le Maire de la Commune doit retracer les actions de développement social et urbain entrepris pour l'exercice considéré.

Pour l'année 2008, le coût net pour la ville de ces actions a été de 3 213 089 €, réparti comme suit :

- Actions d'Equipement	:	2.306.775 €
- Actions d'Accompagnement Social	:	906.314 €



\*Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire\*  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
[www.mairie-montataire.fr](http://www.mairie-montataire.fr)



## I - LES ACTIONS D'EQUIPEMENT

ACTIONS D'EQUIPEMENT ANNEE 2008	COUT TTC en euros	COUT NET * pour la ville
	<b>69 413</b>	<b>58 666</b>
<b>A - Actions liées à l'Enseignement</b>		
· Travaux école D. Casanova	3 099	2 619
· Travaux d'électricité école P. Langevin	7 742	6 543
· Travaux d'électricité école H. Wallon	1 921	1 624
· Travaux de peinture école J. Decour	11 130	9 407
· Travaux d'électricité école E. Leveillé	3 269	2 763
· Travaux de peinture école J. Jaurès	5 217	4 409
· Travaux de peinture école J. Macé	3 755	3 174
· Stores école J. Curie	14 333	12 114
· Travaux d'électricité école M. Bambier	1 113	941
· Acquisition de matériel pour les écoles	9 576	8 093
· Acquisition de matériel pour les restaurants scolaires	8 258	6 979
	<b>46 249</b>	<b>39 089</b>
<b>B - Actions liées à l'Enfance</b>		
· Acquisition de matériel pour le centre de loisirs	3 433	2 902
· Travaux bâtiment au centre de loisirs	14 799	12 508
· Acquisition de matériel pour la petite enfance	21 017	17 763
· Travaux peinture à la crèche	7 000	5 916
	<b>217 134</b>	<b>183 517</b>
<b>C - Actions liées au Sport</b>		
· Acquisition de matériel	45 721	38 642
· Reconstruction du mur du Dojo	7 129	6 025
· Travaux peinture M. Coëne	100 718	85 125
· Court de tennis M. Coëne	63 566	53 725
	<b>42 434</b>	<b>35 864</b>
<b>D - Actions liées à la Culture</b>		
· Acquisition de matériel pour les bibliothèques	4 930	4 167
· Rideau Scène du Palace	24 996	21 126
· Acquisition de matériel pour le culturel	12 508	10 572
	<b>48 486</b>	<b>40 979</b>
<b>E - Actions liées au 3ème âge</b>		
· Travaux à la Résidence des Personnes Agées	40 971	34 628
· Acquisition de matériel	7 515	6 352
	<b>3 875 284</b>	<b>1 948 659</b>
<b>F - Actions liées à l'Amélioration du Cadre de Vie</b>		
· Plan lumière et éclairage public	54 010	35 895
· Aménagement d'espaces publics aux Martinets	51 539	19 966
· Reconstruction de la cité J. Uhry	953 860	543 700
· PRUS : Abords des tours du 19 mars 1962	1 252 686	450 967
· Espace de Rencontres	421 345	75 842
· Travaux parking J. Decour	41 659	35 209
· Travaux de signalisation	15 875	13 417
· Voirie/Stationnement/Cadre de Vie	153 200	129 482
· Plantations	13 953	11 793
· Travaux de clôture	48 307	40 828
· Travaux divers cadre de vie	114 888	97 101
· Environnement	9 777	8 263
· PRUS : " Quartier des Tertres "	136 722	57 423
· Parc Urbain "Le Prieuré"	39 970	33 782
· Centre Ville Ouest Aménagement urbain	39 867	33 695
· Hôtel de Ville : accès handicapés	16 267	13 749
· Aménagement de la Cité Mertian & 'A. Lancelot	331 700	195 703
· Parcs et jardins : acquisition de matériel urbain	103 729	87 670
· Cimetières	31 185	26 357
· Aires de jeux	44 745	37 818
<b>I - Total Actions d'Equipelement</b>	<b>4 299 000</b>	<b>2 306 775</b>

\* après déduction des subventions et du FCTVA

SOUS-PREFECTURE  
26 JUN 2009  
60300 SENLIS

## II - LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

ACTIONS EN FONCTIONNEMENT		COÛT TTC en euros	PARTICIPATION de la ville (netto)
<b>A - PROGRAMME D'ACTIONS DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2008</b>			
Thème	Contrat Educatif Local		
	- Poursuivre les clubs périscolaires	22 727	5 835
	- Poursuivre l'atelier d'accompagnement scolaires	19 745	1 350
	- Poursuivre l'atelier de soutien scolaires	8 770	2 000
	- Poursuivre l'accompagnement à la scolarité des collégiens	21 330	8 345
	- Action "Auteur du temps de repart"	5 000	4 500
	- Action "Instruments pour tous"	7 425	4 500
	- Les vacances des Pasanokets	5 000	2 000
	- Action « Transporte mon livre »	2 000	750
	- Mettre en valeur les projets du Réseau Ambition Réussite	8 000	4 800
	- Ecole Municipale des Sports	12 478	8 545
	- Sport de Quartier et Lutte contre les Violences	3 545	2 545
	- Opération « Prévention et Sécurité Routière »	4 800	1 800
Thème	Renforcer les actions en faveur des jeunes		
	- Poursuivre le développement du Point Accueil Information des Jeunes (PAIJ)	90 890	57 270
	- Poursuivre l'ouverture d'un local de jeunes pour de l'animation socio-culturelle	73 000	43 930
	- Développer les musiques actuelles	29 000	9 700
Thème	Insertion sociale		
	- Créer un atelier d'écriture théâtrale	3 700	1 700
	- Accueillir les artistes issus de l'immigration	21 240	12 540
	- Poursuivre l'animation sociale du quartier	8 538	1 542
	- Tâche festival Danse et Musiques du Monde (Fartans Balkanique)	58 000	47 000
Thème	Citoyenneté - Prévention de la délinquance		
	- Poursuivre la professionnalisation des médiateurs sociaux	45 000	45 000
Thème	Accès à la santé		
	- Créer deux ateliers en matière d'approche de la délinquance	5 250	1 250
<b>A - TOTAL ACTIONS CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE</b>		<b>498 488</b>	<b>287 401</b>
<b>B - AUTRES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL : VERDEMENT DE SUBVENTIONS 2008</b>			
	Ecole de Musique AMESt	292 450	292 450
	Actions en direction de la jeunesse	174 190	174 190
	Associations à caractère culturel	58 473	58 473
	Associations à caractère sportif	112 800	112 800
<b>B - TOTAL AUTRES ACTIONS</b>		<b>638 913</b>	<b>638 913</b>
<b>TOTAL A + B</b>		<b>1 137 401</b>	<b>926 314</b>

SOUS-PREFECTURE  
26 JUN 2008  
63000 DENLIS

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale accordée à notre Ville est passée de 309.561 € en 2001 à 982.087 € en 2008 ; son montant a été multiplié par trois (3).

Toutefois, il est important de souligner que, dans le même temps, les autres dotations de l'Etat ont beaucoup diminué,

Sur la période 2001-2008, la D.S.U.C.S. a augmenté de 672.526 €, alors que les autres dotations ont diminué de 397.997 €, soit une hausse des dotations de l'Etat sur huit ans de 274.529 €

Par habitant et par an, celle-ci se situe à 2,80 € en moyenne (se reporter au détail des dotations en page 5 de la présente délibération).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE A L'UNANIMITE** le rapport de présentation affectant la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale perçue en 2008 à l'ensemble des actions de développement social et urbain développées au cours de l'année 2008.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :

26/06/2009

Publié au bulletin le :

30/06/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30/06/2009

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour extrait certifié conforme,

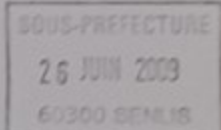


Le Maire

Jean Pierre BOSINO

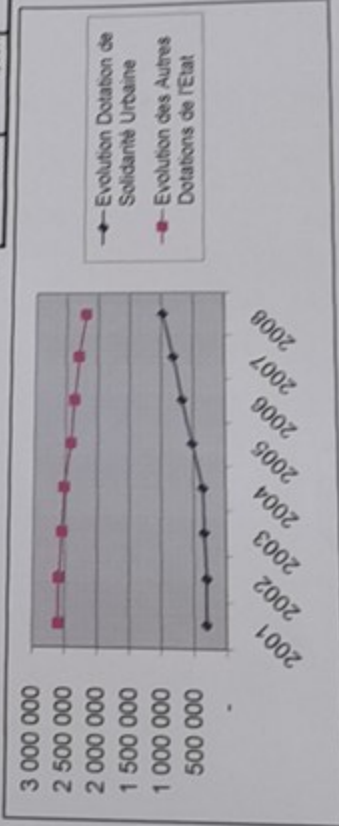
Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann ALIBRY



**EVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ETAT DANS LE CADRE DU CONTRAT DE CROISSANCE ET DE SOLIDARITE**  
(devenu en 2008 PACTE DE STABILITE)

LIBELLES	Réalisé 2001	Réalisé 2002	Réalisé 2003	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008
Compensation DCTP* salaires	123 070	118 578	115 190	111 342	104 303	92 132	81 732	75 882
Compensation DCTP 16 %	998 734	995 435	939 827	899 691	792 855	725 648	641 589	534 648
FNPTP perte de DCTP	175 790	175 790	175 790	177 499	179 274	181 067	183 318	184 656
<b>Dotation de Solidarité Urbaine</b>	<b>309 561</b>	<b>303 120</b>	<b>334 198</b>	<b>353 160</b>	<b>515 650</b>	<b>669 886</b>	<b>810 394</b>	<b>982 087</b>
Dotation Globale de Fonctionnement	1 302 085	1 308 317	1 323 323	1 336 084	1 349 445	1 374 032	1 397 018	1 416 496
<b>Totaux</b>	<b>2 909 240</b>	<b>2 901 240</b>	<b>2 888 337</b>	<b>2 877 776</b>	<b>2 941 724</b>	<b>3 043 065</b>	<b>3 114 051</b>	<b>3 183 769</b>
* Dotation de compensation de taxe professionnelle		-0,27%	-0,44%	-0,37%	2,22%	3,44%	2,33%	2,24%
Evolution Dotation de Solidarité Urbaine	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	309 561	303 120	334 198	353 160	515 650	669 886	810 394	982 087
Evolution des Autres Dotations de l'Etat	2 999 679	2 998 120	2 554 139	2 524 616	2 426 074	2 373 179	2 303 657	2 201 682
		-0,06%	-1,69%	-1,16%	-3,90%	-2,18%	-2,89%	-4,43%
<b>Evolution de l'ensemble des compensations</b>	<b>2 909 240</b>	<b>2 901 240</b>	<b>2 888 337</b>	<b>2 877 776</b>	<b>2 941 724</b>	<b>3 043 065</b>	<b>3 114 051</b>	<b>3 183 769</b>
		-0,27%	-0,44%	-0,37%	2,22%	3,44%	2,33%	2,24%



SOUS-PREFECTURE  
26 JUIN 2009  
60300 SENS

\* Dotation de compensation de taxe professionnelle



SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 22 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 juin Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

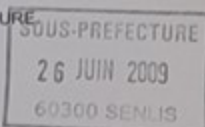
**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - M. BENOIST - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°2) - Mme LEVERT - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Mme BELFQUIH représentée par M. CAPET - Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme DAILLY représentée par M. BOSINO - M. BROLH représenté par Mme BORDAIS - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. FEUILLETTE (pour la délibération n°1) - Mme TOURE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••



**7- DROITS DE PLACE DES TAXIS - tarifs 2009**

Sur le rapport de Madame BURATO Colette, Adjointe aux Finances et au développement économique, exposant :

Que chaque année la Ville de MONTATAIRE examine les tarifs communaux,

Que les tarifs concernant les « DROITS DE PLACE DES TAXIS » ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2008,

Vu les divers indices indicateurs de l'inflation économique,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité** d'augmenter les tarifs municipaux de 2 % comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2009 :

	Pour mémoire Année 2008	Tarifs au 01/09/09
Droits de Place des Taxis	168,03 €	171,40 €

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

26/06/2009

Publié et notifié le :

30/06/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30/06/2009

(Loi du 22 Juillet 1992)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

De Maire  
Jean Pierre BOSINO

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
www.mairie-montataire.fr



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2009

\*\*\*

Le 22 Juin 2009, à 19 heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 Juin 2009, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Gamié, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

~~ETANT PRESENTS~~ : M. BOSINO - Mme BOSINO - M. COLLIET - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. BOUQUET - M. CAPEL - M. KORDJANI - M. REYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. ZINCO - M. CHAMPTON - Mme RICHET - M. RACACK - M. BENOIST - M. BELOUACH - Mlle BORZEC - M. BRASSEUR - Mme VERMOREL - M. FOLLETTTE à compter de la délibération n°2 - Mme LEVERT - M. STALIN - M. GIBOTON - Mlle GIBOTON

~~ETANT ABSENTS~~ : Mme FOLLETTTE représentée par M. CAPEL - Mlle LECLERE représentée par M. BOUQUET - Mlle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme DALLY représentée par M. BOSINO - M. BRICH représentée par Mme FOLLETTTE - Mme GILLOT représentée par M. KORDJANI

~~ETANT ABSENTS DÉCROISSANTS~~ : M. FOLLETTTE (pour la délibération n°1) - Mme TOURE

~~ETANT ABSENTS DÉCROISSANTS~~ : Mlle KHACHAB

\*\*\*

**F CMIETTERES - COLUMBARIUM & JARDIN CENERAIRE - tarifs 2009**

Sur le rapport de Madame BURATO Colette, Adjointe aux Finances et au développement économique exposant :

Que chaque année la Ville de MONTATAIRE examine les tarifs communaux,

Que les tarifs concernant les CONCESSIONS dans les CMIETTERES - COLUMBARIUM & JARDIN CENERAIRE ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2008,

Vu les divers indices indicateurs de l'inflation économique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE A L'UNANIMITE** d'augmenter les tarifs municipaux de 2 % comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 :

SOUS-PREFECTURE

26 JUIN 2009

60300 SENLIS

«Tous courriers se à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

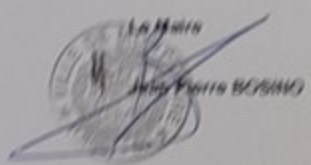
[www.mairie-montataire.fr](http://www.mairie-montataire.fr)

Concessions Cimetières	Pour mémoire Tarifs 2008	Tarifs au 01/06/2009
<b>Concessions vendues par 2 m<sup>2</sup></b>		
• Cinquantenaire (le m <sup>2</sup> )	135,44 €	138,15 €
• Trentenaire (le m <sup>2</sup> )	61,13 €	62,15 €
• Temporaire (le m <sup>2</sup> )	22,37 €	22,89 €
<b>Concessions du Columbarium</b>		
• 15 ans	109,55 €	111,74 €
• 30 ans	164,78 €	166,55 €
• Taxe d'ouverture ou de Fermeture de case	66,59 €	67,89 €
<b>Jardin Général</b>		
• Concession pour 15 ans (terrain nu)	14,04 €	14,32 €
• Concession pour 30 ans (terrain nu)	32,15 €	32,79 €


Acte reçu à la Sous-Préfecture le :  
 26/06/2009  
 Pour le Maire et par :  
 Le Maire certifie que le présent  
 Acte a caractère exécutoire à la  
 Date du 26/06/2009  
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
 Jean Pierre BESNARD



Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général  
 Yann ALBERT



SOUS-PREFECTURE  
 26 JUIN 2009  
 60300 BEAUCOURT



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2008

\*\*\*

À l'issue de la séance du conseil municipal, le conseil municipal de Montataire, composé de 16 élus, a délibéré sur le rapport de Madame BIRATO Maire, Adjointe aux Finances et au développement économique, concernant :

**ÉTANGS COMMUNAUX** : le conseil municipal a décidé de louer les étangs communaux à la commune de Montataire, pour une durée de 10 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, moyennant un loyer annuel de 1000 euros, à l'exception de la commune de Montataire qui bénéficiera d'une réduction de 50% sur le loyer.

**ÉTANGS COMMUNAUX PAR** : le conseil municipal a décidé de louer les étangs communaux à la commune de Montataire, pour une durée de 10 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, moyennant un loyer annuel de 1000 euros, à l'exception de la commune de Montataire qui bénéficiera d'une réduction de 50% sur le loyer.

**ÉTANGS COMMUNAUX SAISONNIERS** : le conseil municipal a décidé de louer les étangs communaux à la commune de Montataire, pour une durée de 10 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, moyennant un loyer annuel de 1000 euros, à l'exception de la commune de Montataire qui bénéficiera d'une réduction de 50% sur le loyer.

**BOULEVARD DE FRANCE** : voir le rapport ci-dessous

\*\*\*

#### **2. SALLES MUNICIPALES - Location : tarifs 2008**

Sur le rapport de Madame BIRATO Maire, Adjointe aux Finances et au développement économique, concernant :

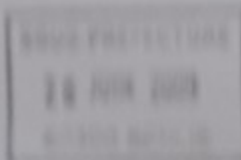
une hausse des tarifs de location des salles municipales.

Sur les tarifs concernant la LOCATION DE SALLES MUNICIPALES : une hausse par département en date du 23 juin 2008.

Sur les divers autres indicateurs de l'évaluation économique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** d'augmenter les tarifs municipaux de 2 % comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008 :





LIEUX	Pour Maires Année 2008	Tarifs au 01/09/2009
Salle de la Libération Associations & Manifestations Extérieures	100,00 € 200,00 €	100,75 € 200,27 €
Salle sous l'Eglise	70,00 €	81,10 €
Salle sous le Mairie	70,00 €	81,10 €
Salle sous sol du Centre Ferrand LEROY	70,00 €	81,10 €
Centre de Jeunes Associations & Manifestations Extérieures	100,00 € 200,00 €	100,75 € 200,27 €
Montant de la caution pour chacune des salles	100,00 €	100,00 €

	Pour les Associations et les Manifestations		Pour les Salles	
	Pour Maires Tarifs 2008	Tarifs au 01/09/2009	Pour Maires Tarifs 2008	Tarifs au 01/09/2009
<b>Espace de Rencontre</b>				
Salle 1 sans office	300,00 €	312,12 €	612,00 €	624,24 €
Salle 2 sans office	300,00 €	312,12 €	612,00 €	624,24 €
Salle 2 avec office	400,00 €	416,16 €	816,00 €	832,32 €
Salle 1 & 2 sans office	610,00 €	620,20 €	1 020,00 €	1 040,40 €
Salle 1 & 2 avec office	612,00 €	624,24 €	1 224,00 €	1 248,48 €
Caution pour chaque location	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €

Acte reçu en Mairie de  
 Signé par le Maire  
 Le Maire certifie que le présent  
 Acte a été enregistré le 24  
 Date du 24/08/2009  
 Lieu de la Mairie  
 Pour le Maire et par délégation  
 Le Directeur Général  
 Yann ALBERT

2009-7327167000  
 24 08 2009  
 2009 0732 16

Pour extrait certifié conforme  
 Le Maire  
 Jean Pierre SCHMIDT



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2009

\*\*\*

L'an Deux Mil Neuf le lundi 22 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 juin Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - M. BENOIST - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°2) - Mme LEVERT - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Mme BELGQUIH représentée par M. CAPET - Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme DAILY représentée par M. BOSINO - M. BROUHI représenté par Mme BORDAIS - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. FEUILLETTE (pour la délibération n°1) - Mme TOURE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

\*\*\*

**10- ETUDE SUR LE COMMERCE - Demande de subvention auprès de la Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat**

Sur le rapport de Madame BURATO, Adjointe aux Finances et au Développement Economique, exposant :

Vu le code des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Municipalité souhaite lancer une étude de diagnostic de la structure commerciale et du potentiel existant, mais également de la dynamique à mettre en place, sur le bassin de vie de la commune,

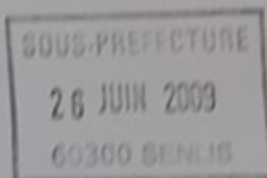
Considérant que cette étude doit permettre la mise en œuvre d'un plan de développement du commerce et de l'artisanat, notamment autour « du périmètre de sauvegarde » au sein duquel la Ville de Montataire peut d'ores et déjà exercer son droit de préemption (délibération du conseil municipal du 23 juin 2008),

Que la réalisation de cette étude qui sera confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise s'élève à la somme de 4.000 € TTC,

Considérant que le démarrage de l'étude doit intervenir le 1<sup>er</sup> octobre 2009,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE**



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
www.mairie-montataire.fr

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat (DRCA), au titre du Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC), une subvention à concurrence de 50 % de son montant HT, soit 3 347,48 € X 50 % = 1.672 €.

**SOLLICITE** une dérogation afin de pouvoir démarrer l'étude à la date précitée soit le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

**PRECISE** que les crédits correspondants seront imputés au Budget 2009, aux chapitres et articles ci-après :

Recettes → chapitre 74 (dotations et autres participations)  
→ article 74718 (participation de l'Etat)

Dépenses → chapitre 61 Services extérieurs  
→ article 617 Etudes et recherches

Ace reçu à la Sous-Préfecture le : 26/06/2009  
Publié au bulletin le : 26/06/2009  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du : 26/06/2009  
(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yves AUBERT

Pour extrait certifié conforme,



SOUS-PRÉFECTURE  
26 JUN 2009  
61000 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 22 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 juin Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - M. BENOIST - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°2) - Mme LEVERT - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BELFOUJH représentée par M. CAPET - Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme DAILLY représentée par M. BOSINO - M. BROLH représenté par Mme BORDAIS - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** M. FEUILLETTE (pour la délibération n°1) - Mme TOURE.

**SECRETARE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

•••

**11- BUDGET PRIMITIF 2009 - DECISION MODIFICATIVE N° 01**

Sur le rapport de Madame Colette BURATO, Adjointe aux Finances et au Développement Economique, EXPOSANT :

QUE le Budget Primitif 2009, voté le 23 mars 2009, nécessite certains réajustements, tant en recettes qu'en dépenses,

QU'il s'agit de procéder aux ouvertures de crédits suivants :

**1 - Section de Fonctionnement**

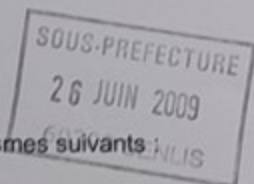
**a) Dépenses**

- Versement de subventions exceptionnelles aux organismes suivants:
  - ⇒ Association Municipale pour l'Enseignement de la Musique pour la fête de leur 20<sup>ème</sup> anniversaire,
  - ⇒ Association Formes et Couleurs,
- Subvention de fonctionnement à l'association « la Forge »,
- Subvention de fonctionnement à l'association « Justice pour Naguib,
- Insertion d'une annonce dans l'annuaire sanitaire et social,
- étude sur le commerce,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

www.mairie-montataire.fr



- versement à la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise de notre participation au Fonds de Participation des Habitants.
- diverses régularisations et transferts de crédits entre chapitres budgétaires.

#### b) Recettes

- Versement d'une subvention par la Région concernant nos actions sur le thème de la discrimination,
- Versement d'une subvention par la Région concernant l'étude sur la maîtrise énergétique,
- Versement d'un complément de Dotation de Solidarité Urbaine. En effet, considérant que notre collectivité fait partie des 150 communes les plus démunies elle bénéficie de la DSU « cible » qui leur est attribuée en 2009 ; notre ville passe ainsi du 138<sup>ème</sup> rang en 2008 au 117<sup>ème</sup> rang en 2009.

## 2 – Section d'Investissement

### a) Dépenses

- Travaux de construction d'un mur sur le parking A. Croizat,
- Régularisation des crédits concernant les travaux relatifs à la maison de gardien près de la salle Michel BOUCHOUX,
- Travaux de renforcement des « Berges du Thérain ».

Il est proposé que le financement de ces nouvelles dépenses s'opère au moyen de transferts de crédits sur d'autres opérations, dont les travaux sont reportés en 2010 (PRU – Traitement des voiries cité des Martinets, PRU - Espaces extérieurs J.Biondi, Centre Ville Est - Aménagement ferme VASSEUR),

- Acquisition d'une table lumière pour le Palace (dont les crédits n'ont été que partiellement prévus au BP 2009).

### b) Recettes

- Comme pour les dépenses il a été procédé au report de crédits concernant les subventions affectées (PRU - Traitement des voiries cité des Martinets, PRU - Espaces extérieurs J.Biondi),

- Réajustement de crédits concernant :

⇒ le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, les amendes de police, les mouvements patrimoniaux relatifs à la mise à jour de l'actif.

Ces modifications nous permettent d'équilibrer le Budget Primitif 2009 avec une hausse de l'autofinancement de 63.705 € et une réduction de l'emprunt de 70.125 €, ce qui ramène ce dernier à la somme de 899.875 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE** de procéder à la Décision Modificative suivante :

Code Service	Ch.	Ch.	Ch.	Ch.	1 - SECTION de FONCTIONNEMENT	Moyennes	Recettes
de	de	de	de	de			
Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes			
2000-01	05	05	05	05	<b>DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION - Associations culturelles</b>	1 000	
				0074	Subvention "A 3 Pops"	400	
				0740	Subvention associative "Formes et cultures"		
2000-06					<b>DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION - Actions culturelles</b>	8 700	
	05	05	05	014	Préparation service	-30	
	05	05	05	0055	Versement financier	0	
	05	05	05	0050	Crédits PMA	-71	
	05	05	05	0050	Crédits CDFOP	-4 200	
	05	05	05	0055	Prévisions non fincées	-1 300	
	05	05	05	0055	Crédits L'ORFÈVRE	-180	
	05	05	05	0055	Crédits autres		
2000-08					<b>DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION - Ecole de musique</b>	2 000	
	05	05	05	0740	Subvention associative "A M 2 A"		
2000-09					<b>DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION - Evénement associatifs</b>	100	
	05	05	05	0074	Subvention "Journé pour Nagai"		
2000-09					<b>DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION - Bains publics</b>	1 000	
	05	05	05	0055	Associations et institutions		
2000-09					<b>DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION - Activités associatives</b>	4 000	
	05	05	05	0100	Autres frais divers autres qu'au titre		
2000-06					<b>DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION - Accessibilité</b>		4 100
	06	00	00	7400	Subvention Nagai		
2000-06					<b>DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES</b>		
	05	00	00	0055	Associations et institutions	20 000	
	05	00	00	0055	Formations	-20 000	
2000-06					<b>DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES - Bureau d'étude</b>		4 200
	06	00	00	7400	Subvention Nagai		
2000-06					<b>DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS</b>		
	06	05	05	7400	Crédits sociaux urbains et de cohésion sociale		53 000
2000-07					<b>DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS - Contrat Développement Urbain</b>		
	06	00	00	0004	Particip. divers organismes Fonds participation des habitants	2 000	
2000-08					<b>DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS - ADMINISTRATION GENERALE</b>		
	05	00	00	010	Etude sur le commerce	4 000	
					S>Total Mouvements réels	17 000	81 385
2000-08					<b>DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS - Dépenses non ventilables</b>		
	05	000	000		Virement à la section d'investissement	63 700	
					S>Total Mouvements d'ordre	63 700	0
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>						<b>81 385</b>	<b>81 385</b>

SOUS-PREFECTURE  
26 JUN 2003  
60300 SENEGAL

Code service ou opération	Chapitre	Fonction	Article	II - SECTION d'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
00055	23	411	2313	<u>DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES - Equipement sportif M. BOUCHOUX</u> Construction 'Logement gardien'	101 200	
00107	23	824	2313	<u>DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUE - Travaux de clôtures</u> Construction 'Construction d'un mur parking A.Croizat'	65 900	
00108	23	824	2315	<u>DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES - Travaux divers - Cadre de vie'</u> Installation matériel et outillage technique 'Renforcement Berges du Thérain '	8 200	
9004	9004	824	2315	<u>DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES - Centre ville Est Aménagement urbain'</u> Installation matériel et outillage technique 'Aménagement ferme Vasseur'	-9 414	
9059	9059	824	2315	<u>DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES - PRUS Traitement des voiries Martinets</u> Installation matériel et outillage technique 'Tranchées C.Fabien'	-150 000	
	13	824	1321	Subvention équipement Etat		-48 122
	13	824	1322	Subvention équipement Région		-21 535
	13	824	1323	Subvention équipement Département		-18 136
9064	9064	823	2315	<u>DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES - Espaces extérieurs Biondi/ Martinets</u> Installation matériel et outillage technique	-250 000	
	13	823	1321	Subvention équipement Etat		-73 158
	13	823	1322	Subvention équipement Région		-39 717
	13	823	1324	Subvention équipement Département		-33 446
DSP1.03	21	33	2188	<u>DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION - Service culturel</u> Acquisition de matériel ' Table lumière '	18 000	
DSF1.08'	10	01	10222	<u>DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS - Opérations non ventilables</u> FCTVA		21 830
	13	01	1342	Amendes de police		2 590
	16	01	1641	Emprunt		-70 125
				S/Total Mouvements réels	-216 114	-279 819
DSF1.36'	041	01	21318	<u>DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS - Mouvements patrimoniaux</u> Autres bâtiments publics "Ecole J.Decour transfert Espace E.Triolet"	2 471 680	
	041	01	21312	Bâtiments scolaires "Ecole J.Decour transfert Espace E.Triolet"		2 471 680
				S/Total Mouvements patrimoniaux	2 471 680	2 471 680
DSF1.08'	021	01	021	<u>DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS - Dépenses non ventilables</u> Virement à la section de fonctionnement		63 705
				S/Total Mouvements d'ordre	0	63 705
<b>TOTAL Investissement</b>					<b>2 255 566</b>	<b>2 255 566</b>

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

26/06/2009

Publié ou notifié le :

30/06/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30/06/2009

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE  
26 JUN 2009  
60300 SENLIS

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO





1) L'ATTRIBUTION d'une bourse aux étudiants post-baccalauréat jusqu'à l'âge limite de 28 ans à la date de la demande selon le quotient suivant :

- d'un montant de 229,00 € pour un quotient inférieur ou égal à 1 524 € annuel ;
- d'un montant de 199,00 € pour un quotient supérieur à 1 524,01 € et inférieur ou égal à 3 049 € annuel ;
- d'un montant de 153,00 € pour un quotient supérieur à 3 049,01 € et inférieur ou égal à 7 622 € annuel ;
- d'un montant de 122,00 € pour un quotient supérieur à 7 622,01 € et inférieur ou égal de 13 720 € annuel ;
- d'un montant de 92,00 € pour un quotient supérieur à 13 720,01 € annuel.

Sur la base de l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année 2008 des parents et de l'étudiant divisé par le nombre de parts fiscales.

Sur présentation des pièces réclamées pour la constitution du dossier justifiant la position d'étudiant du demandeur et sa résidence sur la commune d'une part,  
Et d'autre part de toute autre pièce jugée nécessaire à l'étude du dossier.

En cas d'absence de production de ces pièces complémentaires, il sera alloué d'office une bourse au montant **MINIMUM**.

2) L'ATTRIBUTION d'une aide complémentaire selon la zone géographique de l'établissement scolaire :

ZONE 1	Paris et Région Parisienne	23,00 €
ZONE 2	Nord de la France	30,00 €
ZONE 3	Oise sauf Creil, Nogent et Montataire	15,00 €
ZONE 4	Autres régions de France	45,00 €

La décision d'attribution sera prise après examen des dossiers et sous réserve de dépôt du dossier **avant le 15 DECEMBRE 2009**.

La dépense est inscrite au budget primitif – Fonction 2 Enseignement Formation – Sous Fonction 23 Enseignement supérieur – Article 6714 Bourses et Prix.

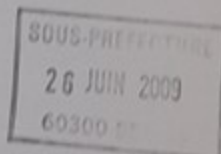
Acte reçu à la Sous Préfecture le :

26/06/2009  
Publié ou enregistré le :  
30/06/2009  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du 30/06/2009.  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yves AUBRY

Pour extrait certifié conforme,





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 22 JUN 2009

\*\*\*

L'An Deux Mil Neuf le jour 22 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 18 juin Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance publique, place Auguste Béne, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BORDAIS, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOUQUET - Mme BORDAIS - M. CHAILLIER - Mme DIPIATO - Mrs BLIZZI - M. GILLARD - M. LESTET - M. RICHARDI - M. BILLET - Mme BLANCHET - M. MERCIER - Mme RICHARDI - M. LEBLANC - M. GONZALEZ - Mrs ROBERT - M. BAZIER - M. BENOIST - M. BELLAÏCHE - Mrs BOUTIER - M. RICHARD - Mme VERBACH - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°2) - Mme LEVERT - M. STALIN - M. LEBRETON - Mme LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BELLAÏCHE représentée par M. CAPET - Mme LECLERE représentée par M. BENOIST - Mme ANAGE représentée par M. MERCIER - Mrs HADLY représentée par M. BOUQUET - M. BOUTIER représentée par Mme BORDAIS - Mme DUFORT représentée par M. RICHARDI.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** M. FEUILLETTE (pour la délibération n°1) - Mrs TOURE.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Sarah KHACHAB

\*\*\*

**13 - SCOLAIRE : REMBOURSEMENT DE LA CARTE DE TRANSPORT AUX LYCEENS ET ETUDIANTS ANNEE SCOLAIRE 2009/2010**

**SUR** le rapport de Madame Françoise BORDAIS, Adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires, **EXPOSANT :**

QUE depuis plusieurs années, la Municipalité accorde une aide aux lycéens qui suivent une formation dispensée par l'Education Nationale et les organismes associés sous la forme suivante :

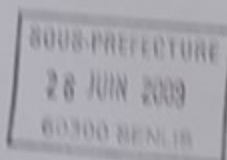
> **PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT** pour les déplacements scolaires sur les réseaux du STAC sur présentation de la carte de transport de l'année scolaire en cours,

QUE pour cette année, la commission scolaire demande la reconduite de cette aide en posant une date limite de dépôt au 15 décembre 2009,

Melle Sarah KHACHAB et Melle Charleine LEBRETON, étudiantes, ne prennent pas part au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

**CONFIRME A L'UNANIMITE,**



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
[www.mairie-montataire.fr](http://www.mairie-montataire.fr)

I am, the undersigned, a citizen of the United States of America, and I hereby certify that the above is a true and correct copy of the original as the same appears in the records of the said office.

I am, the undersigned, a citizen of the United States of America, and I hereby certify that the above is a true and correct copy of the original as the same appears in the records of the said office.

I am, the undersigned, a citizen of the United States of America, and I hereby certify that the above is a true and correct copy of the original as the same appears in the records of the said office.

I am, the undersigned, a citizen of the United States of America, and I hereby certify that the above is a true and correct copy of the original as the same appears in the records of the said office.

Full name and rank of officer

Full name of the person to whom

24/10/1904

24/10/1904

LA BRUNO, JAMES H. / 24/10/1904

LA BRUNO / JAMES H. / 24/10/1904

Full name of the person to whom

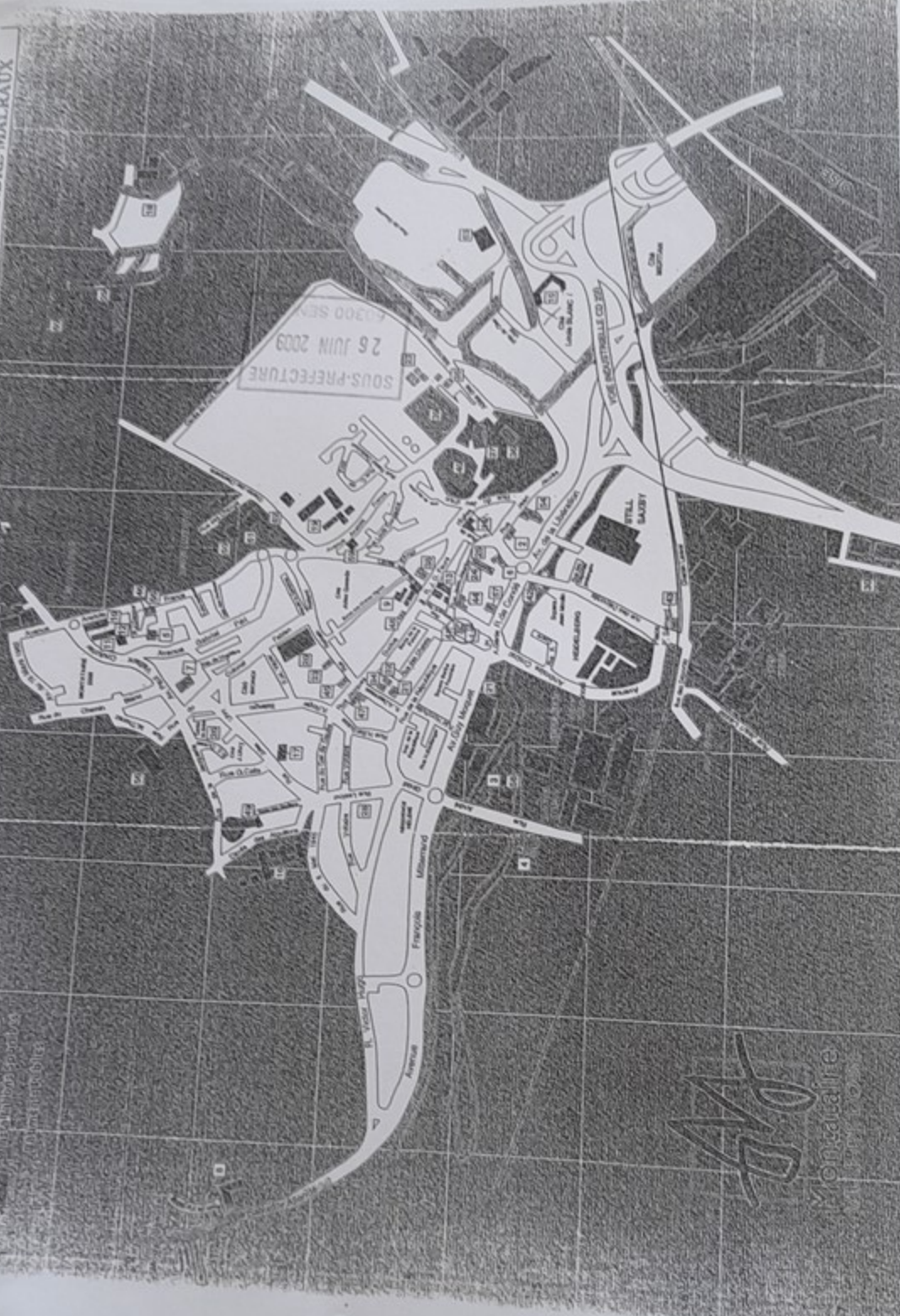
LA BRUNO, JAMES H.

RECORDED / 24 OCT 1904 / 147

LE MAIRAT, LE TRAVAIL, LE BUREAU, LE COLLEGE, LE LYCEE, LE LYCEE ANDRE MALRAUX

SOUS-PREFECTURE  
26 JUN 2009  
10:30 SEN

Montaire







**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2009**

\*\*\*

L'an Deux Mil Neuf le deux vingt deux juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 juin 2009 par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BORDAIS, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BORDAIS - Mme BORDAIS - M. COLLIARD - Mme BERTHO - Mme RIZZI - M. COLLIARD - M. CAPET - M. BORDAIS - M. BOUTON - Mme BELLEFLORE - M. MATHIEU - Mme BELLEFLORE - M. GOSCA - M. CAMPELIER - Mme BOUTON - M. BORDAIS - M. BELLEFLORE - Mme BORDAIS - M. BORDAIS - Mme VERMOREL - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°2) - Mme LEJEUNE - M. STALDI - M. LEDETTE - Mme LEDETTE

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Mme BELLEFLORE représentée par M. CAPET - Mme LECLERE représentée par M. BORDAIS - Mme ATIAE représentée par M. MATHIEU - Mme LECLERE représentée par M. BORDAIS - M. BOUTON représentée par Mme BORDAIS - Mme LECLERE représentée par M. BORDAIS

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. FEUILLETTE (pour la délibération n°1) - Mme TOURE

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme Sarah KHACHAB \*\*\*

**14 - SCOLAIRE : ATTRIBUTION D'UN PRET ET FOURNITURE DE LIVRES AUX LYCEENS ET AUX ETUDIANTS - Année Scolaire 2009/2010**

SUR le rapport de Madame Françoise BORDAIS, Adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires, EXPOSANT :

QUE depuis plusieurs années, la Municipalité accorde une aide aux lycéens qui suivent une formation dispensée par l'éducation Nationale et les organismes associés sous les formes suivantes :

> PRET DE LIVRES SCOLAIRES aux CAP, BEP, élèves de la SECONDE à la TERMINALE et élèves de BTS (pour les étudiants en BTS le choix est laissé entre les livres ou la bourse),

QUE pour cette année, la commission scolaire demande la reconduite de cette aide en posant une date limite de dépôt au 31 octobre 2009,

QUE compte tenu de l'aide financière du Conseil Régional reconduite à la rentrée de septembre 2009 au bénéfice des lycéens entrant et poursuivant un cycle SECONDAIRE,

La commission scolaire propose de modifier l'aide apportée à ces élèves,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

**CONFIRME A L'UNANIMITE**

SOUS-PREFECTURE  
26 JUIN 2009  
60300 MONTAIRE

< Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire >  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
[www.mairie-montataire.fr](http://www.mairie-montataire.fr)

L'attribution des livres aux élèves qui suivent les enseignements de deuxième année suivants :  
- CAP 2002, BREVET 2002 à la TERMINALE, BAC PRO et BTP (pour les étudiants en BTP le choix est  
libre entre les livres ou le cours).

Les élèves entrant dans un nouveau cycle dans le SECONDAIRE et ceux suivant déjà un cycle dans le  
SECONDAIRE pourront en complément de l'aide financière du Conseil Régional obtenir des manuels en  
fonction de leur situation.  
En cas de aide financière à épuiser insuffisante et le stock de la ville épuisé, les élèves pourront recevoir un  
complément en fait de commande.

La décision d'attribution sera prise après examen des dossiers et sous réserve du dépôt des demandes  
avant la date limite du 31 octobre 2009.

Les crédits seront inscrits au budget primitif - Fonction 2 Enseignement Formation - Sous Fonction 22  
Enseignement de 2nd degré - Article 007 Fournitures scolaires.

Avec moi, le Maire, Directeur de  
l'Éducation, de la Culture et  
du Sport, j'ai examiné et  
validé le présent document.  
Le Maire, en tant que  
Président de la Commission  
d'Éducation, de la Culture et  
du Sport.

Pour le Maire et son Député  
Le Maire Adjoint  
L'adjoint

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

28 JUN 2009

60300 BENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 22 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 juin Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GUYARD - M. CAPET - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - M. BENOIST - M. BELOUACHOH - Mlle BORDEZ - M. BRANIB - Mme YESSEMEN - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°2) - Mme LEVERT - M. STALIN - M. LEBRETON - Mlle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Mme BELFQUIN représentée par M. CAPET - Mlle LECLERE représentée par M. BENOIST - Mlle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme DAILLY représentée par M. BOSINO - M. BROUH représentée par Mme BORDAIS - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. FEUILLETTE (pour la délibération n°1) - Mme TOURE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mlle Sarah KHACHAB

•••

#### 15 - SCOLAIRE - FRAIS DE SCOLARITE - ANNEE SCOLAIRE 2009/2010

Sur le rapport de Madame BORDAIS Françoise, Adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires, donne lecture du rapport suivant :

Qu'au terme de l'article 23 de la Loi 83-663 du 27 juillet 1983 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement, les communes accueillant des enfants extérieurs dans leurs écoles publiques, sont encouragées à conclure des accords de réciprocité ;

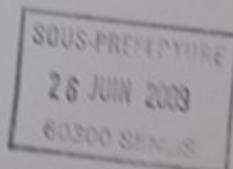
Que si les accords ne peuvent être conclus, les communes fixent, annuellement, la contribution aux charges de fonctionnement qui sera sollicitée lors de l'accueil des enfants extérieurs ;

Lors de sa séance du 9 octobre 1992, le Conseil Municipal a décidé, pour l'année 1992/1993 de fixer la contribution des communes aux charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants extérieurs au montant arrêté par Monsieur le Préfet de l'Oise, sur la base des propositions faites par l'Union des Maires de l'Oise ;

Que cette somme est actuellement arrêtée à **772 €** pour l'année 2008/2009 pour les communes hors canton et à **455,00 €** pour les communes du canton ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE A L'UNANIMITE :**



« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
www.mairie-montataire.fr



1) DE FIXER les accords sur les communes de la zone de montagne.

2) DE RECONQUERRE les accords de responsabilité civile des établissements de montagne des communes de NIGRENT SUR OISE, THIVERNY, MONTMAY-SANT-REMY, VILLERS-SANT-PAUL, ST-YAMER, MELC, SAINT-LEU-D'ESSERENT.

3) DE RECONQUERRE les accords de responsabilité civile des établissements de montagne des communes de CRESY, LES-MELC, GOUVRES, VIOY, L'AGREVILLE, PRESLE.

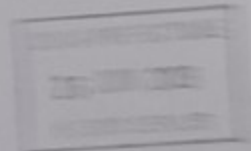
4) DE FIXER la contribution des communes aux charges de l'enseignement pour les enfants scolarisés dans les écoles de MONTMAYRE, (par élémentaire) (coût maximum de 725 francs) (zone scolaire 20062011).

5) DE FIXER cette contribution pour les communes de Canton de Montmoy, (par élémentaire) (coût maximum de 485 francs) communes: MARTEL, VILLERS-SOUS-SANT-LEU, BLANCOURT, CRAMONTE, MELC, PRESLE, SUR-OISE, (soit somme de: 485 francs).

6) DE FIXER la contribution maximum pour MONTMAYRE aux charges de l'enseignement pour les enfants scolarisés à l'extérieur, (par élémentaire) (coût maximum de 725 francs) (zone scolaire) (coût maximum de 725 francs) par la loi, (soit la contribution maximum de 725 francs) (coût maximum de 725 francs).

Adressé à la Sous-Préfecture  
MELC le 20/06/2011  
Préfecture de la Somme  
MELC le 20/06/2011  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a été enregistré le  
Date du 20/06/2011  
(Loi du 22 Juin 1962)  
Président de la Commission  
M. [Signature]  
[Signature]

Président de la Commission  
[Signature]





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2009

\*\*\*

L'an Deux Mil Neuf le lundi 22 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 15 juin Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - M. BENOIST - M. BELOUACHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°2) - Mme LEVERT - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Mme BELFQUH représentée par M. CAPET - Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme DAILLY représentée par M. BOSINO - M. BRCLAH représenté par Mme BORDAIS - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. FEUILLETTE (pour la délibération n°1) - Mme TOURE.

**SECRETARE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

\*\*\*

#### 16 - ENFANCE – Accueils périscolaires – tarifs 2009/2010

Sur le rapport de Madame Françoise BORDAIS, Adjointe au Maire, exposant :

Vu les tarifs fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2008

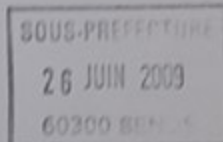
Vu l'arrêté préfectoral du 01/12/1986 qui permet de fixer librement les tarifs

Vu les divers indices indicateurs de l'inflation économique,

Considérant qu'il apparait opportun d'instaurer un tarif extérieur différent du tarif maximum appliqué aux Montatairiens, ceux-ci contribuant déjà à travers le paiement des impôts locaux aux dépenses municipales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité** la mise en place des tarifs suivants pour les accueils périscolaires à compter du 01 septembre 2009.



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
 B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
[www.mairie-montataire.fr](http://www.mairie-montataire.fr)

	QUOTIENT	MERCREDI	MATIN	SOIR
1	0 à 275	2,55	0,53	1,07
2	275,01 à 333	2,81	0,57	1,15
3	333,01 à 392	3,05	0,61	1,23
4	392,01 à 452	3,30	0,65	1,32
5	452,01 à 511	3,54	0,69	1,40
6	511,01 à 570	3,80	0,73	1,49
7	570,01 à 628	4,05	0,78	1,58
8	628,01 à 687	4,29	0,82	1,65
9	687,01 à 746	4,54	0,86	1,73
10	746,01 à 806	4,79	0,91	1,83
11	806,01 à 865	5,05	0,95	1,90
12	865,01 à 923	5,29	0,99	1,98
13	923,01 à 982	5,54	1,04	2,08
14	982,01 à 1041	5,79	1,08	2,16
15	1041,01 à 1101	6,03	1,12	2,24
16	1101,01 à 1160	6,30	1,16	2,33
17	1160,01 à 1218	6,54	1,20	2,41
18	1218,01 à 1277	6,79	1,23	2,49
19	1277,01 et plus	7,03	1,28	2,57
	Extérieurs	10,54	1,92	3,84

Acte reçu à la Sous-Prefecture le :  
30/06/2009

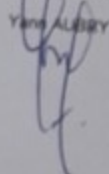
Publié ou notifié le :

30/06/2009

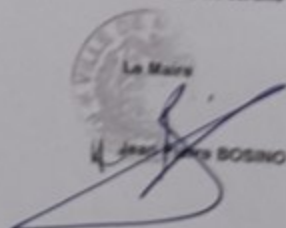
Le Maire certifie que le présent  
 Acte a caractère exécutoire à la  
 Date du 30/06/2009  
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général

Yves ALBRY



Pour extrait certifié conforme.

Le Maire  
  
 Jean-François BOSINO

SOUS-PREFECTURE  
 26 JUN 2009  
 61300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2009

\*\*\*

L'an Deux Mil Neuf le lundi 22 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 15 juin Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GOGARD - M. CAPET - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - M. BENOIST - M. BELDJAHCHI - Mlle BORDIEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°2) - Mme LEVERT - M. STALIN - M. LEBRETON - Mlle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Mme BELFQUH représentée par M. CAPET - Mlle LECLERE représentée par M. BENOIST - Mlle AWANE représentée par M. MERCIER - Mme DALLY représentée par M. BOSINO - M. BROUJ représenté par Mme BORDAIS - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. FEUILLETTE (pour la délibération n°1) - Mme TOURE.

**SECRETARE DE SEANCE** : Mlle Sarah KHACHAB

\*\*\*

**17 - ENFANCE - CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - tarifs 2009**

Sur le rapport de Mme BORDAIS, Adjointe au Maire, exposant :

Vu les tarifs actuels fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 23/06/2008

Vu l'arrêté préfectoral du 1er décembre 1986, qui permet de fixer librement les tarifs,

Vu les divers indices indicateurs de l'inflation économique,

Considérant qu'il apparait opportun d'instaurer un tarif extérieur différent du tarif maximum appliqué aux Montatairiens, ceux-ci contribuant déjà à travers le paiement des impôts locaux aux dépenses municipales.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

SOUS-PREFECTURE

23 JUN 2009

60300 SENLIS

\*Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire\*

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 42  
www.mairie-montataire.fr

Préciser de quel les tarifs du Centre de Louisa Pierre Legendre a comme suit à compter du (et applicable 2008)

	QUOTIENT	Tarifs 2008		TARIF 2009	
		CLSH Journée	CLSH 1/2 Journée	CLSH Journée	CLSH 1/2 Journée
1	0 à 270	0,90	0,48	1,01	0,50
2	270,01 à 333	1,12	0,64	1,14	0,57
3	333,01 à 397	1,23	0,60	1,26	0,62
4	397,01 à 462	1,38	0,68	1,38	0,69
5	462,01 à 511	1,48	0,71	1,51	0,75
6	511,01 à 570	1,61	0,76	1,64	0,82
7	570,01 à 630	1,72	0,82	1,76	0,87
8	630,01 à 687	1,84	0,88	1,88	0,94
9	687,01 à 740	1,99	0,96	1,99	0,99
10	740,01 à 800	2,10	1,00	2,14	1,07
11	800,01 à 860	2,22	1,07	2,26	1,13
12	860,01 à 923	2,33	1,12	2,38	1,19
13	923,01 à 982	2,46	1,18	2,50	1,25
14	982,01 à 1041	2,67	1,22	2,62	1,31
15	1041,01 à 1101	2,71	1,29	2,76	1,36
16	1101,01 à 1160	2,82	1,34	2,88	1,44
17	1160,01 à 1218	2,94	1,40	3,00	1,50
18	1218,01 à 1277	3,06	1,47	3,12	1,56
19	1277,01 et plus	3,19	1,54	3,25	1,62
20	EXTERIEUR	3,19	1,54	4,78	2,39

Le tarif 1/2 journée est calculé sur la base du tarif à la journée divisé par 2.

SOUS-PREFECTURE  
29 JUIN 2009  
60300 SENLIS

REGIME de fixer les tarifs mini-camps et séjours comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

	QUOTIENT	Journées en mini-camp	Journées en séjour
1	0 à 278	3,80	6,63
2	278,01 à 333	4,36	6,40
3	333,01 à 382	4,87	6,01
4	382,01 à 482	5,41	7,46
5	482,01 à 611	6,03	7,87
6	611,01 à 870	6,36	6,30
7	870,01 à 928	6,80	6,64
8	928,01 à 987	7,36	6,40
9	987,01 à 748	7,81	6,66
10	748,01 à 808	8,29	10,33
11	808,01 à 868	8,81	10,66
12	868,01 à 923	9,26	11,30
13	923,01 à 982	9,82	11,86
14	982,01 à 1041	10,27	12,31
15	1041,01 à 1101	10,76	12,79
16	1101,01 à 1160	11,29	13,33
17	1160,01 à 1218	11,76	13,80
18	1218,01 à 1277	12,27	14,31
19	1277,01 et plus	12,74	14,76
20	EXTERIEUR	19,11	22,17

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :  
 Publié au journal de  
 Le Maire certifie que le présent  
 Acte a caractère authentique à la  
 Date de :  
 (Loi du 26 Juillet 1988)

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
 Jean Pierre BOBINO

Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général  
 (Signature)

SOUS-PREFECTURE  
 29 JUIN 2009  
 60300 BENLIV



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 22 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 juin Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - M. BENOIST - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°2) - Mme LEVERT - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Mme BELFQUIH représentée par M. CAPET - Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme DAILLY représentée par M. BOSINO - M. BROLH représenté par Mme BORDAIS - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. FEUILLETTE (pour la délibération n°1) - Mme TOURE.

**SECRETARE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**18 - SCOLAIRE - RESTAURANT SCOLAIRE - tarifs 2009**

**Sur le rapport de Mme BORDAIS, Adjointe au Maire, exposant :**

Vu les tarifs actuels fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 23/06/2008

Vu le décret du 29/6/2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Vu les divers indices indicateurs de l'inflation économique,

Considérant qu'il apparaît opportun d'instaurer un tarif extérieur différent du tarif maximum appliqué aux Montatairiens, ceux-ci contribuant déjà à travers le paiement des impôts locaux aux dépenses municipales.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE A L'UNANIMITE** de fixer les tarifs de la Restauration scolaire par repas comme suit à compter du 1er septembre 2009 :

SOUS-PREFECTURE  
29 JUIN 2009  
60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
[www.mairie-montataire.fr](http://www.mairie-montataire.fr)

	GRADIENT	TARIFS 2008	TARIFS 2009
1	0 à 275	0,54	0,56
2	275,01 à 300	1,06	1,07
3	300,01 à 350	1,18	1,20
4	350,01 à 400	1,26	1,28
5	400,01 à 511	1,46	1,48
6	511,01 à 575	1,64	1,67
7	575,01 à 628	1,86	1,88
8	628,01 à 687	1,78	1,80
9	687,01 à 746	1,89	1,90
10	746,01 à 806	2,05	2,04
11	806,01 à 865	2,14	2,16
12	865,01 à 923	2,26	2,26
13	923,01 à 982	2,38	2,40
14	982,01 à 1041	2,50	2,50
15	1041,01 à 1101	2,61	2,60
16	1101,01 à 1160	2,75	2,61
17	1160,01 à 1218	2,85	2,61
18	1218,01 à 1277	2,98	3,04
19	1277,01 et plus	3,10	3,18
	Tarif spécifique	0,54	0,56
	Enfants extérieurs	3,10	4,85
	Enseignants	1,82	1,85

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :  
 23 juin 2009  
 Publié au registre le :  
 23 juin 2009  
 Le Maire certifie que le présent  
 Acte a caractère exécutoire à la  
 Date du 23 juin 2009  
 (Loi du 22 juillet 1987)

Pour extrait certifié conforme.

Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général  
 Yann AUBERT

Le Maire  
 Jean-Marie BODINO

SOUS-PREFECTURE  
 29 JUIN 2009  
 60300 DENLIS



•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 22 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 juin Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - M. BENOIST - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°2) - Mme LEVERT - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Mme BELFOUIH représentée par M. CAPET - Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme DAILLY représentée par M. BOSINO - M. BROLH représenté par Mme BORDAIS - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. FEUILLETTE (pour la délibération n°1) - Mme TOURE.

**SECRETARE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

#### 19 - SOCIAL - RESTAURATION MUNICIPALE - tarifs 2009

##### Sur le rapport de Mr le Maire, exposant :

Que chaque année, la Ville de Montataire examine les tarifs municipaux,

Que ceux du restaurant administratif RPA ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2008,

Que par arrêté du 1er décembre 1986, Monsieur le Préfet nous a informé que les tarifs des établissements publics pourront à partir du 1er janvier 1987 être, dans leur quasi totalité, librement fixés par les collectivités locales,

Vu les tarifs appliqués en 2008,

Vu le rapport de la commission retraités,

Vu les divers indices indicateurs de l'inflation économique,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE A L'UNANIMITE** de fixer les tarifs du Restaurant administratif RPA comme suit à compter du 1er septembre 2009 :

SOUS-PREFECTURE

29 JUIN 2009

60300 SENLIS

DESIGNATION	PERSONNEL COMMUNAL		EXTERIEUR	
	TARIF 2008	TARIFS 2009 (augmentation 2%)	TARIF 2008	TARIFS 2009 (augmentation 2%)
ENTREE	0,59	0,60	1,08	1,10
PLAT PRINCIPAL (ou 5 assiettes sans viande)	2,52	2,57	5,10	5,20
FROMAGE	0,57	0,58	1,07	1,09
DESSERT	0,57	0,58	1,07	1,09
PAIN	0,23	0,24	0,40	0,41
CAFE/ THE	0,36	0,37	0,65	0,66
1/4 rouge	0,73	0,74	1,48	1,51
1/4 rosé	0,73	0,74	1,48	1,51
BIERE	0,73	0,74	1,48	1,51
CIDRE	0,56	0,57	1,02	1,04
COCA	0,56	0,57	1,02	1,04
EAU PETILLANTE	0,56	0,57	1,02	1,04
1/2 EAU	0,46	0,47	0,84	0,86
VIN ROUGE			7,17	7,31
RETRAITES (Repas complet - tarif unique)	6,10	6,32	10,25	10,66

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 29/06/2009  
 Publié ou notifié le : 30/06/2009  
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du : 30/06/2009  
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
 Jean Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général  
 Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE  
 29 JUIN 2009  
 60300 SENLIS

SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2009

\*\*\*  
L'an Deux Mil Neuf le lundi 22 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 juin Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - M. BENOIST - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°2) - Mme LEVERT - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BELFQUIH représentée par M. CAPET - Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme DAILLY représentée par M. BOSINO - M. BROUH représenté par Mme BORDAIS - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FEUILLETTE (pour la délibération n°1) - Mme TOURE.

SECRETARE DE SEANCE : Melle Sarah KHACHAB

\*\*\*  
**20 - CULTURE - ATELIERS CULTURELS - TARIFS 2009**

Sur le rapport de M. Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Vu les tarifs actuels fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 23/06/2008

Vu l'arrêté préfectoral du 1er décembre 1986, qui permet de fixer librement les tarifs,

Vu les divers indices indicateurs de l'inflation économique,

Considérant qu'il apparaît opportun d'instaurer un tarif extérieur différent du tarif maximum appliqué aux montatairiens, ceux-ci contribuant déjà à travers le paiement des impôts locaux aux dépenses municipales.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Décide à l'unanimité de fixer les tarifs trimestriels des ateliers culturels comme suit à compter du 1er septembre 2009 :

SOUS-PREFECTURE  
29 JUIN 2009  
60300 SENLIS

	QUOTIENT	BANSE THEATRE ARTS PLASTIQUES INFORMATIQUE	
		Tarifs 2008	TARIFS 2009
1	0 à 278	0,02	0,14
2	278,01 à 333	10,38	10,80
3	333,01 à 382	14,00	14,90
4	382,01 à 482	18,00	19,37
5	482,01 à 511	23,30	23,77
6	511,01 à 570	27,03	28,18
7	570,01 à 628	31,04	32,68
8	628,01 à 687	36,27	37,00
9	687,01 à 746	40,88	41,30
10	746,01 à 800	44,91	45,81
11	800,01 à 858	48,23	50,21
12	858,01 à 923	53,68	54,62
13	923,01 à 982	57,87	59,03
14	982,01 à 1041	62,19	63,43
15	1041,01 à 1101	66,80	67,83
16	1101,01 à 1160	70,83	72,26
17	1160,01 à 1218	75,18	76,68
18	1218,01 à 1277	79,46	81,08
19	1277,01 et plus	83,79	85,47
20	EXTERIEUR	83,79	126,20

Acte reçu à la Sous-Prefecture de  
 Benliby le 29/06/2009  
 Pour le Maire  
 Le Maire comme lors de son mandat  
 Acte à caractère exécutoire à la  
 date du 29/06/2009  
 (Loi du 02-Juillet-1983)  
 Pour le Maire et ses Collègues  
 Le Directeur Général  
 Yann AUBERTY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
 Jean Pierre BUSINO



SOUS-PREFECTURE  
 29 JUIN 2009  
 60300 BENLIB



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 22 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 juin Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - M. BENOIST - M. BELOUJAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°2) - Mme LEVERT - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BELFQUIH représentée par M. CAPET - Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme DAILLY représentée par M. BOSINO - M. BRCLIN représenté par Mme BORDAIS - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** M. FEUILLETTE (pour la délibération n°1) - Mme TOURE.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

•••

**21 - SPORTS - ATELIERS SPORTIFS - tarifs 2009**

Sur le rapport de Monsieur BOYER, Adjoint au Maire, exposant :

Vu les tarifs actuels fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 23/06/2008

Vu l'arrêté préfectoral du 1er décembre 1986, qui permet de fixer librement les tarifs,

Vu les divers indices indicateurs de l'inflation économique,

Considérant qu'il apparaît opportun d'instaurer un tarif extérieur différent du tarif maximum appliqué aux Montatairiens, ceux-ci contribuant déjà à travers le paiement des impôts locaux aux dépenses municipales.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE de fixer les tarifs de l'école municipale des sports par cycle et ateliers sportifs comme suit à compter du 1er septembre 2009 :

SOUS-PREFECTURE

29 JUIN 2009

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
[www.mairie-montataire.fr](http://www.mairie-montataire.fr)

	QUOTIENT	Tarifs 2008	ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS TARIFS 2009
1	0 à 276	4,65	4,74
2	276,01 à 333	5,25	5,36
3	333,01 à 392	5,85	5,97
4	392,01 à 452	6,45	6,58
5	452,01 à 511	7,05	7,19
6	511,01 à 570	7,67	7,82
7	570,01 à 628	8,27	8,44
8	628,01 à 687	8,87	9,05
9	687,01 à 746	9,47	9,66
10	746,01 à 806	10,07	10,27
11	806,01 à 865	10,68	10,89
12	865,01 à 923	11,29	11,52
13	923,01 à 982	11,89	12,13
14	982,01 à 1041	12,49	12,74
15	1041,01 à 1101	13,09	13,35
16	1101,01 à 1160	13,70	13,97
17	1160,01 à 1218	14,31	14,60
18	1218,01 à 1277	14,91	15,21
19	1277,01 et plus	15,52	15,83
20	Extérieur	15,52	23,74

Acte reçu à la Sous-Prefecture le :

..... 29/06/2009 .....

Publié ou notifié le :

..... 29/06/2009 .....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du ..... 29/06/2009 .....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AJERBY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Joseph BOSINO

SOUS-PREFECTURE

29 JUIN 2009

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2009

\*\*\*

L'après-midi le Lundi 22 Juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 Juin 2009, s'est réuni en séance ordinaire, place Argente Chêne, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BOSSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAT DES PRESENTS** : M. BOSSINO - Mme BOUYER - M. COUILLIER - Mme BURATO - Mme BUIZIN - M. CHENET - M. CHIFFE - M. NOUILLAN - M. PAVIER - Mme PLANCHET - M. MENCIEN - Mme NICHAN - M. ZINCA - M. CHIFFERON - Mme DUCHET - M. BOUQUIN - M. BENOIST - M. BELLAÏCHE - Mme BENEZ - M. BOUQUIN - Mme VICHAMIN - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°2) - Mme LEVERT - M. STALIN - M. LEROUX - Mme LEROUX.

**ETAT DES REPRESENTES PAR** : Mme BELLOCQ représentée par M. CAPET - Mme LECLERE représentée par M. BOSSINO - Mme VIVIER représentée par M. MENCIEN - Mme VALLEY représentée par M. BOSSINO - M. BROUILLON représentée par Mme BOUYER - Mme CHIFFE représentée par M. NOUILLAN.

**ETAT DES ABSENTS EXCUSES** : M. FEUILLETTE (pour la délibération n°1) - Mme TONRE.

**SECRETARIE DE SEANCE** : Mme Jean NICHAN

\*\*\*

**20- CULTURE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A FORMES ET COULEURS - Achat de tableaux**

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, chargé de la culture,

La Municipalité a souhaité offrir aux usagers de la maison sociale un cadeau pour célébrer l'anniversaire de l'ouverture de la structure.

A la même période, l'association Formes et Couleurs organisait son salon annuel à Montataire.

Etre a donc été sollicitée pour fournir 2 tableaux réalisés par des peintres amateurs de la région.

Le prix d'achat de ces deux tableaux est de 400,00 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Decide à l'unanimité** le versement d'une subvention exceptionnelle de 400,00 € à l'association Formes et Couleurs.

Les crédits sont inscrits au budget 2009 - fonction 33 - chapitre 67 - article 6745

Ace reçu à la Sous-Prefecture de

Page au verso de

Le Maire certifie que le présent

acte a été enregistré au greffe de la

Date de : 22/06/2009

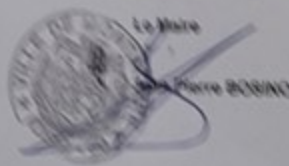
Le 22 Juin 2009

Pour le Maire et en l'absence  
de l'Adjoint Maire

Mme BOUYER

Mme BOUYER

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

M. Pierre BOSSINO

SOUS-PREFECTURE

29 JUIN 2009

60300 SENLIS

\*Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire\*

R.P. 0702 Montataire Cedex - Tél : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
www.mairie-montataire.fr

L'an Deux Mil Neuf le lundi 22 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 juin Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUILLIER - Mme BURATO - Mme BUIZON - M. GODARD - M. CAPET - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - M. BENOIST - M. BELQUACHCHI - Mlle BORDOZ - M. BRAHIM - Mme YESLMEN - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°2) - Mme L'HERIT - M. STAUN - M. LEBRETON - Mlle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BELFOUHI représentée par M. CAPET - Mlle LECLERE représentée par M. BENOIST - Mlle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme DALLY représentée par M. BOSINO - M. BROUH représenté par Mme BORDAIS - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** M. FEUILLETTE (pour la délibération n°1) - Mme TOURE.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mlle Sarah KHACHAB

### 23 - CULTURE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMEW - Anniversaire des 20 ans

SUR le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, chargé de la culture,

L'école de musique de Montataire fête ses 20 ans les 27 et 28 juin 2009.

Cette manifestation doit être :

- La représentation la plus sincère de l'action menée par l'AMEW depuis vingt ans dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement et de la coopération sur la ville et ses alentours
- Un événement musical, culturel et festif qui soit le révélateur de la qualité, de la diversité, de l'ouverture et de la convivialité que nous défendons chaque jour par notre action en direction de la population.

Ainsi donc nous souhaitons associer pleinement à cet événement :

- L'ensemble des adhérents de l'association : enfants, jeunes et adultes
- L'équipe de salariés : intervenants et professeurs
- Le secteur petite enfance, les écoles et le collège Anatole France de Montataire
- Les classes de l'école de musique (traditionnelles et musiques actuelles)
- Le studio « Mon't le son »
- Les pratiques collectives mutualisées avec Creil et Nogent
- Les acteurs de la vie culturelle et sociale de Montataire (l'atelier théâtre de Christian HERRICH, la Compagnie Chenevoy, la danse Modern Jazz, l'atelier de danse Hip Hop, le comité de danse ...)



Le budget prévisionnel de la ville de 2012 est approuvé par le Conseil Général pour l'année 2012 et les dépenses pour 2012 et le budget 2012 est voté par les élus pour l'année 2012.

La ville se voit attribuer le budget de 2012 et pour l'exercice 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Decide d'attribuer le montant des subventions exceptionnelles de 2012 et à l'année pour le montant de 2012.

Le maire se voit attribuer le budget 2012 - Budget 2012 - Budget 2012 - Budget 2012.

Maire de la ville de  
M. [Signature]  
M. [Signature]  
M. [Signature]  
M. [Signature]  
M. [Signature]

M. [Signature]  
M. [Signature]  
M. [Signature]

Par quel voie certifier

Le Maire

M. [Signature]  
M. [Signature]

2012 2012 2012  
2012 2012  
2012 2012



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2009

\*\*\*

Le jour de ce jour le lundi 22 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 15 juin par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUILLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCER - Melle KHACHAB - M. DINCK - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - M. BENDIST - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. RAHM - Mme YESUMEN - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°2) - Mme LEVERT - M. STALIN - M. BRETON - Melle LEBRETON.

**PRESENTS REPRESENTES PAR :** Mme BELFOUJH représentée par M. CAPET - Melle LECLERE représentée par M. BOYER - Melle RIVANE représentée par M. MERCER - Mme DALLY représentée par M. BOSINO - M. BROUH représentée par Mme BORDAIS - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**ABSENTS EXCUSÉS :** M. FEUILLETTE (pour la délibération n°1) - Mme TOURE.

**SECRETARE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

\*\*\*

**SPORTS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU HANDBALL CLUB - CLUB HANDISPORT**

Le rapport de Monsieur Patrick BOYER, Adjoint au Maire, chargée du sport,

le Club de Handball de Montataire a créé une équipe de joueurs handicapés depuis plusieurs années.

La popularité est grandissante dans le milieu du handicap et dans le cadre de l'accessibilité des personnes handicapées au sport.

Le club est sollicité pour participer à des initiatives promotionnelles en faveur de l'intégration des personnes handicapées et dans le cadre de la lutte contre la discrimination.

Le club « hand i hand » a participé aux 24 heures du Handball à Issoire (Puy de Dôme) les 6 et 7 juin 2009.

12 personnes handicapées, 3 éducateurs et 5 accompagnateurs ont fait le voyage jusqu'à Issoire.

Le budget total est de 1.694,00 €. Les participations et les recettes obtenues ont été de 1.494,00 €.

SOUS-PREFECTURE  
- 2 JUL. 2009  
60300 SENLIS

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
www.mairie-montataire.fr

La ville est donc sollicitée à hauteur de 200,00 € pour compléter les autres financements.  
Vu l'avis favorable de la commission sports,

Madame LEVERT, Présidente du club, ne prend pas part au vote.

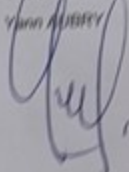
**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE A L'UNANIMITE** d'attribuer une subvention de 200,00 € au Handball Club de Montataire.

Les crédits sont inscrits au budget 2009 - fonction 411 - chapitre 67 - article 6745

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :  
..... 21/07/2009 .....  
Publié par arrêté le :  
..... 21/07/2009 .....  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du ..... 21/07/2009 .....  
(Loi du 22 Juillet 1987)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann ABBRY  


Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire  
Jean-Vierre BOSINO  


DONS-PREFECTURE  
- 2 JUL. 2009  
60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2009

SOUS-PREFECTURE  
29 JUIN 2009  
60300 SENLIS

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 22 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 juin Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - M. BENOIST - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°2) - Mme LEVERT - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Mme BELFOUJH représentée par M. CAPET - Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme DAILLY représentée par M. BOSINO - M. BROUH représenté par Mme BORDAIS - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. FEUILLETTE (pour la délibération n°1) - Mme TOURE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**25 - SOCIAL : DROITS DES FEMMES - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL**

SUR le rapport de Madame Marie-Paule BUZIN, Adjointe au Maire, chargée des affaires sociales, santé, intégration par l'emploi, Droit des Femmes

CONSIDERANT qu'une nouvelle délégation intitulée « Droits des Femmes » a vu le jour dans le cadre du nouveau mandat municipal en Mars 2008,

Ce choix des élus de l'équipe municipale confirme bien l'intérêt et la nécessité de travailler à mettre en place des actions en faveur de l'égalité hommes-femmes.

Depuis de nombreuses années, la Municipalité s'est engagée dans la célébration de la journée internationale des femmes. Un partenariat avec les associations locales de défense des droits des femmes a permis ponctuellement de mettre en place des initiatives comme une permanence du CIDFF à la Maison Sociale, l'intervention de juristes et d'animatrices de Femmes Solidaires et de Femmes sans Frontières à l'occasion de débats etc.....

L'objectif de cette nouvelle délégation d'élue est de développer tout au long de l'année des actions en matière d'égalité vers des publics différents.

Le projet 2009 s'intitule « respect et égalité » et comprend 7 manifestations étalées entre juin et décembre 2009 : des films suivis de débat - une rencontre sur la santé - une journée familiale de loisirs en plein air - un théâtre-forum - la journée mondiale contre le SIDA - une soirée festive inter génération.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
www.mairie-montataire.fr

Le public est en droit de savoir les motifs en passant par les feuilles de présence les  
 autres décisions.

Un collectif composé des personnes précitées est mis en place avec l'adresse suivante : le  
 CCFP et 1470

Le budget pour le projet 2022 est de 2.000.000 €

Le Conseil Régional de Haute Savoie approuve de financer cette démarche à hauteur de  
 1.402.220 € (hors 2022)

Il est donc décidé de verser à hauteur de 1.402.220 € pour 2022

Le Maire informe de la commission des Affaires Sociales, Civils des Femmes et Inclusion pour  
 l'année 2022 le 5 mai 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES SA MISSION DE REVISER**

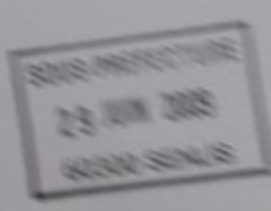
**A L'UNANIMITE**

- VALISE le Maire « Respect et Qualité »
- AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention d'un montant de 1.402.220 € auprès  
 du Conseil Régional
- AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Conseil Régional et à encaisser le montant  
 de la subvention accordée
- Les crédits sont inscrits au Budget 2022 - Budget 2021 - Chapitre 70 - Article 702

Le Maire, M. Jean-François  
 Le Maire, M. Jean-François  
 Le Maire, M. Jean-François  
 Le Maire, M. Jean-François  
 Le Maire, M. Jean-François

Le Maire, M. Jean-François  
 Le Maire, M. Jean-François

Par le Maire, M. Jean-François





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 22 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 juin Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO – Mme BORDAIS – M. COUALLIER – Mme BURATO – Mme BUZIN – M. GODARD – M. CAPET – M. KORDJANI – M. BOYER – Mme BLANQUET – M. MERCIER – Melle KHACHAB – M. D'INCA – M. CARPENTIER – Mme RICHET – M. RAZACK – M. BENOIST – M. BELOUAHCHI – Melle BORDEZ – M. BRAHIMI – Mme YESILMEN – M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°2) – Mme LEVERT – M. STALIN – M. LEBRETON – Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Mme BELFOUIH représentée par M. CAPET – Melle LECLERE représentée par M. BENOIST – Melle ANANE représentée par M. MERCIER – Mme DAILLY représentée par M. BOSINO – M. BROLH représenté par Mme BORDAIS – Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. FEUILLETTE (pour la délibération n°1) – Mme TOURE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

## 26 - JEUNESSE – BOURSE D'AIDE AUX PROJETS – NOUVEAUX CRITERES

**SUR le rapport de Monsieur le Maire, exposant :**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2003 qui fixait les critères et les montants des bourses d'aide aux projets,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2007 qui modifiait les montants des bourses d'aide aux projets,

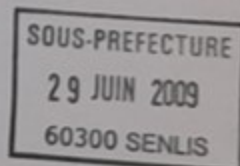
Vu la nécessité de préciser les critères d'obtention des bourses en lien avec la situation actuelle et socio-économique des jeunes Montatairiens,

Vu la possibilité de financer par des crédits inscrits sur les comptes enseignement du second degré les séjours et les sorties organisées par les établissements scolaires,

Vu l'avis de la commission jeunesse réunie le 12 mai 2009,

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE**



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
www.mairie-montataire.fr

DECIDE d'instaurer les critères suivants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 :

- Jeunes habitant Montataire depuis au moins un an et âgés de 16 à 28 ans,
- Lycéens, étudiants ou sans emploi
- Engagés dans un cursus de formation ou dans un projet de développement culturel, sportif, voir associatif
- Les séjours organisés dans le cadre d'une scolarité ne sont plus concernés
- Une seule bourse par année civile pourra être octroyée
- La participation financière du jeune sera au moins de 30 % du reste à payer sur son projet.

CONFIRME les montants maximum :

- à 200,00 € par jeune et par année pour les demandes individuelles
- à 600,00 € pour les projets collectifs

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :

..... 29/06/2009 .....

Publié ou notifié le :

..... 30/06/2009 .....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

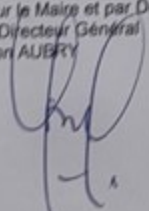
Date du ..... 30/06/2009 .....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY




Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Jean Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE  
29 JUN 2009  
60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 22 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 juin Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO – Mme BORDAIS – M. COUALLIER – Mme BURATO – Mme BUZIN – M. GODARD – M. CAPET – M. KORDJANI – M. BOYER – Mme BLANQUET – M. MERCIER – Melle KHACHAB – M. D'INCA – M. CARPENTIER – Mme RICHEL – M. RAZACK – M. BENOIST – M. BELOUAHCHI – Melle BORDEZ – M. BRAHIMI – Mme YESILMEN – M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°2) – Mme LEVERT – M. STALIN – M. LEBRETON – Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BELFQUIH représentée par M. CAPET – Melle LECLERE représentée par M. BENOIST – Melle ANANE représentée par M. MERCIER – Mme DAILLY représentée par M. BOSINO – M. BROLH représenté par Mme BORDAIS – Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** M. FEUILLETTE (pour la délibération n°1) – Mme TOURE.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

•••

**27 - VIE ASSOCIATIVE – ASSOCIATION « JUSTICE POUR NAGUIB » VERSEMENT D'UNE SUBVENTION**

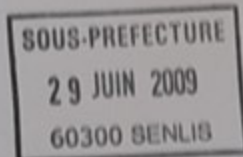
**Sur le rapport de Monsieur Joël CAPET, Adjoint au Maire, chargée de la Vie Associative, Logement, Vie Patriotique,**

Suite au décès tragique le 28 novembre 2008 du jeune Naguib TOUBACHE, une association a été créée « Justice pour Naguib » ayant pour objet la commémoration de la mémoire de Naguib au travers de l'organisation d'événements à caractère culturel et la sensibilisation et la lutte pour la vérité sur les circonstances du décès.

Pour le fonctionnement de l'association, il a été déposé une demande de subvention pour l'année 2009.

Considérant la nécessité de soutenir l'activité de l'association qui a prévu d'organiser quelques initiatives courant 2009 telles qu'un tournoi de football en juin et un concert en octobre.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
 B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
[www.mairie-montataire.fr](http://www.mairie-montataire.fr)



DECIDE A L'UNANIMITE d'attribuer une subvention de 150,00 € pour l'année 2009 à l'association  
« Justice pour Naguib »

Les crédits sont inscrits au budget 2009 – fonction 025 – chapitre 65 – article 6574

Pour extrait certifié conforme.

Acte reçu à la Sous-Prefecture le  
29/06/2009  
Publié ou enregistré le  
30/06/2009  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du 30/06/2009  
(Loi du 22 Juillet 1862)



Le Maire  
Jean Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yves AUBRY

SOUS-PREFECTURE  
29 JUN 2009  
60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 22 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 juin Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - M. BENOIST - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°2) - Mme LEVERT - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Mme BELFQUIH représentée par M. CAPET - Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme DAILLY représentée par M. BOSINO - M. BROUH représenté par Mme BORDAIS - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. FEUILLETTE (pour la délibération n°1) - Mme TOURE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

#### 28- POLITIQUE FONCIERE - BILAN 2008

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'urbanisme et de Démocratie Participative, exposant :

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un bilan de la politique foncière pour l'année 2008, sont exposés les éléments suivants :

La ville de Montataire a réalisé, dans le courant de l'année 2008 :

#### 8 cessions :

- Parcelle ZD 4 (Les Champarts) vendue à Monsieur HEURTEUR Georges suite à l'acquisition par la Ville de cette parcelle en 2006 et conformément à l'avenant n°2 du 28 novembre 2002 du protocole d'accord du 2 novembre 1988 relatif à la négociation de terrains pour la construction de la piscine et du centre de secours.
- Parcelle AW 7, lot 2 et cour (33 rue de l'église) vendue à Monsieur HEURTEUR Pascal et Madame MERCIER Marie-Madeleine domiciliés à cette adresse, pour réhabilitation en vue d'en faire leur habitation
- Parcelles AE 587-39-341-513-516-517-507-509-512-590-592-342 (Avenue François Mitterrand) vendues à l'EPFLO pour accueillir une maison-relais et proposer une nouvelle offre de logements sociaux sur un secteur qui n'en compte pas
- Parcelles ZD 421-422 (Avenue Anatole France) vendues à la S.C.I. des Martinets pour l'installation d'une pharmacie drive
- Parcelles ZB 178-179-180 (Le Haut de Flageolle) vendues à Monsieur ROUSSILLON Jérôme pour étendre son exploitation.

SOUS-PREFECTURE  
26 JUIN 2009  
60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
www.mairie-montataire.fr

- Parcelles AE 878-881 (Avenue François Mitterrand) vendues à Madame DERAMBURE Micheline pour désenclaver le fond de sa parcelle
- Parcelles AE 878 (32 - 34 rue Victor Hugo) vendues à Monsieur BOUJHOUAD Latoua pour désenclaver ses parcelles
- Parcelles A2 222 (Fonds de figent) vendues à Monsieur LAGMAR Mohammed pour agrandir sa propriété

**B acquisitions :**

Dans le cadre de la politique de l'habitat menée par la Ville et afin d'accueillir une maison-relais et proposer une nouvelle offre de logements sociaux sur un secteur qui n'en compte pas, acquisitions par voie de préemption :

- Parcelles AE 887-89-841-813-816-817-807-808-812-890 (Avenue François Mitterrand) acquises à la S.G.I. SCHOLLAERT
- Parcelles AE 892-842 (Avenue François Mitterrand) acquises à Monsieur BOULAIS Yannick

Dans le cadre de sa politique de réserves foncières pour la parcelle AH 209 et pour permettre l'extension du cimetière pour la parcelle AW 188 située dans l'emplacement réservé n°1 au P.O.S :

- Parcelles AH 209 - AW 188 (Le Mallet - Le Clos) acquises à Monsieur TOME Grégoire

Dans le cadre de sa politique de réserve foncière relative au schéma d'aménagement du quartier Sellar :

- Parcelles AI 285-282 (Dieu de Pitié) acquises à Madame BILLOIR Mireille
- Parcelle AI 288 (Dieu de Pitié) acquise aux conjoints DHAL

Dans le cadre de la réalisation d'un programme de construction de logements :

- Parcelle AN 887 (Entre l'Orme et la Rivière) acquise à M. BONNAIRE William

**L'échange :**

Dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement de la sente des Chères Vignes :

- Parcelles AK 651-654-657-661 (Chères Vignes) cédées aux conjoints CABARET
- Parcelles AK 634 acquises aux conjoints CABARET

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
APPROUVE A L'UNANIMITE ce dossier



CESSIONS 2008		
Nom du dossier	Section Cadastre	Prix de vente
HEURTEUR G.	ZD 4	25 020,00 €
HEURTEUR P - MERCIER	AW 7 lot 2 + cour	36 000,00 €
EPFLO	AE 587-39-341-513-516-517- 507-509-512-590-592-342	232 000,00 €
S.C.I. DES MARTINETS	ZD 421-422	49 770,00 €
ROUSSILLON J.	ZD 178-179-180	3 150,00 €
DERAMBURES	AE 578-581	15 400,00 €
BOUJGHOUAD	AE 576	3 250,00 €
LASMAR	AZ 222	4 985,00 €
CABARET	AK 651-654-657-661	180,00 €

ACQUISITIONS 2008		
Nom du dossier	Section cadastrale	Prix d'acquisition
PREEMPTION S.C.I. SCHOLLAERT	AE 587-39-341-513-516-517- 507-509-512-590	200 000,00 €
PREEMPTION BOULAIS	AE 592-342	32 000,00 €
TOME	AH 209 - AW 188	5 850,00 €
BILLOIR	AI 255-262	1 600,00 €
DHAL	AI 258	1 155,00 €
BONNAIRE	AN 567	420,00 €
CABARET	AK 634	180,00 €

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :

26/06/2009

Publié ou notifié le :

30/06/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30/06/2009

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

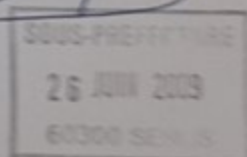
*(Signature)*

Pour extrait certifié conforme.



Le Maire

Joseph Pierre ESCANO





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2009**

\*\*\*

L'an Deux Mil Neuf le lundi 22 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 juin Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. GOULLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GORDARD - M. CAPET - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. DIRCA - M. CARPENTIER - Mme ROCHET - M. RAZACK - M. BENOIST - M. BELOUACHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHAR - Mme YEGLIMEN - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°2) - Mme LEVERT - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Mme BELFOUHI représentée par M. CAPET - Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANI représentée par M. MERCIER - Mme DAILLY représentée par M. BOSINO - M. BROUH représenté par Mme BORDAIS - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. FEUILLETTE (pour la délibération n°1) - Mme TOURE.

**SECRETARE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

\*\*\*

**29- LES TERTRES - PROMENADE PAYSAGERE** - Lancement de la procédure d'appel d'offres travaux - avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.

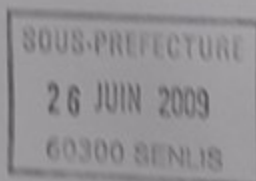
Sur le rapport de Monsieur RAZACK, conseiller municipal en charge de l'agenda 21, de l'environnement et de la gestion des déchets, exposant :

Considérant que la ville de Montataire a signé le 3 septembre 2007, avec l'ANRU, le Conseil Général de l'Oise et les bailleurs sociaux, la convention financière du Projet de Rénovation Urbaine du quartier des Martinets ;

Considérant que ce projet prévoit la création d'une promenade paysagère sur le secteur du nouveau quartier dit « Les Tertres » destiné à être à la fois un espace vert paysagé pour la promenade et la gestion des eaux de pluie ;

Considérant que les paysagistes, Anne DURAND et Antoine QUENARDEL, ont été missionnés pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet en partenariat avec le groupe de travail mis en place ;

Considérant qu'il ressort des réunions de ce groupe de travail, que ce projet pourrait être étoffé de manière à créer une ambiance paysagère plus qualitative ;



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
[www.mairie-montataire.fr](http://www.mairie-montataire.fr)

Considérant qu'il convient de réévaluer le montant des travaux par le biais d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre signé avec Anne Durand et que le nouveau montant des travaux est de :

**Tranche Ferme : 218.000 € HT**  
**Tranche Conditionnelle : 37.000 € HT;**

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure correspondante et à signer tous les documents s'y rapportant selon l'ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005 après choix des membres de la commission d'appel d'offres.

Vu l'avant projet de la « promenade paysagère » ;

Vu l'estimatif des travaux ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**A L'UNANIMITE**

**VALIDE** le projet de la « promenade paysagère »

**AUTORISE M.** le Maire à établir l'avenant nécessaire au contrat de maîtrise d'œuvre

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer toutes les pièces à intervenir, pour la réalisation des travaux.

Acte reçu à la Sous-Prefecture le :

26/06/2009

Publié ou hépaté le :

30/06/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30/06/2009

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

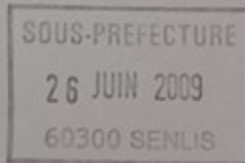
Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2009

•••  
L'an Deux Mil Neuf le lundi 22 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 juin Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - M. BENOIST - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°2) - Mme LEVERT - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Mme BELFOUHI représentée par M. CAPET - Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme DAILLY représentée par M. BOSINO - M. BRGLH représenté par Mme BORDAIS - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. FEUILLETTE (pour la délibération n°1) - Mme TOURE.

**SECRETARE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••  
**30- REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE** - Mise en place d'un muret rue Ambroise Croizat et accès parking - Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Oise - Plan de relance

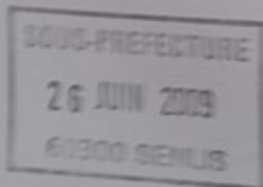
Sur le rapport de Monsieur Kordjani, adjoint au maire délégué à la maintenance du patrimoine et à l'amélioration du cadre de vie, exposant :

Que l'aire de stationnement de véhicules sise avenue Ambroise Croizat, comportant 126 places, est stratégiquement importante pour le commerce de centre-ville, le bon déroulement des marchés hebdomadaires et des événements culturels.

Que l'état actuel de cette aire est à revoir, compte-tenu de sa vétusté et consistera en :

- la dépose des barrières séparant la voie de circulation du parking
- la construction d'un muret avec chaperon
- le remplacement du limiteur de gabarit par une structure plus solide et esthétique
- la mise en place de bornes escamotables permet l'accès aux véhicules de gros gabarit, lors du déroulement de manifestations culturelles.

Que ces aménagements permettront une utilisation plus aisée et rationnelle, et apporteront une amélioration importante du cadre de vie, pour les habitants du quartier.



Considérant que l'estimation établie par les services techniques municipaux s'élève à 52.250,00 € H.T,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

Approuve le projet de réaménagement de l'aire de stationnement avenue Ambroise Croizat,

Sollicite le Conseil Général de l'Oise, pour l'obtention d'une subvention au meilleur taux dans le cadre du plan de relance mis en place par le Conseil Général de l'Oise.

Pour extrait certifié conforme,

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 28/06/2009  
Publié ou notifié le : 30/06/2009  
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du : 30/06/2009  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Le Maire  
Jean Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann ALBRY

SOUS-PREFECTURE  
26 JUN 2009  
60300 SENLIS



L'an Deux Mil Neuf le lundi 22 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 18 juin Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

\*\*\*  
**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZZI - M. GODARD - M. CAPET - M. KOROUJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - M. BENOIST - M. BELOUACHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°2) - Mme LEVERT - M. STALINI - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Mme BELFQUIH représentée par M. CAPET - Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme DAILLY représentée par M. BOSINO - M. BROUH représenté par Mme BORDAIS - Mme GRUNY représentée par M. KOROUJANI.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. FEUILLETTE (pour la délibération n°1) - Mme TOURE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

DOUAI-PREFECTURE  
26 JUIN 2009  
61000 GENLIS

**31- AMENAGEMENT DE LA CITE BIONDI** - Etude de maîtrise d'œuvre - tranches 2 & 3 -  
Modification du cahier des charges et modification de la procédure (WAPA) après appel d'offres sans suite.

Sur le rapport de M. le Maire, exposant :

Considérant que la ville de Montataire a signé le 3 septembre 2007, avec l'ANRU, le Conseil Général de l'Oise et les bailleurs sociaux, la convention financière du Projet de Renovation et de Renouvellement Urbain du quartier des Marinets;

Considérant que ce programme prévoit la fin du réaménagement des espaces extérieurs de la Cité Jean Biondi en deux tranches de travaux,

Que ce programme consistera à traiter des voiries et des aires de stationnement, à créer des chemins piétonniers et des espaces de convivialité, à aménager des espaces verts et mettre en place un éclairage public conforme au schéma lumière,

Considérant la délibération du conseil municipal du 6 octobre 2008, approuvant le projet relatif à l'aménagement de la cité Jean BIONDI - PRU des Marinets - Etudes de maîtrise d'œuvre Tranches 2 et 3,

Considérant la décision des membres de la commission d'appel d'offres, lors de la séance du 26 mai 2009 de classer sans suite la procédure au motif qu'il fallait revoir le cahier des charges, pour mieux définir la procédure de « participation des habitants » qui apparaissait nettement sous estimée, par plusieurs candidats.

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 43  
www.mairie-montataire.fr

Considérant l'importance de ce dossier pour la commune de Montataire, il convient de s'assurer que chaque soumissionnaire ait bien conscience des enjeux relatifs au projet de rénovation et de renouvellement urbain du quartier des martinets.

Que le maître d'œuvre retenu aura à travailler, en concertation avec les habitants, selon les mêmes principes que ceux mis en place lors de la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux.

Que le projet final devra s'inspirer de l'esprit conceptuel de la 1<sup>ère</sup> tranche afin de garantir une homogénéité d'ensemble.

Considérant qu'il est nécessaire de lancer les études de maîtrise d'œuvre sur l'ensemble de l'opération estimé à 2 200 000 € H.T réparti comme suit :

Travaux : 2 013 000 € H.T  
Maîtrise d'œuvre : 187 000 € H.T

Considérant que l'estimation du coût de maîtrise d'œuvre s'élève à 187 000 € H.T (8,8% du montant des travaux), il y a lieu, conformément au code des marchés publics, d'organiser une consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée ;

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager la procédure correspondante et à signer tous les documents s'y rapportant.

Les dépenses sont imputées sur le budget de la collectivité.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Autorise à l'unanimité** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces du marché à procédure adaptée avec la société la mieux disante.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 26/06/2009  
Publié ou notifié le : 30/06/2009  
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 30/06/2009  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire  
Jean Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yanny AUBRY

SOUS-PREFECTURE  
26 JUN 2009  
60300 BENAIX



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2009

\*\*\*

L'an Deux Mil Neuf le lundi 22 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 18 juin Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - M. BENOIST - M. BELOUAHCHI - Melle BORCEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°2) - Mme LEVERT - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BELFQUIH représentée par M. CAPET - Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme DAILLY représentée par M. BOSINO - M. BROUH représenté par Mme BORDAIS - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** M. FEUILLETTE (pour la délibération n°1) - Mme TOURE.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

\*\*\*

**32- MARCHE RELATIF AUX SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS** - Lancement de la consultation

Sur le rapport de Monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire, exposant :

Que lors du vote du budget 2009, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le budget de fonctionnement et notamment sur les dépenses téléphoniques.

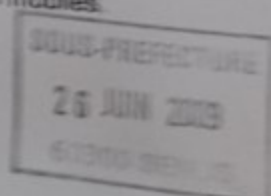
Le contrat arrivant à terme au mois de mars 2010, il convient de relancer une consultation en appel d'offres ouvert européen d'une durée de 1 an renouvelable 3 fois par reconduction expresse annuelle sans que la durée totale du marché ne puisse excéder 4 ans.

Le dossier a été réparti en 3 lots comme suit :

Lot 1 : Acheminement des communications entrantes et sortantes vers tous types d'appels à valeur ajoutée à partir des PABX et lignes isolées et acheminement des liaisons permanentes.

Lot 2 : Acheminement des communications sortantes à partir de toutes les lignes.

Lot 3 : Acheminement des communications entrantes et sortantes à partir des mobiles.



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 40  
[www.mairie-montataire.fr](http://www.mairie-montataire.fr)

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure correspondante et à signer tous les documents s'y rapportant selon l'ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005.  
Les dépenses seront imputées au budget de la collectivité aux comptes DST2.01/020/6262 ; DSP2.15/213/6262 et DSP2.11/64/6262.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

Approuve le dossier,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces des marchés à intervenir avec les sociétés les mieux disantes.

Acte reçu à la Sous-Prefecture le

26/06/2009

Publié et notifié le

30/06/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30/06/2009

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pouvoirs Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

*(Signature)*

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

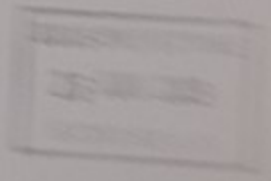
*(Signature)*

SOUS-PREFECTURE  
26 JUIN 2009  
60300 SENLIS



~~Handwritten text, possibly a title or header, which is heavily scribbled out and illegible.~~

~~Handwritten text, possibly a list or notes, which is heavily scribbled out and illegible.~~







DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2009

\*\*\*

L'an Deux Mil Neuf le lundi 22 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 juin Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. SODARD - M. CAPET - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAS - M. DYNCA - M. CARPENTIER - Mme RICHEL - M. RAZACK - M. BENOIST - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHMI - Mme YESLMEN - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°2) - Mme LEVERT - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BELFQUIH représentée par M. CAPET - Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme DALLY représentée par M. BOSINO - M. BROUH représentée par Mme BORDAIS - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** M. FEUILLETTE (pour la délibération n°1) - Mme TOURE.

**SECRETAIRES DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAS

\*\*\*

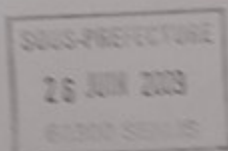
**SE- GEP DES VALLEES BRETHOISE** - Adoption du programme triennal 2009/2011 - Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Picardie

Sur le rapport de Monsieur Abdelkrim KORDJANI, adjoint au Maire délégué à la maintenance du patrimoine et à l'amélioration du cadre de vie, exposant :

Pour les années 2009/2011, il a été décidé de proposer huit projets qui visent les objectifs du projet de territoire.

*Objectif 1 : Assurer le développement du territoire pour un choix de croissance démographique équilibrée et tendre vers un meilleur équilibre emploi-habitat.*

1. Ecole de musique : étude programme, projet prévu en 2010. Le coût de cette étude est estimée à 20 903 € HT ;
2. Création d'une aire de jeux : projet prévu en 2011. Le coût des travaux est estimé à 50 000 € HT ;
3. Salle de la Libération : travaux de réflexion (y compris maîtrise d'œuvre), projet prévu en 2011. Le montant des travaux est estimé à 420 000 € HT.



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 43

[www.mairie-montataire.fr](http://www.mairie-montataire.fr)



**Objectif 3 : Renforcer et valoriser les infrastructures de communication.**

1. Aménagement de l'avenue de la Libération (42 logements), projet prévu en 2009. Le montant des travaux est estimé à 727 425 € HT.

**Objectif 4 : Requalifier le territoire - restaurer la qualité des ressources naturelles.**

1. Aménagements des espaces extérieurs Résidence Hélène 1<sup>ère</sup> tranche |  
rèaménagement et paysagement des aires de stationnement et 2<sup>ème</sup>  
tranche : travaux des espaces extérieurs et résidentialisation. Ce projet est prévu sur  
les années 2009 et 2010. Le montant des travaux est estimé globalement à  
543 478,25 € HT (41,54 % sur la 1<sup>ère</sup> tranche et 58,45 % sur la 2<sup>ème</sup>);
2. Aménagement de la rue des Champs, projet prévu en 2011. Le montant des travaux  
est estimé à 372 458 € HT;
3. Place Auguste Génie : études de maîtrise d'œuvre - projet prévu en 2010. Le  
montant de la maîtrise d'œuvre est estimé à 66 890 € HT.

Les membres du Bureau Municipal ont validé cette programmation lors de la séance du 25 mai 2009.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve ces dossiers.

Sollicite le conseil Régional au titre du FRAPP à hauteur de 30 % sauf pour le dossier de l'aménagement de la rue des Champs, projet inscrit dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain pour lequel la ville de Montataire sollicite le conseil Régional à hauteur de 19 %.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :

26/06/2009

Publié ou notifié le :

20/06/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 20/06/2009

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

de l'Adjoint Général

Franck ALBERT



Pour extrait certifié conforme.

  
Le Maire  
Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE  
26 JUN 2009  
60300 BENOIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 22 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 juin Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - M. BENOIST - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°2) - Mme LEVERT - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Mme BELFQUIH représentée par M. CAPET - Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme DAILLY représentée par M. BOSINO - M. BROLH représenté par Mme BORDAIS - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. FEUILLETTE (pour la délibération n°1) - Mme TOURE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**36- ADHESION AU REGIME DE L'ASSURANCE CHOMAGE DU POLE EMPLOI/UNEDIC**

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu l'article L 5421-1 du Code du Travail selon lequel les travailleurs involontairement privés d'emploi, aptes au travail et à la recherche d'un emploi ont droit pendant une certaine durée à un revenu de remplacement,

Vu l'article L 5424-2 du Code du Travail précisant que les collectivités locales peuvent adhérer au régime de l'assurance chômage afin d'assurer le risque perte d'emploi des agents non titulaires ; ce qui les libère de la charge financière et administrative de l'indemnisation du chômage moyennant une contribution financière versée par l'employeur,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions particulières liées à la fonction publique territoriale,

Vu le décret du 15 Février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires,

Vu la convention relative à l'indemnisation du chômage en date du 19 février 2009 fixant les modalités d'application du régime d'assurance chômage, et notamment les articles 43 et 44 fixant le taux des contributions à 6,4% des rémunérations brutes de l'ensemble des agents non titulaires,

Considérant que la Ville de Montataire établit chaque année plus de 150 contrats à durée déterminée afin de recourir au recrutement d'agents non titulaires et répondre ainsi à des besoins saisonniers, de remplacement...

SOUS-PREFECTURE

26 JUIN 2009

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

www.mairie-montataire.fr

Considérant que ce recours fait peser un risque juridique et financier conséquent et certain pour la Ville,

Considérant que le coût des contributions est estimé à 60 000 € annuels et que cette dépense se rapproche des frais engagés au titre de l'assurance propre par la Ville,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE A L'UNANIMITE**

**Article 1 :** D'adhérer au régime de l'assurance chômage du Pôle Emploi / UNEDIC par contrat d'adhésion établi pour une durée de 6 ans, renouvelable pour la même période par tacite reconduction.

**Article 2 :** Le contrat d'adhésion est révocable. La dénonciation doit être portée à la connaissance de l'autre partie signataire par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard un an avant le terme de la période sexennale.

**Article 3 :** L'adhésion entraîne le paiement d'une contribution de 6,4% assise sur les rémunérations brutes des agents non titulaires servant de base au calcul des cotisations de sécurité sociale.

**Article 4 :** Les droits à allocation perte d'emploi ne peuvent être ouverts par Pôle Emploi qu'après l'écoulement d'une période de 6 mois après la date d'effet de l'adhésion, intervenant le premier jour du mois civil qui suit la signature du contrat d'adhésion.

**Article 5 :** Les crédits prévus à cet effet sont inscrits au chapitre **012 Dépenses de Personnels - Compte 6473**

**Article 6 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'adhésion avec Pôle Emploi/UNEDIC.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le

30/06/2009

Publié ou publié le

30/06/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30/06/2009

(Loi du 22 Juillet 1982)

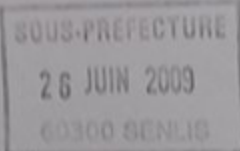
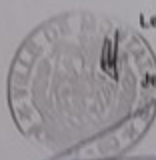
Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Fanny MUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO









DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU SAMEDI 22 JUILLET 2006

\*\*\*

L'an Deux Mil Six le mardi 22 juin à dix heures le Conseil Municipal de Montataire, composé de 15 membres, s'est réuni en séance ordinaire, salle municipale, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BOSSON, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSSON - Mme BERGAS - M. COUILLIER - Mme DUPUIS - Mme GILLOU - M. GUARD - M. CAPEL - M. KOSQUIAN - M. BOYER - Mme BLANCHET - M. BERGER - Mme KATZ - M. DUNCA - M. CARPENTIER - Mme PECHET - M. PAVOCK - M. BERGOT - M. BELQUANTIN - Mme BRASSE - M. BRUNHE - Mme PESLIERE - M. PEILLIETTE (pour la délibération n°2) - Mme SEVEST - M. STALL - M. LESPREYER - Mme LESPREYER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BELQUANTIN représentée par M. CAPEL - Mme GILLOU représentée par M. BERGER - Mme KATZ représentée par M. BERGER - Mme BRASSE représentée par M. BOSSON - M. BERQUANTIN représenté par Mme BERGAS - Mme PEILLIETTE représentée par M. KOSQUIAN.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** M. PEILLIETTE (pour la délibération n°1) - Mme TOURE.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Genevieve CHASSE

\*\*\*

**32- MISE A DISPOSITION DE MOYENS HUMAINS AU SERVICE DE DIVERSES ASSOCIATIONS - CONVENTIONS**

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu la loi 84-59 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment les articles 51 à 53,

Vu la loi 2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique,

Vu le décret 2008-560 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu les délibérations n°17 du 27 mars 1997, n° 14 du 27 septembre 2004, n° 15 du 8 décembre 2004, n° 20 du 21 mars 2005, n° 23 du 27 juin 2005, n° 47 du 12 décembre 2005, n° 31 du 11 décembre 2006, n° 21 du 14 mai 2007, n° 45 du 8 octobre 2007 et n° 30 du 17 décembre 2007,

Considérant que la ville s'est toujours mobilisée en faveur de l'activité associative de Montataire,

Maire  
22 JUILLET 2006  
Jean Pierre BOSSON

Considérant la nécessité de mettre à disposition du personnel qualifié au service des différentes associations,

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser les délibérations ci-dessus référencées, au regard notamment de l'évolution juridique liée au régime de la mise à disposition,

Considérant que le décret 2008-580 du 18 juin 2008 susvisé introduit une obligation pour les associations de remboursement à la collectivité du coût salarial de la mise à disposition,

Considérant que cette charge incombant aux associations peut faire l'objet d'une subvention complémentaire afin de soutenir l'action associative,

Considérant que cette obligation de remboursement ne s'applique pas aux organismes publics pour lesquels la mise à disposition peut être effectuée à titre gratuit (Ex. CCAS)

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE A L'UNANIMITE :**

**Article 1 :** La liste des différentes associations et établissements publics Montatairiens pour lesquels la Ville met à disposition des agents municipaux est actualisée comme suit :

- Coordination Syndicale Départementale CGT de l'Oise,
- Football Club de Montataire,
- Montataire Basket Ball,
- Office Municipal des Sports,
- Centre Communal d'Action Sociale,
- Sport Oise Contact
- Association Battant Service Solidarité.

**Article 2 :** Il est mis fin à la disposition de personnel municipal sur demande des associations concernées :

- Comité d'Action Sociale
- Amicale de Tennis de Table de Montataire
- Association des Clubs Péri-Educatifs
- Association Sportive Judo Club Municipal de Montataire

**Article 3 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer les dites conventions applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

26/06/2009

Publié ou notifié le :

30/06/2009

Le Maire certifié que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30/06/2009

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



## MISE A DISPOSITION AUPRES D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS	NOM PRENOM	GRADE	QUALIFICATION / EMPLOI	TEMPS DE MISE A DISPOSITION	OBJECTIFS	DATE DE DEBUT	DATE DE FIN	COUT ANNEE DE LA MISE A DISPOSITION (1)	CONSERVATION
MONTAIRE BASKET BALL	MPEMBA NENABO Rohandi	Agent d'Animation de 1 <sup>er</sup> niveau	Maître du Brevet d'Etat d'Enseignant Sportif Spécialisé Activités Physiques pour Non et du Diplôme Fédéral d'Enseignant Supérieur de Basket Ball	10 heures hebdomadaires hors vacances scolaires	- réaliser sports et stages de club - formation des cadres et arbitres - participer à la vie locale - développer l'autodéveloppement	01/09/2008	30/09/2012	8 247,14	
				40 heures accumulées pendant les congés scolaires					
SPORT OSSE CONTACT	GRENGRE Elsame	Agent d'Animation de 1 <sup>er</sup> niveau	Maître du Brevet d'Etat d'Enseignant Sportif Spécialisé Activités Physiques pour Non et du Brevet d'Etat d'Enseignant Supérieur Niveau	8 heures hebdomadaires hors vacances scolaires	- structure l'association - formation des enseignants - participer à la vie locale - développer l'autodéveloppement	01/09/2008	30/09/2009	3 080,26	
				30 heures accumulées pendant les congés scolaires					
FOOTBALL CLUB DE MONTAIRE	SALOMON Doudou	Enseignant des APS de 1 <sup>er</sup> niveau	Maître du Brevet d'Etat d'Enseignant Sportif Spécialisé Activités Physiques pour Non et du Diplôme Fédéral d'Enseignant Supérieur de Football	10 heures hebdomadaires hors vacances scolaires	- réaliser sports et stages de club - formation des cadres et arbitres - participer à la vie locale - développer l'autodéveloppement	01/09/2008	30/09/2012	11 701,20	
				40 heures accumulées pendant les congés scolaires					
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	GREGOIRE Makpé	Agent Administratif de 1 <sup>er</sup> niveau	Agent Administratif de 1 <sup>er</sup> niveau chaque	7 h 30 hebdomadaires	- réaliser de l'animation - accueil physique et pédagogique	01/09/2008	30/09/2012	3 429,14	
				40 heures cumulées					
ASSOCIATION SYNDICALE DEPARTEMENTALE CULT DU LOURD	PIVRE Jean Louis	Relais Technique	Maître du Brevet d'Etat d'Enseignant Sportif Spécialisé Activités Physiques pour Non et du Brevet d'Etat d'Enseignant Supérieur Niveau	3 heures hebdomadaires	- Soigner les - Soigner les	01/09/2008	30/09/2010	2 300,00	

1) Le coût annuel est compris en moyenne de 3 % afin de tenir compte des augmentations générales et du placement (variable) des fonds de réserve.



DDC-PROFECTURE  
 60320 REVEIL  
 29 JUN 2009

## MISE A DISPOSITION AUPRES D'UN ORGANISME PUBLIC

ORGANISME	NOM PRENOM	GRADE	QUALIFICATION / EMPLOI	TEMPS DE MISE A DISPOSITION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	L'HERMITTE-LEFEVRE Laetitia	Attaché territorial	Responsable du service	temps plein
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	BERRAMDANE Coralle	Assistant Socio Educatif	Responsable secteur logement/plaque forme services	temps plein
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	RIEVET Frédéric	Rédacteur Territorial	Responsable secteur insertion	temps plein
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	DEPRET Claudie	Rédacteur Territorial	Assistante de direction	temps plein
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	KLEPAC Veronique	Adjoint Administratif Ppal de 2ème classe	Institutrice	temps plein
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	BRAUN Michèle	Adjoint Administratif Ppal de 2ème classe	Agent d'accueil	20% soit 7 heures mensuelles
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	COUFFRANT Claudine	Adjoint Administratif de 2ème classe	Agent d'accueil	20% soit 7 heures mensuelles
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	FANCHON Claudine	Rédacteur Territorial	Responsable secteur retraités	20% soit 7 heures mensuelles
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	BAYART Magali	Adjoint Administratif de 2ème classe	Animatrice	20% soit 7 heures mensuelles



REUNION DU COMMEIS

SEANCE DU LUNDI 12 JANVIER 2009

Le Maire et les membres du conseil municipal se réunissent en séance publique le Lundi 12 Janvier 2009, au sein de la Mairie de Montataire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHAMOND, Maire et de ses collaborateurs.

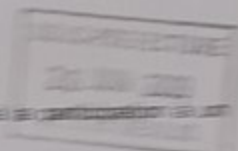
**PRESENTS** : M. CHAMOND - M. BERGOND - M. COUILLER - M. ESCOFFIER - M. GILLOU - M. LAGARRIGUE - M. LAROCHE - M. LECHE - M. MARTEL - M. MARRAS - M. MERCIER - M. MICHAUX - M. MOURON - M. ROBERT - M. SERRAVALLE - M. VILLETTE - M. VIVIER - M. WASSER - M. ZAMPESATO

**PRESENTS PAR CORRESPONDANCE** : M. ESCOFFIER - M. ESCOFFIER - M. ESCOFFIER - M. ESCOFFIER - M. ESCOFFIER - M. ESCOFFIER - M. ESCOFFIER - M. ESCOFFIER - M. ESCOFFIER - M. ESCOFFIER

**ABSENTS** : M. VIVIER - M. ESCOFFIER - M. ESCOFFIER - M. ESCOFFIER

**EXCUSÉS** : M. ESCOFFIER

**DÉLIBÉRATION N° 1** - Pour un usage des frais de déplacement des agents municipaux en fonction de leur statut.



Le Maire rapporte la délibération suivante :

Vu la loi n° 84-5 du 28 Janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 200-454 modifié du 15 juillet 2001 (sur les modalités de prise en charge des frais engagés à l'occasion de déplacements imprévus d'agents territoriaux dans les cas suivants : mission, stage, présentation à un concours ou à un examen professionnel) ;

Considérant que les dispositions contenues dans le décret susvisé constituent un cadre pour le règlement des frais de déplacement encourus par les agents territoriaux ;

Considérant que toute dérogation est subordonnée à la production d'un justificatif ;

Considérant que le décret n° 200-454 du 15 juillet 2001 susvisé prévoit la prise en charge des frais de transport à l'occasion de toute présentation aux épreuves d'un concours ou d'un examen professionnel, à l'exception des épreuves par séries orales ;

Considérant que les Comités de concours, Comités de gestion de l'Etat et Comités Nationaux de la Fonction Publique Territoriale peuvent en être les bénéficiaires ;

Considérant que la présentation aux épreuves d'un concours ou d'un examen entraîne des frais supplémentaires (restauration, hébergement...)

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE :

Article 1 : Tout agent muni d'un ordre de mission signé par l'autorité territoriale est autorisé à se présenter aux épreuves d'un concours ou d'un examen professionnel organisé par les Centres de concours (Centre de gestion de l'Oise et Centre National de la Fonction Publique Territoriale) hors région Picardie.

Dans ce cadre, il peut bénéficier d'une indemnité de repas et d'une indemnité maximale d'hébergement durant le temps de la mission.

Article 2 : Le montant des indemnités est celui prévu par les textes réglementaires fixant les indemnités de mission.

- Taux actuel de l'indemnité de repas : 15,25 euro
- Taux actuel de l'indemnité maximale d'hébergement : 60 euro

Article 3 : les présentes dispositions sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Accusé à la Sous-Préfecture de  
Senlis le 26/06/2009  
Pour le Maire certifie que le présent  
acte a été enregistré au Centre de la  
Date du 26/06/2009  
Le Maire

Pour le Maire et son Délégué  
Le Directeur Général  
Jean-Luc BOUTIN

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire  
Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE  
26 JUIN 2009  
60300 SENLIS



SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2009

\*\*\*

L'an Deux Mil Neuf le lundi 22 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 juin Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. CHARDARD - M. CAPEL - M. RORDJANI - M. BOYER - Mme BLANCHET - M. MERCIER - Mme KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - Mme ROCHET - M. HAZAÏR - M. BENOIST - M. BELDJAICH - Mme BORDAIS - M. BRAHAM - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°2) - Mme LEVERT - M. STALIN - M. LEBRETON - Mme LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** Mme BELFOURH représentée par M. CAPEL - Mme LECLERE représentée par M. BENOIST - Mme ANANE représentée par M. MERCIER - Mme DALLY représentée par M. BOSINO - M. BROUH représentée par Mme BORDAIS - Mme GRUNY représentée par M. RORDJANI.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** M. FEUILLETTE (pour la délibération n°1) - Mme TOURE.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Sarah KHACHAB

\*\*\*

**40- PRESTATIONS SOCIALES = ACTUALISATION = participation aux dépenses liées à la restauration scolaire, à l'accueil périscolaire, au centre de loisirs sans hébergement, aux ateliers artistiques, informatiques et sportifs pour les agents municipaux non résidents à Montataire**

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions particulières applicables à la fonction publique territoriale, et notamment son article 88,

Vu la circulaire interministérielle du 15 juin 1998 fixant les modalités d'attribution des prestations d'action sociale aux fonctionnaires de l'Etat relatives aux séjours d'enfants,

Vu la circulaire ministérielle du 15 janvier 2009 fixant les prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune, taux applicables en 2009.

Vu la délibération n° 25 du 23 mars 2009 relative à l'actualisation des prestations sociales du personnel,

Considérant que les circulaires précitées comportent des dispositions indicatives qui constituent pour la Ville de Montataire le barème de base des prestations d'action sociale au profit du personnel municipal,

Considérant que le conseil municipal en sa séance du 22 juin 2009 a adopté un tarif extérieur différent du tarif maximum appliqué aux montatairiens pour les prestations telles que la restauration scolaire, l'accueil périscolaire, l'accueil au centre de loisirs sans hébergement, les ateliers artistiques, informatiques et sportifs,

SOUS PREFECTURE  
- 2 JUL. 2009  
60300 SENLIS

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.R. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

www.mairie-montataire.fr

Considérant que les agents municipaux ne résident pas à Montoire parisi dans le lieu mentionné ;

Considérant que le titre de Montoire agricole accorde une participation financière équivalente à celle prévue pour le titre de Montoire ; et le fait mentionné devant être postérieurement pour les présentes autorisations accordées par le titre de Montoire ;

VALABLES POUR :  
 LES COMMUNES DE MONTAIRE  
 LES COMMUNES DE MONTAIRE  
 LES COMMUNES DE MONTAIRE  
 LES COMMUNES DE MONTAIRE

Considérant que le titre de Montoire agricole accorde une participation financière à l'égalité des agents municipaux pour les communes de Montoire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

DECIDE de voter au prochain conseil municipal de la ville (après délibération, régularité et non budgétaire) les présentes autorisations suivantes :

TYPE DE LOCATION	DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN	AGE	DURÉE MAXI	OBSERVATIONS
Centre-ville - 1 an	25/02/12	2012	- 1 an		Evolution basée sur l'évolution de l'indice des prix hors tabac (+0,7 %)
Centre-ville - 1 an	01/02/12	2012	- 15 ans	45 jours par an	En un ou plusieurs séjours
Centre-ville - 1 an	10/02/12	2012	De 15 à 18 ans	45 jours par an	En un ou plusieurs séjours
Centre-ville hors résidences	01/02/12	2012	- 18 ans		15 jours : 2,40 €
Maisons situées de l'autre côté de la rue	01/02/12	2012	- 18 ans	45 jours par an	Partage complète locations agréés
Maisons situées de l'autre côté de la rue	01/02/12	2012	- 18 ans	45 jours par an	Autres formules Locations agréés
Maisons situées de l'autre côté de la rue (hors résidences)	10/02/12 (hors 01/02/12)	2012	- 18 ans	21 jours	Moins de 21 jrs : 3,30 jours 01/02/12 - 2 JUL 2012 00:00 00:00

NATURE DES PRESTATIONS	TAUX 2009 En Euro par jour	INDICE MAJORE MAXI	AGE	DUREE MAXI	OBSERVATIONS
Séjours linguistiques	6,77 € / jour	SANS	- 13 ans		
Séjours linguistiques	10,27 € / jour	SANS	13 ans à 18 ans		
Séjours en centres de vacances spécialisés (enfants handicapés)	19,34 € / jour	SANS			
Aide de secours exceptionnel - Maladie, - Décès, - Divorce...	300 euro maximum	SANS			Après étude détaillée d'une demande exposant l'évènement à l'origine de la difficulté financière et présentant des éléments financiers (ressources, charges, crédit éventuels...)

**DECIDE** pour les prestations suivantes restauration scolaire, accueil périscolaire, ateliers artistiques, informatiques, et ateliers sportifs, de déduire cette participation du montant de la facture pour les agents municipaux non résidents à Montataire (agents titulaires, stagiaires et non titulaires occupant un emploi permanent) afin que le tarif qui leur soit appliqué ne soit pas supérieur au tarif maximum appliqué pour les résidents :

Prestations municipales :					
-restauration scolaire	1,49 € / j	SANS			
- accueil périscolaire	3,51 € le mercredi 0,64 € le matin 1,27 € le soir				
- ateliers artistiques et informatiques (tarif trimestriel)	42,73 € / trimestre				
- ateliers sportifs (par cycle)	7,91 € / par cycle				

SOUS-PREFECTURE

- 2 JUIL. 2009

60300 SENLIS

Le budget des services prestataires sera alimenté par le budget du personnel permanent au moyen d'un titre de recettes, afin de régulariser les opérations comptables.

La présente délibération prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Pour extrait certifié conforme.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

2/07/2009

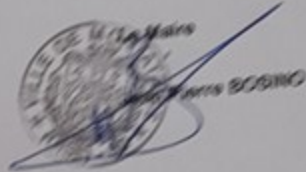
Publié ou notifié le :

3/07/2009

Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 3/07/2009 (Loi du 22 Juillet 1962).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUGERY



SOUS-PREFECTURE

- 2 JUL 2009

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2009

Le Deux-Mi-Neuf le lundi 22 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 juin Deux-Mi-Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEY - M. KORQUAN - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - M. BENOIST - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. SARHMI - Mme YESLUMEN - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°2) - Mme LEVERT - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Mme BELFOUH représentée par M. CAPEY - Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle AVARE représentée par M. MERCIER - Mme DALLY représentée par M. BOSINO - M. BROUH représenté par Mme BORDAIS - Mme GRUNY représentée par M. KORQUAN.

**ETAIENT ABSENTE EXCUSES** : M. FEUILLETTE (pour la délibération n°1) - Mme TOURE.

**SECRETARE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

**45- RCEM - Cession du réseau de télédistribution de Montataire**

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu la délibération n° 38 du conseil municipal du 21 juin 1994 décidant de confier la télédistribution à la Régie Communale du fait de la difficulté de recevoir des programmes télévisés dans des conditions optimales,

Vu la délibération n° 3 du conseil municipal du 27 septembre 2004 décidant la création de nouvelles grilles de programme afin de diversifier et de moderniser les offres de programmes,

Considérant que le RCEM doit faire face depuis 2005 à une concurrence de plus en plus prégnante (Orange, Free, Neuf, ...) qui utilise les nouvelles technologies comme l'ADSL permettant de recevoir de la vidéo avec une qualité optimale Haute Définition,

Considérant que le RCEM devra également se développer du fait de l'apparition de la télévision numérique appelée « télévision du futur »,

Considérant que cette mise à niveau nécessitera des investissements coûteux pour un nombre beaucoup trop faible de prises raccordées au réseau de télédistribution et risquerait donc de menacer l'équilibre du budget déjà fragilisé,

SOUS-PREFECTURE  
26 JUIN 2009  
60300 SENIS



Considérant que le conseil d'administration de la RCCEM réuni le 14 octobre 2008 émet un avis favorable à la cession du réseau de télédistribution pour le céder à un autre organisme spécialisé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Donne un accord de principe sur l'orientation prise par le conseil d'administration de la RCCEM.

Décide de poursuivre les études préalables à une cession éventuelle.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le : 26/06/2009  
Publié ou notifié le : 20/06/2009  
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 26/06/2009 (Loi du 22 Juillet 1952).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Jean Pierre BOSNIC

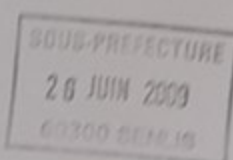


SOUS-PREFECTURE  
26 JUN 2009  
60300-SENLS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2009



•••

L'an Deux Mil Neuf le lundi 22 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 juin Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - M. MERCIER - Melle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER - Mme RICHET - M. RAZACK - M. BENOIST - M. BELOUAHCHI - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - Mme YESILMEN - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°2) - Mme LEVERT - M. STALIN - M. LEBRETON - Melle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Mme BELFQUIH représentée par M. CAPET - Melle LECLERE représentée par M. BENOIST - Melle ANANE représentée par M. MERCIER - Mme DAILLY représentée par M. BOSINO - M. BROCH représenté par Mme BORDAIS - Mme GRUNY représentée par M. KORDJANI.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. FEUILLETTE (pour la délibération n°1) - Mme TOURE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

#### 42- DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 15 mars 2008, modifiée par la délibération du 23 juin 2008 et par la délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2008 en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Aménagement de l'accès de la mairie aux personnes à mobilité réduite	L'aménagement de l'accès de la mairie aux personnes à mobilité réduite est confié à l'entreprise CHAMEREAU : - pour le terrassement, aménagement de la placette, maçonnerie (lot 1) : 51.891,09 € TTC - pour la faïence, carrelage (lot 5) : 5.878,34 € TTC	16/02/2009	26/02/2009
2	Spectacle « Sawa sawa »	Présentation d'un spectacle « SAWA SAWA » par l'association HAPAX Compagnie le 27 mars 2009 pour un montant de 3.000 € TTC	16/02/2009	26/02/2009
3	Action de formation	Convention passée avec Prévention Accidents Secours » pour une action de formation « recyclage premiers secours à enfant » les 4 et 5 février 2009 pour un montant de 850 €	16/02/2009	17/02/2009
4	Location exposition « femmes dans la société »	Dans le cadre de la célébration de la journée internationale des femmes, location d'une exposition « femmes dans la société » auprès de la société Instants Mobiles du 2 au 9 mars 2009 pour un montant de 465,44 € TTC	16/02/2009	17/02/2009

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
www.mairie-montataire.fr

6	Spectacle à la cuisine du quartier	Représentation d'un spectacle à la cuisine du quartier à l'occasion de l'anniversaire de l'ouverture de l'école de cuisine du quartier de 1911 à 1912. Montant de 500.000 € TTC.	00000000	00000000
6	Service de transport au domicile des étudiants - lot 1 transport direct	Le service de transport au domicile des étudiants de l'école de cuisine du quartier de 1911 à 1912. Montant de 500.000 € TTC.	00000000	00000000
7	Service de transport au domicile des étudiants - lot 2 transport indirect	Le service de transport au domicile des étudiants de l'école de cuisine du quartier de 1911 à 1912. Montant de 500.000 € TTC.	00000000	00000000
8	Location minibus	Le service de location de minibus pour l'école de cuisine du quartier de 1911 à 1912. Montant de 500.000 € TTC.	00000000	00000000
9	Arrière des élus / Combinaison	Le service de location de minibus pour l'école de cuisine du quartier de 1911 à 1912. Montant de 500.000 € TTC.	00000000	00000000
10	Remboursement MAFW - système Bayard de la cuisine	Le service de location de minibus pour l'école de cuisine du quartier de 1911 à 1912. Montant de 500.000 € TTC.	00000000	00000000
11	Travaux de peinture	Le service de location de minibus pour l'école de cuisine du quartier de 1911 à 1912. Montant de 500.000 € TTC.	00000000	00000000
12	Spectacle à la tête qui ne dort pas	Représentation de la pièce de théâtre à la tête qui ne dort pas de 1911 à 1912. Montant de 500.000 € TTC.	00000000	00000000
13	Action de formation	Le service de location de minibus pour l'école de cuisine du quartier de 1911 à 1912. Montant de 500.000 € TTC.	00000000	00000000
14	Concession de terrain	Le service de location de minibus pour l'école de cuisine du quartier de 1911 à 1912. Montant de 500.000 € TTC.	00000000	00000000
15	Certificat	Le service de location de minibus pour l'école de cuisine du quartier de 1911 à 1912. Montant de 500.000 € TTC.	00000000	00000000
16	Fourniture de pain	Le service de location de minibus pour l'école de cuisine du quartier de 1911 à 1912. Montant de 500.000 € TTC.	00000000	00000000
17	Fourniture de boissons - lot 1	Le service de location de minibus pour l'école de cuisine du quartier de 1911 à 1912. Montant de 500.000 € TTC.	00000000	00000000
18	Fourniture de boissons - lot 2	Le service de location de minibus pour l'école de cuisine du quartier de 1911 à 1912. Montant de 500.000 € TTC.	00000000	00000000
19	Fourniture de boissons - lot 3	Le service de location de minibus pour l'école de cuisine du quartier de 1911 à 1912. Montant de 500.000 € TTC.	00000000	00000000
20	Fourniture de viande fraîche - Lot 1	Le service de location de minibus pour l'école de cuisine du quartier de 1911 à 1912. Montant de 500.000 € TTC.	00000000	00000000
21	Fourniture de viande fraîche - Lot 2	Le service de location de minibus pour l'école de cuisine du quartier de 1911 à 1912. Montant de 500.000 € TTC.	00000000	00000000
22	Fourniture de viande fraîche - Lot 3	Le service de location de minibus pour l'école de cuisine du quartier de 1911 à 1912. Montant de 500.000 € TTC.	00000000	00000000

29 JUIN 2008

672000000000

23	Fourniture de produits surgelés	La fourniture de produits surgelés pour un montant compris entre 17.500 et 70.000 € HT est confiée aux prestataires RELAIS D'OR MIKO, DAVIGEL et POMONA	23/02/2009	24/02/2009
24	Fourniture d'articles de cuisine - lot 1	La fourniture d'article d'hygiène, papier est confiée pour un montant compris entre 3.750 et 15.000 € HT aux prestataires HYGIE PROFESSIONNEL et PRODECO HYGIAL	23/02/2009	24/02/2009
25	Fourniture d'articles de cuisine - lot 2	La fourniture de matières plastiques est confiée pour un montant compris entre 2.000 et 8.000 € à la société MR NET	23/02/2009	24/02/2009
26	Fourniture d'articles de cuisine - lot 3	La fourniture de barquettes GN et films barquettes est confiée pour un montant compris entre 3.750 et 15.000 € au prestataire NUTRI PACK	23/02/2009	24/02/2009
27	Fourniture d'articles de cuisine - lot 4	La fourniture de vaisselle et petits matériels est confié pour un montant compris entre 3.000 et 12.000 € HT à la société COMPTOIR DE BRETAGNE	23/02/2009	24/02/2009
28	Fourniture de produits laitiers - lot 1	La fourniture de lait, beurre, crème pour un montant compris entre 10.000 et 40.000 € est confiée aux prestataires DISTRILAIT et LA NORMANDIE A PARIS	23/02/2009	24/02/2009
29	Fourniture de produits laitiers - lot 2	La fourniture d'œufs, fromage, ultra frais est confiée pour un montant compris entre 10.000 et 40.000 € HT aux prestataires DISTRILAIT et LA NORMANDIE A PARIS.	23/02/2009	24/02/2009
30	Fourniture de conserves et épicerie - lot 1	La fourniture de conserves et produits divers pour un montant compris entre 15.000 et 60.000 € HT est confiée aux prestataires POMONA et CERCLE VERT	23/02/2009	24/02/2009
31	Fourniture de conserves et épicerie - lot 2	La fourniture de purée complète de pommes de terre pour un montant compris entre 1.000 et 4.000 € est confiée à la société KERRY COROLL	23/02/2009	24/02/2009
32	Fourniture de conserves et épicerie - lot 3	La fourniture de biscuiterie pour un montant compris entre 2.000 et 8.000 € est confiée aux prestataires LECLERC et CERCLE VERT	23/02/2009	24/02/2009
33	Fourniture de fruits et légumes frais	La fourniture de fruits et légumes frais pour un montant compris entre 15.000 et 60.000 € HT est confiée aux prestataires LES HALLES DE ST JEAN et RONALD & FILS	23/02/2009	24/02/2009
34	Festival danses et musiques du monde	Représentation de « Rosie Forever » par les Costards le 21 mai 2009 dans le cadre du Festival pour un montant de 3.000 € TTC	23/02/2009	27/02/2009

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

26/06/2009

Publié ou notifié le :

30/06/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30/06/2009

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

  
Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE  
26 JUIN 2009  
60300 SENLIS

**Signature de l'assemblée délibérante  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 JUIN 2008**

NOMS	SIGNATURE	NOMS	SIGNATURE
1. BOSSON Jean Pierre		10. BOUDET Jean Marie	
2. BOURGAIN Françoise		11. BRADACI Andre	
3. COLLALIER Claude		12. BLANNE Jean	
4. BURATIS Colette		13. BENOIST Benjamin	
5. BIZON Marie Paule		14. BARELY Catherine	
6. GODARD Stephane		15. BELLAIRCHÉ Zimélie	
7. CAPET Jean		16. BOURRET Julie	
8. BELPQUIN Fatima		17. BRAHMI Sébastien	
9. MORGIAN Abdouline		18. BELLIERE Céline	
10. BOYER Patrick		19. PEULLETE Christian	
11. LECLERE Sophie		20. LEVERT Valérie	
12. BLANQUET Evelyne		21. BERDUP Laure	
13. MERCER Jean Pierre		22. GRUNY Anne	
14. KHACHAB Sarah		23. ESTALIN Claude	
15. O'NEIL Pascal		24. LEBRETON Alain	
16. TOURE Hedy		25. LEBRETON Catherine	
17. CARPENTIER Bruno			



DIRECTION GENERALE  
YANQ2009

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire, certifie avoir procédé à l'affichage durant 2 mois, en mairie, des copies conformes à l'original des extraits des délibérations du conseil municipal de la ville du 22 juin 2009, énumérés ci-dessous, dûment visés par la sous-préfecture de Senlis et certifiés exécutoires.

1. CONSEIL MUNICIPAL - Approbation du procès verbal de la séance du 18 mai 2009
2. COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - Approbation
3. COMPTE DE GESTION 2008 - Approbation
4. COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - Affectation du résultat
5. FORMATION DES ELUS - Bilan 2008
6. DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE et de COHESION SOCIALE 2008 - Bilan
7. DROITS DE PLACE DES TAXIS - tarifs 2009
8. CIMETIERES - COLUMBARIUM & JARDIN CINERAIRE - tarifs 2009
9. SALLES MUNICIPALES - location - tarifs 2009
10. ETUDE SUR LE COMMERCE - Demande de subvention auprès du FISAC
11. BUDGET PRIMITIF 2009 - Décision modificative n° 1
12. SCOLAIRE - attribution des bourses aux étudiants post-baccalauréat - année scolaire 2009/2010
13. SCOLAIRE - remboursement de la carte de transport aux lycéens et étudiants - année scolaire 2009/2010
14. SCOLAIRE - attribution d'un prêt et fourniture de livres aux lycéens et aux étudiants - année scolaire 2009/2010
15. SCOLAIRE - frais de scolarité - année scolaire 2009/2010
16. ENFANCE - accueils périscolaires - tarifs 2009/2010
17. ENFANCE - centre de loisirs sans hébergement - tarifs 2009/2010
18. SCOLAIRE - restaurant scolaire - tarifs 2009/2010
19. SCOLAIRE - restauration municipale - tarifs 2009/2010

\*Tous courriers est à adresser à Monsieur le Maire\*

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 40  
www.mairie-montataire.fr

20. **CULTURE** - ateliers artistiques - tarifs 2009/2010
21. **SPORTS** - ateliers sportifs - tarifs 2009/2010
22. **CULTURE** - subvention exceptionnelle à Formes et Couleurs - achat de tableaux
23. **CULTURE** - subvention exceptionnelle à l'AMEM - anniversaire des 20 ans
24. **SPORTS** - subvention exceptionnelle au Handball club - section Handisport
25. **SOCIAL** - Droits des femmes - demande de subvention au Conseil Régional
26. **JEUNESSE** - Bourse d'aide aux projets - nouveaux critères
27. **VIE ASSOCIATIVE** - Association « Justice pour NAGUIB » - versement d'une subvention
28. **POLITIQUE FONCIERE** - Bilan 2008
29. **LES TERTRES - PROMENADE PAYSAGERE** - lancement de la procédure d'appel d'offres travaux - Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre
30. **REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE** - mise en place d'un muret rue Ambroise Croizat et accès parking - Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Oise - Plan de relance
31. **AMENAGEMENT DE LA CITE BIONDI** - étude de maîtrise d'œuvre - tranches 2 & 3 - Modification du cahier des charges et modification de la procédure (MAPA) après appel d'offres sans suite
32. **MARCHE DES TELECOMMUNICATIONS** - autorisation de Monsieur le maire à lancer la consultation
33. **MISE EN LUMIERE DES ENTREES D'IMMEUBLES - 1, 3, 5, 7 RUE JACQUES DECOUR** - Convention OPAC/Oise Habitat/Ville de Montataire
34. **TENNIS STADE MARCEL COENE** - Eclairage des courts de tennis en terre battue- Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Oise dans le cadre du plan de relance
35. **GEP DES VALLEES BRETHOISE 2009/2011** - adoption du programme de la ville de Montataire - Demande de subvention auprès du Conseil Régional
36. **ADHESION AU POLE EMPLOI/UNEDIC** - Allocation pour perte d'emploi concernant les agents non titulaires
37. **TABLEAU DES EFFECTIFS N° 17** - Modification intermédiaire - création de temps de travail et d'un emploi de directeur de la communication
38. **MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL** - Actualisation
39. **FRAIS DE DEPLACEMENT** - prise en charge des frais liés à la participation d'un concours ou à un examen professionnel hors région Picardie
40. **PRESTATIONS SOCIALES - ACTUALISATION** - participation aux dépenses liées à la restauration scolaire, à l'accueil périscolaire, au centre de loisirs sans hébergement, aux ateliers artistiques, informatiques et sportifs pour les agents municipaux non résidants à Montataire
41. **RCCEM** - Cession du réseau de télédistribution de Montataire - accord de principe
42. **DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES** - Compte rendu
43. Questions diverses

Montataire, le 04/09/2009

Le Maire

J. BOSINO



DIRECTION GENERALE  
YA/NQ/2009/C.M

Le 29 septembre 2009

**Convocation du conseil municipal**

Je vous invite à participer à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra le :

**\* Mardi 06 octobre 2009 à 19 heures \***

**(SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL - RUE J.JAURES)**

**ORDRE DU JOUR**

DIRECTION GENERALE

1. CONSEIL MUNICIPAL - Installation de monsieur Eric QUINIGER
2. CONSEIL MUNICIPAL - Approbation du procès verbal de la séance du 22 juin 2009
3. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL - Modification
4. COMMISSIONS MUNICIPALES - Modification de leurs compositions
5. CCAC - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public Transports - exercice 2008
6. CCAC - Rapport annuel d'activités - exercice 2008

POLITIQUE DE LA VILLE

7. CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - Approbation de l'actualisation du programme d'actions 2009

DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

8. BUDGET PRIMITIF 2009 - Décision modificative N° 2
9. MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS - Versement de subventions
10. ADMISSIONS EN NON VALEUR
11. DOTATION DE DEVELOPPEMENT URBAIN - signature d'une convention avec l'Etat
12. ASSOCIATION FRANCE PALESTINE - Versement d'une subvention
13. PERTE DE TAXE PROFESSIONNELLE - Constitution d'une provision

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
[www.mairie-montataire.fr](http://www.mairie-montataire.fr)



DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

14. SCOLAIRE - Tarif de restauration scolaire - institution d'un tarif pour les enfants extérieurs à la commune fréquentant une classe spécialisée
15. SCOLAIRE - Subventions aux établissements scolaires du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré - nouveau tableau de répartition
16. SCOLAIRE - Tarifs classes de découverte 2009/2010
17. SCOLAIRE - Subventions aux établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré - Voyage annuel ou de fin d'année scolaire
18. SOCIAL - Adhésion à la Ligue pour l'Enseignement - saison 2009/2010
19. CULTURE - Convention de partenariat avec la Falencerie - scène conventionnée de Creil
20. CULTURE - Convention avec le Conseil Général de l'Oise pour le festival « Cortes d'automne » année 2009
21. SPORTS - Subvention exceptionnelle au Football Club de Montataire
22. VIE ASSOCIATIVE - Subvention exceptionnelle à Femmes Solidaires

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

23. PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE (PRU) - programmation 2010 conforme à la convention financière de l'ANRU - Demande de financement auprès du Conseil Général de l'Oise
24. AIDES AUX COLLECTIVITES - Programmation 2010 - Demandes de subventions auprès du Conseil Général de l'Oise
25. CONTRAT DE CHAUFFE - Réduction de consommation - Avenant au contrat relatif à la fourniture de combustible
26. REALISATION D'UN ESPACE PUBLIC « CAVEE DE GRELE » - Mission de maîtrise d'œuvre - avenant en plus-value pour prestations supplémentaires
27. PARCELLES AX 161 - 174 - ACQUISITION auprès de Monsieur et Madame WICZNAK
28. PARCELLES AN 252-487-489P - ACQUISITION auprès de l'Association de Formation Professionnelle de l'Industrie (AFPI)
29. LIEU DIT « JARDINS ENTRE LA RIVIERE ET LA RUE JEAN JAURES » - Recours à la procédure d'expropriation, complément à la délibération du 18 mai 2009

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

30. TABLEAU DES EFFECTIF N° 17 - MODIFICATION INTERMEDIAIRE - Avancements de grade - Promotion interne - Création d'un poste d'ATSEM à mi-temps
31. MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS - Actualisation de la convention avec la FRMJC

DIRECTION GENERALE

32. DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - Compte rendu
33. MOTION - Menace de changement de statut de « La Poste »
34. Questions diverses

Le Maire,

J.P BOSINO



**Mairie**  
**Montataire**  
VILLE DE L'OISE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le mardi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

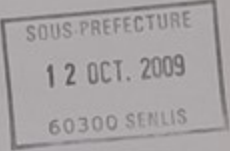
**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COULLIER (à compter de la délibération n°4) - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°5) - Mme LEVERT - M. STALIN - Melle LEBRETON - M. QUIVIGER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. MERCIER représenté par M. S. BRAHIMI - Melle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BELOUAHCHI représenté par M. CAPET - Mme YESILMEN représentée par M. BOYER - M. LEBRETON représenté par Melle LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. COULLIER (jusqu'à la délibération n°3) - Melle LECLERE - M. BENOIST - M. FEUILLETTE (jusqu'à la délibération n°4) - M. BROLH - Mme GRUNY.

**SECRETARE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••



**01 - CONSEIL MUNICIPAL - Installation de monsieur Eric QUIVIGER**

Sur le rapport de Monsieur le maire, exposant :

Madame Anne Marie RICHEL a présenté sa démission de membre du conseil municipal par lettre en date du 11 août 2009,

Madame Christiane LE GOFF, 32<sup>ème</sup> candidate de la liste « Liste des forces de gauches et de progrès » a été sollicitée par lettre en date du 31 août 2009,

Par lettre en date du 10 septembre 2009, madame Christiane LE GOFF a décliné la reprise de ce mandat,

Monsieur Eric QUIVIGER étant le candidat suivant au titre du 33<sup>ème</sup> candidat de la même liste a été informé par courrier en date du 14 septembre 2009 qu'il avait la qualité de conseiller,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Prononce à l'unanimité l'installation de monsieur Eric QUIVIGER au titre de conseiller municipal.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :  
12/10/2009  
Publié ou notifié le :  
14/10/2009  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du 14/10/2009  
(Loi du 22 Juillet 1982)



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Jean Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann ALBERTY

Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
www.mairie-montataire.fr

12 OCT. 2009  
 60725 000 10

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2009**

\*\*\*

L'an Deux Mil Neuf le mardi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, réuni le 16 septembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Garin, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUILLIER (à compter de la délibération n°4) - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFOURN - M. KORDJANI - M. BEZOUZ - Mme BLANQUET - Mme KHACHAB - M. DINCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme SAILLET - Mme BORDEZ - M. BRAVINI - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°5) - Mme LEBRET - M. STALIN - Mme LEBRETTON - M. QUIVIGER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. MERCIER représenté par M. S. BRAVINI - Mme ANANE représentée par M. RAZACK - M. BELOUJACHI représenté par M. CAPET - Mme YESILMEH représentée par M. BEZOUZ - M. LEBRETTON représenté par Mme LEBRETTON.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** M. COUILLIER (jusqu'à la délibération n°3) - Mme LECLEERE - M. BENOIST - M. FEUILLETTE (jusqu'à la délibération n°4) - M. BROUIN - Mme GRUNY.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Sarah KHACHAB

\*\*\*

**02- CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JUIIN 2009**

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 22 JUIIN 2009 est approuvé à l'unanimité (monsieur Eric QUIVIGER n'ayant pas pris part au vote).

Acte reçu à la Sous-Préfecture le : 22/10/2009  
 Publié ou révisé le : 22/10/2009  
 Le Maire certifie sur le présent Acte à caractère exécutoire à la Date du 22/10/2009  
 Le 22 septembre 2009

Pour le Maire et par délégation  
 Le Directeur Général  
 Yann ALBERT

Pour extrait certifié conforme,  
 Le Maire  
 Jean Pierre BOSINO



**Mairie**  
**Montataire**  
VILLE DE L'OISE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SOUS-PREFECTURE  
12 OCT. 2009  
60300 SERIS

SEANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2009

\*\*\*

L'an Deux Mil Neuf le mardi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER (à compter de la délibération n°4) - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFOURH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mmes BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°5) - Mme LEVERT - M. STALIN - Melle LEBRETON - M. QUIVIGER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. MERCIER représenté par M. S. BRAHIMI - Melle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BELOUAHCHI représenté par M. CAPET - Mme YESILMEN représentée par M. BOYER - M. LEBRETON représenté par Melle LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** M. COUALLIER (jusqu'à la délibération n°3) - Melle LECLERE - M. BENOIST - M. FEUILLETTE (jusqu'à la délibération n°4) - M. BROLH - Mme GRUNY.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

\*\*\*

**3- REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL - Modification**

**Sur le rapport de Monsieur le maire, exposant :**

Vu la délibération n° 3 adoptée par le conseil municipal du 6 octobre 2008 concernant l'approbation de son règlement intérieur,

Vu l'article 13 - les commissions municipales permanentes,

Considérant la nécessité d'apporter des modifications au sujet de la composition des commissions municipales tout en respectant le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale,

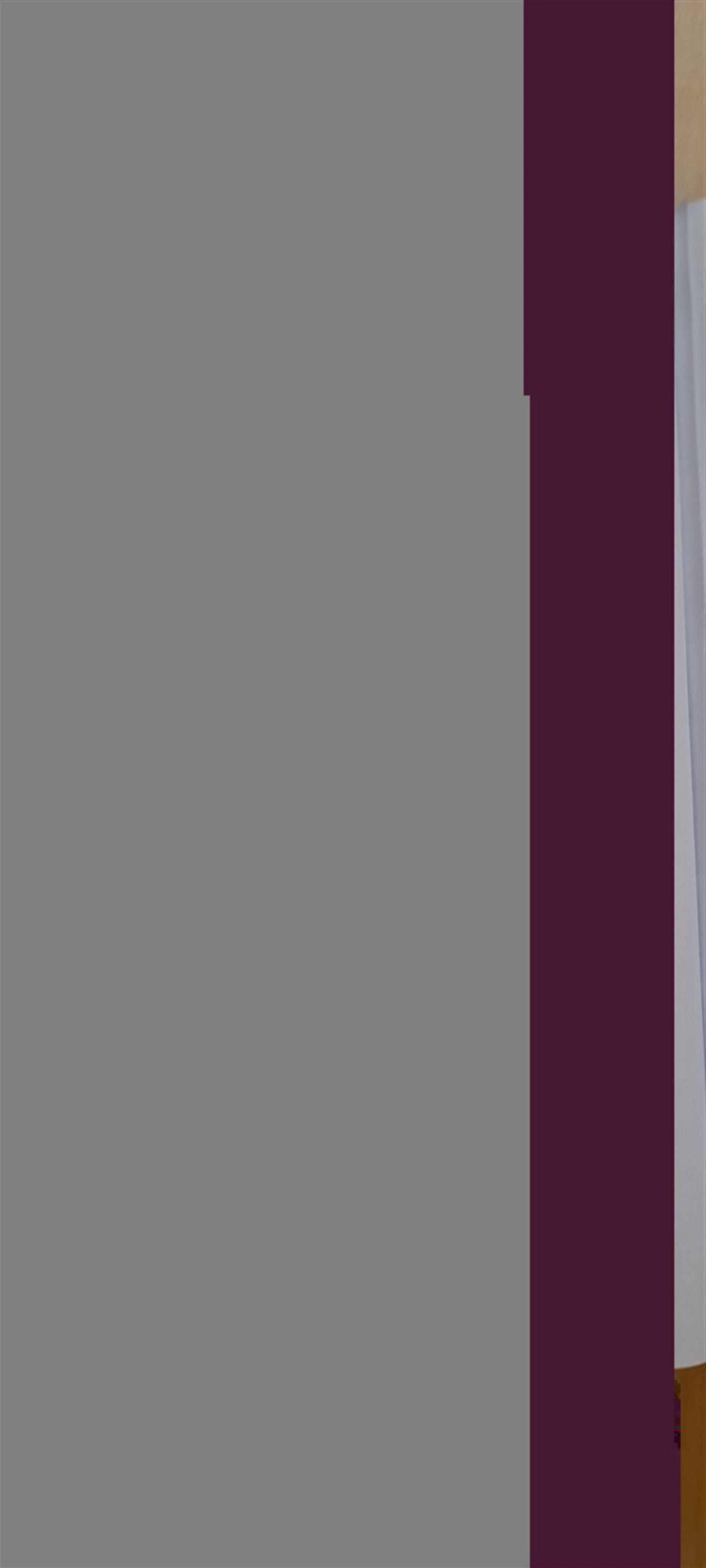
Considérant qu'un membre empêché d'une commission peut désigner son remplaçant,

Considérant que cette procédure doit être préalablement approuvée par le conseil municipal et formalisée dans le règlement intérieur,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité**

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
[www.mairie-montataire.fr](http://www.mairie-montataire.fr)





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2009

\*\*\*

L'an Deux Mil Neuf le mardi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, constitué le 29 septembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Fugate Géraud, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

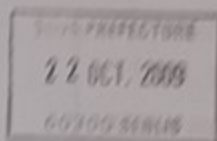
**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORTAIS - M. COUILLIER (à compter de la délibération n° 5) - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. GAPEL - Mme BELFOURY - M. KACELJAN - M. WITTEB - M. BLANQUET - Melle KHACHAB - M. DINGA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme GAPEL - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n° 5) - Mme LEVERET - M. STALON - Melle LEBRETON - M. QUIVIGER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. MERCIER représenté par M. S. BRAHIMI - Melle AKHNE représentée par M. RAZACK - M. DELOUAGHI représenté par M. GAPEL - Mme YESILMEN représentée par M. WITTEB - M. LEBRETON représenté par Melle LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** M. COUILLIER (jusqu'à la délibération n° 5) - Melle LECLERE - M. BENOIST - M. FEUILLETTE (jusqu'à la délibération n° 4) - M. BROUH - Mme GRUNY.

**SECRETARE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

\*\*\*



4. COMMISSIONS MUNICIPALES - Modifications

Sur le rapport de Monsieur le maire, exposant :

Vu la délibération n° 2 adoptée par le conseil municipal du 31 mars 2008 concernant la création de commissions municipales permanentes et la désignation de leurs membres,

Vu la délibération n° 3 du conseil municipal du 6 octobre 2009 modifiant le règlement intérieur du conseil permettant ainsi la désignation d'un remplaçant par un membre empêché de participer aux travaux de la commission,

Vu la délibération n° 4 adoptée par le conseil municipal du 31 mars 2008 concernant l'élection de délégués pour siéger au conseil d'administration du CCAS,

Vu la délibération n° 23 adoptée par le conseil municipal du 31 mars 2008 concernant la désignation de représentants pour siéger au conseil d'administration de l'AMEM,

Vu la délibération n° 24 adoptée par le conseil municipal du 31 mars 2008 concernant la désignation de représentants pour siéger au conseil d'administration de l'association JADE,

Vu la délibération n° 25 adoptée par le conseil municipal du 31 mars 2008 concernant la désignation de représentants pour siéger au conseil d'administration du comité des fêtes,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre en compte l'empêchement de certains élus,

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.R. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

www.mairie-montataire.fr

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité les modifications de la composition de la Commission Municipale  
« marchés/forains » et des instances extérieures suivantes :

- 1: Commission marchés/forains : madame Grégoire BURKOTZ remplace madame  
Inès ANANE
- 2: Centre communal d'action sociale : monsieur Jean Pierre MERCIER remplace  
monsieur Sébastien BRAHIMI.
- 3: Association municipale pour l'éducation et l'enseignement musical : madame  
Jean Pierre MERCIER remplace mademoiselle Inès KHANE
- 4: Comité des fêtes de Montataire : monsieur Sébastien BURKOTZ remplace  
GARPENTIER
- 5: Association municipale JADE : monsieur Jean Pierre MERCIER remplace  
monsieur Sébastien BRAHIMI.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
Publié au journal le :  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du :  
(Loi du 22 Juillet 1978)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yves ANIBRY



Pour être certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BURKOTZ

SOUS-PREFECTURE

22 OCT. 2009

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2009

\*\*\*

L'an Deux Mil Neuf le mardi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER (à compter de la délibération n°4) - Mmes BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFOUJH - M. KARDJIANH - M. WYER - Mmes BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme GAILLY - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°5) - Mme LEVERT - M. STALHI - Melle LEBRETON - M. QUIVIGER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. MERCIER représenté par M. S. BRAHIMI - Melle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BELOUAHCHI représenté par M. CAPET - Mme YESILMEN représentée par M. WYER - M. LEBRETON représenté par Melle LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. COUALLIER (jusqu'à la délibération n°3) - Melle LECLERE - M. BENCIST - M. FEUILLETTE (jusqu'à la délibération n°4) - M. BROUH - Mme GRUNY.

SOUS-PREFECTURE  
12 OCT. 2009  
60300 SENIS

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

\*\*\*

**5- CCAC - Rapport annuel sur les Transports Publics Urbains - année 2008**

**Sur le rapport de madame Françoise BORDAIS, Adjointe au Maire, exposant :**

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 et notamment son article 40,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1411.3,

Vu le rapport annuel 2008 sur les transports publics urbains présenté par le Vice Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise et soumis au Conseil de la Communauté le 26 juin 2009,

Considérant que ce rapport doit être présenté par le Maire au conseil municipal,

Que ce rapport indique notamment une diminution de 1,75 % du nombre de passagers par rapport à 2007 :

- en 2007 : 4.393.226 passagers (- 2,41 % par rapport à 2006)
- en 2008 : 4.316.460 passagers

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
www.mairie-montataire.fr



Prend acte à l'unanimité du rapport annuel 2008 sur les « Transports Publics Urbains »  
établi par la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise.

Pour extrait certifié conforme.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du (Loi du 22 Juillet 1982).

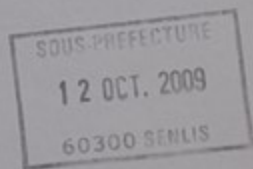


Le Maire

Jean Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY





Montataire  
VILLE DE L'ÉCISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2009

\*\*\*

L'an Deux Mil Neuf le mardi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BOSING, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M BOSING - Mme BORDAIS - M. COUALLIER (à compter de la délibération n°4) - Mme BURATO - Mme BLOIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFAUHI - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANCHET - Melle KHACHAB - M. D'INGA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme GAILLY - Melle DURVAL - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°5) - Mme LEVERT - M. STALIN - Melle LEBRETON - M. QUIVIGER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. MERCIER représenté par M. S. BRAHIMI - Melle AHANE représentée par M. RAZACK - M. BELOUATCHI représenté par M. CAPET - Mme YESILMEH représentée par M. BOYER - M. LEBRETON représenté par Melle LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** M. COUALLIER (jusqu'à la délibération n°3) - Melle LECLERE - M. BENOIST - M. FEUILLETTE (jusqu'à la délibération n°4) - M. BHOHI - Mme GRUNY.

**SECRETARE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

\*\*\*

**R. PCAC - Rapport d'activités - année 2008**

Sur le rapport de Monsieur le maire, exposant :

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 et notamment son article 40,

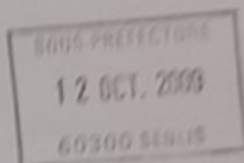
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-39,

Vu le rapport d'activité annuel 2008 présenté par le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise et soumis au Conseil de la Communauté le 26 juin 2009,

Considérant que ce rapport doit être présenté par Le Maire au Conseil Municipal,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Prend acte à l'unanimité de la présentation de ce rapport rendant compte de l'activité 2008 de la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise.



Acte reçu à la Sous-Prefecture de  
Creil le 12/10/2009  
Pour le Maire de la Commune de  
Montataire  
Le Maire suppléant pour le président  
Acte et certificat produits à la  
Date du 12/10/2009  
Acte de la Sous-Prefecture  
Le Directeur Local  
Yves ALBERT

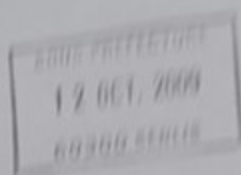
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire  
Jean Pierre BOSING

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.H. 50 09 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
www.mairie-montataire.fr



LIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MARDI 9 OCTOBRE 2009

\*\*\*

L'an Deux Mil Neuf le mardi 9 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOBINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOBINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER (à compter de la délibération n°4) - Mme BURATO - Mme BUIEN - M. GOUARD - M. CAPEL - Mme BELFOUH - M. RONDJANI - M. BEYEN - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURNE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DALLY - Melle BRYNEZ - M. BRAHMI - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°6) - Mme LEVERT - M. STALLI - Melle LEBRETON - M. QUIVOIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. MERCIER représenté par M. S. BRAHMI - Melle AHANE représentée par M. RAZACK - M. BELOUARCHI représenté par M. CAPEL - Mme YESILMEN représentée par M. BRYEN - M. LEBRETON représenté par Melle LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** M. COUALLIER (jusqu'à la délibération n°3) - Melle LEGLERE - M. BEHOIST - M. FEUILLETTE (jusqu'à la délibération n°4) - M. BROU - Mme DRUNY.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

\*\*\*

**F. CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE :** Approbation de l'actualisation du Programme d'Actions 2009

**Sur le rapport de Monsieur le Maire,**

Suite à la signature de la Convention-Cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007/2009, le Conseil Municipal a, déjà, le 23 mars dernier, délibéré sur la Proposition de Programme d'Actions 2009 portant sur l'ensemble des actions communales du Programme 2009 proposées par notre Ville.

Sont incluses dans cette Proposition de Programme 2009, les actions du Programme « Réussite Educative » financées à 100% par l'Etat, celles du Contrat Éducatif Local de la Ville de Montataire portant sur l'année scolaire 2009/2010 et celle enfin, inscrite dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de l'agglomération creilloise.

Les partenaires principaux de ces contrats sont l'Etat, représenté par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (l'ACSB), le Fonds Social Européen, le Conseil Général de l'Oise et la Caisse d'Allocations Familiales de Creil.

Depuis mars, plusieurs réponses nous ont été notifiées :

- L'enveloppe complémentaire CUCS de 8 040 € a été confirmée le 1<sup>er</sup> Octobre 2009 par la Sous-Préfecture de Senlis pour 2 actions :
  - Action 9 CUCS 2009 : Poursuivre la formation des agents chargés des activités « Autour du temps de repas » (au titre du GEL)
  - Action 20 CUCS 2009 : Être bien dans son corps et dans sa tête
- Le Programme de Réussite Éducative a été confirmé au cours du Comité de Pilotage du 22 Septembre en Sous-Préfecture de Senlis

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
[www.mairie-montataire.fr](http://www.mairie-montataire.fr)

- La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports a confirmé son enveloppe au titre du Contrat Éducatif Local (10 500 € au total)
- Le dispositif Ville Vie Vacances a financé l'action « Initiation aux activités de découvertes scientifique et technique » à hauteur de 5 000 € (VVV-ACSé)
- La Préfecture de l'Oise a refusé de financer l'action proposée au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance : « Equiper la Ville de Montataire d'un observatoire de la Prévention de la Délinquance »

Le tableau actualisé, ci-après, récapitule l'ensemble des projets 2009 et leur coût, classés par thème au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), de la Réussite Éducative (RE), du Contrat Éducatif Local (CEL), du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD) et des nouveaux financements de l'Union Européenne, projets assortis de leurs subventions respectives souhaitées et portés par les différents Maîtres d'Ouvrage, qu'ils soient Ville de Montataire ou Associations de l'agglomération creilloise.

A ce jour, la Ville de Montataire bénéficie au titre du CUCS 2009 d'une enveloppe de **92 040 €** de l'ACSé pour l'ensemble des actions en direction des Habitants du Quartier des Marlinets.

<p><b>Les financements de l'État (ACSé) au titre de la Politique de la Ville étaient stables par rapport à 2006 (dernière année du Contrat de Ville) mais ont baissé après 2007 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2006 : 101 000 € (CdV)</li> <li>• 2007 : 98 776 € (CUCS)</li> <li>• 2008 : 90 662 € (CUCS) (1<sup>ère</sup> enveloppe : 85 665 €)</li> <li>• 2009 : 92 040 € (CUCS) (1<sup>ère</sup> enveloppe : 84 000 €)</li> </ul>
--

Les projets 2009 bénéficient, parallèlement et en outre, d'autres crédits de droit commun de l'État, du Conseil Général de l'Oise et du Conseil Régional de Picardie.

SOUS-PRÉFECTURE  
12 OCT. 2009  
60300 SENIS

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** l'actualisation du Programme d'Actions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2009 de la Ville de Montataire, récapitulant les actions, leur coût et leur plan de financement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter ce Programme d'Actions 2009 actualisé et à solliciter les subventions correspondantes auprès des différents partenaires de l'opération de développement social, urbain et économique, ainsi qu'auprès d'autres financeurs éventuels.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser les participations financières de la Ville aux Associations, Maîtres d'ouvrage tiers, portant des actions de ce programme 2009.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le : 12/10/2009  
 Publié ou notifié le : 14/10/2009  
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère électoral à la Date du : 12/10/2009 (Loi du 22 Juillet 1982)  
 Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général  
 Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,  
 Le Maire  
 Jean Pierre BOSINO



10 OCT. 2008

**RESOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL  
PRENUE DU MARC 6 OCTOBRE 2008**

\*\*\*

Le Conseil Municipal a délibéré et a décidé de ce qui suit :  
Le Conseil Municipal de Moncaire, réuni en séance publique, le mardi 10 octobre 2008, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, a délibéré et a décidé de ce qui suit :

**Article 1er.** Le Conseil Municipal a adopté le budget primitif de la commune de Moncaire pour l'exercice 2009, tel qu'il est annexé au présent procès-verbal.

**Article 2.** Le Conseil Municipal a adopté le compte administratif de la commune de Moncaire pour l'exercice 2008, tel qu'il est annexé au présent procès-verbal.

**Article 3.** Le Conseil Municipal a adopté la décision modificative n°1 du budget primitif de la commune de Moncaire pour l'exercice 2009, telle qu'elle est annexée au présent procès-verbal.

**Secrétaire de séance :** Monsieur [Nom]

\*\*\*

**0. BUDGET PRIMITIF 2009 - DECISION MODIFICATIVE N°01**

Sur le rapport de Madame Claude BERATTE, Adjointe aux Finances et au Développement

présentant :

- l'le Budget Primitif 2009, vote le 23 mars 2009,
- l'le Compte Administratif 2008, vote le 20 juin 2009,
- l'le Décision modificative n°01 vote le 20 juin 2009.

**CONSEQUENT** qu'il y a lieu de procéder :

- à la reprise des crédits concernés (affectation du Résultat déterminé par le vote de compte administratif 2008,
- à la reprise des restes à réaliser 2008 et du besoin de financement (déficit),
- de vote de crédits complémentaires et de certains réajustements, tant en recettes qu'en dépenses :

**A - AFFECTATION DU RESULTAT**

Il s'agit de l'inscription budgétaire du résultat de fonctionnement décidée par le Conseil Municipal suite à l'approbation du compte administratif 2008.

Investissement :	2 624 575,56 €
Fonctionnement :	819 421,40 €

**B - DEFICIT REPORTE**

Investissement article 001	1 450 992,56 €
----------------------------	----------------

**C - LES RESTES A REALISER 2008**

**Section d'Investissement :**

- Dépenses	4 210 838,00 €
- Recettes	3 037 255,00 €

**Section de Fonctionnement**

- Dépenses	65 780,00 €
- Recettes	0,00 €

**D - CREDITS COMPLEMENTAIRES et REAJUSTEMENTS**

**1 - Section de Fonctionnement**

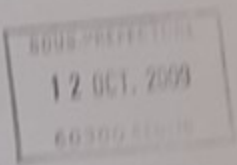
**a) Dépenses**

- Subventions exceptionnelles aux organismes suivants :

⇒ Football club de Montataire :	6 900 €
⇒ Femmes Solidaires :	1 000 €

- Subventions de fonctionnement aux associations qui bénéficient de mises à disposition de personnel municipal, afin de compenser la prise en charge de ces dépenses dans leur budget,

- Achat de masques protecteurs contre le virus H1N1,
- Affectation des crédits alloués initialement, lors du vote du Budget Primitif 2009 aux clubs péri-éducatifs au Réseau d'Education Prioritaire,
- Admissions en non valeur,
- Diverses régularisations, transferts de crédits entre sections (ex : achat de logiciel pour le service communication et d'un karcher pour les services techniques) et changements d'imputations comptables.



**b) Recettes**

- Versement d'une subvention par la Région concernant nos actions sur le thème de l'Égalité Femmes-Hommes.
- Produit des placements de trésorerie.

**2 - Section d'investissement**

**a) Dépenses**

- Travaux Centre Ville Est, reportés à l'année 2010.
- Travaux PRU « les Tertres », programmés en 2010, réalisés en 2009.
- Travaux cité « Bessemer », programmés en 2010, réalisés en 2009.
- Résidence Hélène, report d'une partie, programmée en 2009 à l'année 2010.
- Cimetières, régularisation des travaux de reprise de concession, qui seront réalisés totalement sur 2009, et non plus sur deux exercices.
- Travaux de voirie, suite aux intempéries.
- Réalisation d'une Aire de Stationnement -Avenue Gabriel Péri-.
- Achat de dossiers pour les ressources humaines.
- Achat d'un sèche-linge pour la halte-jeux.

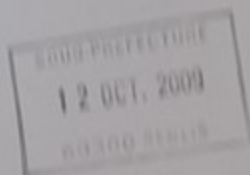
**b) Recettes**

- Comme pour les dépenses il a été procédé à l'inscription des crédits concernant les opérations PRU les Tertres et la cité Bessemer, qui avaient été programmées en 2010.
- Réajustement de crédits concernant :
  - ⇒ Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée pour 2008 (plan de relance : 173.800 €).
  - ⇒ L'aménagement d'une aire de jeux rue Jean Cassé - régularisation de subventions (dont 16 000 € de dotation de développement urbain -enveloppe 2009).
  - ⇒ Les mouvements patrimoniaux relatifs à la mise à jour de l'actif.

-0-0-0-0-

Compte tenu de ces modifications et vu l'excédent dégagé par le compte administratif 2008, soit un cumul excédentaire de 949.150 €, il vous est proposé d'équilibrer le Budget 2009 de la manière suivante :

1) constitution d'une nouvelle provision pour perte de produit de taxe professionnelle, à hauteur de 500.000 €, ce qui portera nos provisions à un montant de 1.500.000 €,



2) réduction de l'emprunt de 449.150 €, ce qui ramène ce dernier à la somme de 450.725 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** et **VOTE** la présente décision modificative, au niveau de chaque chapitre budgétaire, tant en fonctionnement qu'en Investissement, conformément aux tableaux ci-joints, numérotés de un (1) à huit (8).

Pour extrait certifié conforme,

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
Publié ou notifié le :  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du  
(Loi du 22 Juillet 1962)



Le Maire  
Jean Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yana AUBRY

SOUS-PREFECTURE  
12 OCT. 2009  
60300 STRUIS



**DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS**

DM N° 08/2009

CM 08 OCTOBRE 2009

Code Service ou Opération	Chapitre	Fonction	Article	1 - SECTION de FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
					Restes à réaliser N-1	VOTE Propositions nouvelles	Total	Restes à réaliser N-1
<b>DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION</b>								
<b>DSP2.07 Subventions diverses associations</b>								
	65	213	6574	Subvention fonctionnement *) Régularisation CM 22.08.09 et 24		-200,00		
	65	213	6574	Subvention fonctionnement *) Transfert en 6745 Femmes solidaires		-1 000,00		
<b>DSP2.10 Subventions actions sociales</b>								
	67	520	6745	Subvention exception Femmes solidaires		1 000,00		
<b>DSP2.15 Enseignement 1er degré</b>								
	011	213	6251	Voyages et déplacement *) Régularisation voyages fin d'année		-2 400,00		
	65	213	6574	Subvention fonctionnement *) Régularisation voyages fin d'année		2 400,00		
	65	213	6574	Subvention fonctionnement *) Transfert en 011 'Projet écoles RAR'		-6 000,00		
	65	213	6574	Subvention ABSIS *) Mise à disposition de personnel		770,00		
<b>DSP2.21 Service jeunesse</b>								
	011	422	617	Etudes et recherches	53 820,00			
<b>DSP2.23 Subventions aux clubs sportifs</b>								
	65	411	6574	Subvention *) Mise à disposition de personnel		10 160,00		
	67	411	6745	Subvention exception 'Hand Ball' *) Régularisation CM 22.08.09 et 24		200,00		
	67	411	6745	Subvention exception		7 900,00		
<b>DSP2.29 Réseau d'éducation prioritaire</b>								
	011	22	60632	Fournitures petits équipement *) Transfert 'Projet écoles par le RAR'		2 000,00		
	011	22	6251	Voyages et déplacement *) Transfert 'Projet écoles par le RAR'		2 000,00		
	011	22	611	Contrat & prestation *) Transfert 'Projet école par le RAR'		2 000,00		
<b>DSP2.37 Droits des femmes</b>								
	74	520	7472	Participations région *) Egalité et respect 'Femmes/Hommes'			1 400,00	1 400,00
<b>DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES</b>								
<b>DRH2.00 Ressources humaines</b>								
	012	020	6475	Charges médecine travail, pharmacie *) achat masques		1 500,00		
	013	020	6419	Remboursements rémunérations personnel *) Associations			10 930,00	10 930,00
<b>DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES</b>								
<b>DRP2.01 Atelier d'impression</b>								
	011	023	611	Contrat & prestation *) Transfert investissement pour Logiciel		-2 700,00		
<b>DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES</b>								
<b>DST2.01 Bâtiments divers</b>								
	011	020	60632	Fournitures petit équipement *) Régularisation matériel nets 2008		8 100,00		
<b>DST2.07 Voirie "entretien &amp; réparation"</b>								
	011	821	60632	Fournitures petit équipement *) Transfert investissement pour Kärcher		-1 500,00		
<b>DST2.11 Direction générale des services technique</b>								
	65	020	6557	Contributions au titre de la politique de l'habitat.	11 960,00			11 960,00

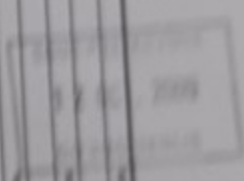
000 200 000 200 000 000 000

Code	Description	Comptes	Fonction	Article	SECTION DE FONCTIONNEMENT		Dépenses		Recettes	
					Montants	Montants	Montants	Montants		
SECTION DES SERVICES FINANCIERS										
DSP204	Etat civil	87	802	8778			2 211,00			
DSP208	Opérations non ventilées	802	801	802			4 647,30			
		86	800	804			10 000,00			
		77	801	772					5 900,00	5 900,00
DSP210	Remboursement antérieurs	76	801	7621					2 700,00	2 700,00
DSP212	Financement direct local	874	801	724115			15,00	15,00		
DSP216	Affectation de résultat	802	801	802					315 427,40	315 427,40
DSP220	Provisions pour risques	807	801	8025			503 000,00	503 000,00		
							85 780,00	85 780,00	1 000	85 787,40
										85 787,40
										256 754,00
							1 000	256 754,00	1 000	256 754,00
										797 574,40
							85 780,00	797 574,40	1 000	855 357,40
										855 357,40
<b>TOTAL Fonctionnement</b>										

2009 OCT 18 10:00 AM

**ABSTRACT AND REVISED TRANSCRIPT**

No.	Name	Section	Grade	Date	I. SECTION - INSTRUMENTARY			REF. NUMBER			REMARKS
					Section	Instrument	Value	Section	Instrument	Value	
0001	Water	Water	Water	Water							
0002	Water	Water	Water	Water							
0003	Water	Water	Water	Water							
0004	Water	Water	Water	Water							
0005	Water	Water	Water	Water							
0006	Water	Water	Water	Water							
0007	Water	Water	Water	Water							
0008	Water	Water	Water	Water							
0009	Water	Water	Water	Water							
0010	Water	Water	Water	Water							
0011	Water	Water	Water	Water							
0012	Water	Water	Water	Water							
0013	Water	Water	Water	Water							
0014	Water	Water	Water	Water							
0015	Water	Water	Water	Water							
0016	Water	Water	Water	Water							
0017	Water	Water	Water	Water							
0018	Water	Water	Water	Water							
0019	Water	Water	Water	Water							
0020	Water	Water	Water	Water							
0021	Water	Water	Water	Water							
0022	Water	Water	Water	Water							
0023	Water	Water	Water	Water							
0024	Water	Water	Water	Water							
0025	Water	Water	Water	Water							
0026	Water	Water	Water	Water							
0027	Water	Water	Water	Water							
0028	Water	Water	Water	Water							
0029	Water	Water	Water	Water							
0030	Water	Water	Water	Water							
0031	Water	Water	Water	Water							
0032	Water	Water	Water	Water							
0033	Water	Water	Water	Water							
0034	Water	Water	Water	Water							
0035	Water	Water	Water	Water							
0036	Water	Water	Water	Water							
0037	Water	Water	Water	Water							
0038	Water	Water	Water	Water							
0039	Water	Water	Water	Water							
0040	Water	Water	Water	Water							
0041	Water	Water	Water	Water							
0042	Water	Water	Water	Water							
0043	Water	Water	Water	Water							
0044	Water	Water	Water	Water							
0045	Water	Water	Water	Water							
0046	Water	Water	Water	Water							
0047	Water	Water	Water	Water							
0048	Water	Water	Water	Water							
0049	Water	Water	Water	Water							
0050	Water	Water	Water	Water							







Code Service ou Opération	Chapitre	Fonction	Article	II - SECTION D'INVESTISSEMENT		Restes à réaliser N-1		Depenses		Recettes	
				DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUE (suite)		Restes à réaliser N-1	Total	VOTE Propositions nouvelles	Total	Restes à réaliser N-1	VOTE Propositions nouvelles
9053		Réalisation d'un parking									
9053	80	2118	Terrains bâtis								
9054		Espaces extérieurs Blondi/Martinets				31 000,00	31 000,00				
9054	412	2316	Installation matériel et outillage technique			38 850,00	38 850,00				
9057		Espaces extérieurs Blondi/Martinets									
9057	822	2315	Installation matériel et outillage technique			631 336,00	631 336,00				
13	822	1322	Subvention d'équipement régions			155 000,00	155 000,00				155 000,00
13	822	1323	Subvention d'équipement départements			139 000,00	139 000,00				139 000,00
9058		Espaces extérieurs Blondi/Martinets									
9058	824	2315	Installation matériel et outillage technique			480 988,00	480 988,00				
13	824	1321	Subvention d'équipement état, états nationaux			234 500,00	234 500,00				234 500,00
13	824	1322	Subvention d'équipement régions			172 950,00	172 950,00				172 950,00
13	824	1323	Subvention d'équipement départements			23 000,00	23 000,00				23 000,00
9059		Espaces extérieurs Blondi/Martinets									
9059	824	2031	Frais d'études			117 000,00	117 000,00				
9059	824	205	Concessions & droits, brevets, licences			12 500,00	12 500,00				
9059	824	2315	Installation matériel et outillage technique			56 240,00	56 240,00				
13	824	1321	Subvention d'équipement état, états nationaux			9 000,00	9 000,00				9 000,00
13	824	1322	Subvention d'équipement régions			7 530,00	7 530,00				7 530,00
13	824	1323	Subvention d'équipement départements			1 255,00	1 255,00				1 255,00
9060		Espaces extérieurs Blondi/Martinets									
9060	414	2316	Installation matériel et outillage technique			18 000,00	18 000,00				
9061		Espaces extérieurs Blondi/Martinets									
9061	824	2031	Frais d'études			9 470,00	9 470,00				
9061	824	2315	Installation matériel et outillage technique			33 645,00	33 645,00				
13	824	1323	Subvention d'équipement départements			15 410,00	15 410,00				15 410,00
9062		Espaces extérieurs Blondi/Martinets									
9062	020	2031	Frais d'études			13 750,00	13 750,00				
9062	020	2313	Constructions			59 950,00	59 950,00				
13	020	1323	Subvention d'équipement départements			29 000,00	29 000,00				29 000,00
9063		Espaces extérieurs Blondi/Martinets									
9063	824	2315	Installation matériel et outillage technique			57 000,00	57 000,00				
DST1.07		Voire "Mobiliers urbains & autres"									
21	821	21578	Matériel outillage de voirie			40 145,00	40 145,00				
21	821	21578	Matériel outillage de voirie - Achats scarifier			1 500,00	1 500,00				

**DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS**

DM N° 02/2009

CM 09 OCTOBRE 2009

Code Service ou Opération	Chapitre	Fonction	Article	II - SECTION D'INVESTISSEMENT		Recettes	
				Restes à réaliser N-1	Total	Restes à réaliser N-1	Total
				Dépenses		Propositions nouvelles	
				Restes à réaliser N-1	Total	Restes à réaliser N-1	Total
<b>DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION</b>							
DSP1.08	Service lecture publique						
	21	321	2184				
			Mobilier				
	21	321	2188	1 250,00	1 250,00		
			Acquisition de matériel				
DSP1.12	Maître garderie			1 400,00	1 400,00		
	21	64	2188				
			Acquisition de matériel s) Achat sèche linge				
DSP1.15	Enseignement 1er degré						
	21	213	2188				
			Acquisition de matériel				
DSP1.18	Restaurants scolaires			290,00	290,00		
	21	251	2184				
			Mobilier				
DSP1.22	Terrains sportifs et stades			1 180,00	1 180,00		
	21	412	2188				
			Acquisition de matériel				
DSP1.25	restaurants R.P.A			5 930,00	5 930,00		
	21	61	2188				
			Acquisition de matériel				
<b>DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS</b>							
DSF1.01	Service informatique			335,00	335,00		
	20	020	205				
			Concessions & droits , brevets, licences				
	20	020	205	9 577,00	9 577,00		
			Concessions & droits , brevets, licences s) Achat logiciel imprimerie				
	21	020	2183	5 400,00	2 700,00		
			Matériel de bureau et informatique				
	21	213	2183	12 175,00	12 175,00		
			Matériel de bureau et informatique				
DSF1.03	Secrétariat général						
	21	020	2184	150,00	150,00		
			Mobilier				
	21	020	2188	750,00	2 500,00		
			Acquisition de matériel s) Achat dossier pour la DRH				
DSF1.18	Affectation du résultat						
	001	01	001				
			Deficit reporté				
	10	01	1068				
			Excédent de fonctionnement capitalisé				
DSF2.18	Subvention d'équipement			25 000,00	25 000,00		
	20	824	20418				
			Autres organismes publics				
DSF1.09	Opérations non ventilables						
	10	01	10222				
			FACTVA				
	16	01	1641				
			Empunt				
DSF1.34	Cessions d'immobilisations						
	024	01	024				
			Produits des cessions d'immobilisations				
				4 210 838,00	1 709 106,56	5 919 944,56	2 612 925,56
						131 620,00	5 650 180,56
						3 037 255,00	
						2 624 575,56	2 624 575,56

BOC GENLIS  
OCT. 2009  
BOC GENLIS

S/Total Mouvements réels

**DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS**

**DM N° 02/2009**

**DM 09 OCTOBRE 2009**

Code Service ou Opération	Chapitre	Fonction	Article	II - SECTION D'INVESTISSEMENT						
				Restes à réaliser N-1	Depenses VOTE Propositions inscrivibles	Total	Restes à réaliser N-1	Restes VOTE Propositions inscrivibles	Total	
<b>DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS INURBI</b>										
DSP 1.26	Mouvements patrimoniaux									
	041	01	21311							
	041	01	2112		6 230,00	6 230,00				
	041	01	2031		15 875,00	15 875,00				
Hôtel de ville "Raccourcement frais d'étude + Inventaire 00001" Installations de vote "Raccourcement frais d'étude + Inventaire 00102" Frais d'études +) intégration au compte 21										
<i>S/Total Mouvements patrimoniaux</i>				0,00	22 105,00	22 105,00	0,00	22 105,00	22 105,00	22 105,00
DSP 1.09	Dépenses non ventilables									
	021	01	021							
Virement à la section de fonctionnement										
<i>S/Total Mouvements d'ordre</i>				0,00	0,00	0,00	0,00	269 784,00	269 784,00	269 784,00
<b>TOTAL Investissement</b>				4 210 838,00	1 731 211,56	5 942 049,56	3 037 255,00	2 904 794,56	5 942 049,56	

SOUS-PREFECTURE  
12 OCT. 2009  
60300 SERRIS



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2009**

•••

L'an Deux Mil Neuf le mardi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER (à compter de la délibération n°4) - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°5) - Mme LEVERT - M. STALIN - Melle LEBRETON - M. QUIVIGER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. MERCIER représenté par M. S. BRAHIMI - Melle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BELOUAHCHI représenté par M. CAPET - Mme YESILMEN représentée par M. BOYER - M. LEBRETON représenté par Melle LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. COUALLIER (jusqu'à la délibération n°3) - Melle LECLERE - M. BENOIST - M. FEUILLETTE (jusqu'à la délibération n°4) - M. BROLH - Mme GRUNY.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**9- MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS - Versement de subventions**

Sur le rapport de Madame BURATO Colette, Adjointe au Maire déléguée aux Finances et au Développement Economique, exposant :

Vu le décret 2008 -580 du 18/06/2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux Collectivités territoriales et aux Etablissements Publics Administratifs Locaux,

Considérant que ce dernier introduit une obligation, pour les associations, de rembourser à la collectivité, le coût salarial de la mise à disposition de personnels,

Considérant que cette charge peut faire l'objet d'une subvention complémentaire, afin de soutenir l'action associative,

Vu notre délibération du 22/06/2009 prévoyant l'application de ces dispositions à compter du 01/09/2009,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE :**

**ARTICLE 1 :** d'attribuer une subvention aux associations désignées ci-après, en compensation de la facturation qui sera émise à leur égard concernant le remboursement des frais de personnel mis à leur disposition.

NOM de l'ASSOCIATION	MONTANT de la SUBVENTION à VERSER
Football club de Montataire	3 900 €
Montataire basket bal	2 740 €
Office municipal des sports (OMS)	1 825 €
Sport Oise contact	1 695 €
Association ABSS	770 €
<b>TOTAL</b> .....	<b>10 930 €</b>

**ARTICLE 2 :** Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2009, en décision modificative N° 2, tant en dépenses qu'en recettes aux chapitres suivants :

	Dépenses	Recettes
6574 – Subventions exceptionnelles	10 930	
6419 – Autres produits exceptionnels		10 930

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
 ..... 12/10/2009 .....  
 Publié ou notifié le :  
 ..... 12/10/2009 .....  
 Le Maire certifie que le présent  
 Acte a caractère exécutoire à la  
 Date du ..... 12/10/2009 .....  
 (Loi du 22 Juillet 1982).



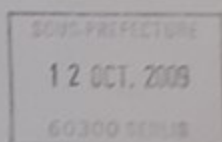
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général

Yann AUBRY



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2009**

•••

L'an Deux Mil Neuf le mardi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre (Deux Mil Neuf), s'est réuni en séance ordinaire, dans Auguste (Salle), sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSSINO - Mme BORDEAIS - M. COUALLIER (à compter de la délibération n°4) -  
Mme BURATO - Mme BUZIN - M. DODARD - M. CAPET - Mme BELFORN - M. FLOREJANE - M. BOUTER -  
Mme BLANCHET - Mme RHACHAB - M. IFFICA - Mme TISSRE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme  
DARLY - Mme BORDEZ - M. BRAHM - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°5) - Mme LEVERT  
- M. STALIN - Mme LEBRETON - M. GUIVIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. MERCIER représenté par M. S. BRAHM - Mme AHANE représentée par  
M. RAZACK - M. BELOUARDHIL représenté par M. CAPET - Mme YERILMEN représentée par M. BOUTER -  
M. LEBRETON représenté par Mme LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** M. COUALLIER (jusqu'à la délibération n°3) - Mme LECLERE - M. BEROIST  
- M. FEUILLETTE (jusqu'à la délibération n°4) - M. BROUJ - Mme GRUNY.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Sarah RHACHAB

•••

#### 10- ADMISSION EN NON VALEUR

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Monsieur le Trésorier Principal de Creil nous a transmis 2 états des produits irrécouvrables.  
Ces impayés s'élèvent globalement à la somme de 16.051,38 € (seize mille cinquante et un  
euros trente huit centimes). Ces dettes portent essentiellement sur des produits de :

- cantine,
- centre de loisirs,
- crèche
- d'ateliers culturels,
- nettoyage de logement,
- sommes minimes.

Le recouvrement de ces titres, émis pendant les années 2000 à 2008 n'a pu aboutir, en  
raison de l'insolvabilité des redevables ou de leur disparition.

Les poursuites par voie de commandement, saisie vente mobilier, saisie sur salaires ou des  
comptes bancaires n'ont pas permis de les solder.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

[www.mairie-montataire.fr](http://www.mairie-montataire.fr)

Conformément à la réglementation en vigueur, il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir se prononcer sur la non valeur des produits.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Decide à l'unanimité de mettre en non valeur ces produits pour un montant total de 18.000,00 € (dix-huit mille cinquante et un euros treute huit centimes)

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2008 - Décision modificative N°2

- Chapitre 04 - Autres charges de personnel courant
- Article 044 - Pénalités sur commandes irrécouvrables
- Article 04 - Dépenses non ventilées

Ace page à la Mairie d'Alger le :

*[Signature]*  
Le Maire d'Alger

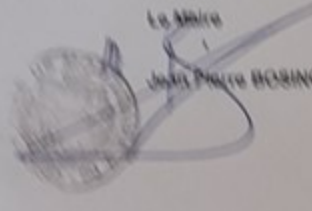
Pour le Maire d'Alger

*[Signature]*

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

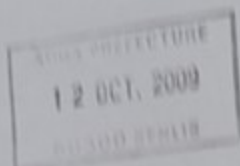
*[Signature]*  
Jean Pierre BOSSINO



COMMUNICATEUR  
12 OCT. 2008  
BOSSINO JEAN PIERRE



**Montataire**  
VILLE DE L'OISE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2009



•••  
L'an Deux Mil Neuf le mardi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER (à compter de la délibération n°4) - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFOUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°5) - Mme LEVERT - M. STALIN - Melle LEBRETON - M. QUIVIGER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. MERCIER représenté par M. B. BRAHIMI - Melle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BELOUAHCHI représenté par M. CAPET - Mme YESILMEN représentée par M. BOYER - M. LEBRETON représenté par Melle LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** M. COUALLIER (jusqu'à la délibération n°3) - Melle LECLERE - M. BENOIST - M. FEUILLETTE (jusqu'à la délibération n°4) - M. BROLH - Mme GRUNY.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

#### 11- DOTATION DE DEVELOPPEMENT URBAIN

Sur le rapport de Madame Colette BURATO, Adjointe au Maire, EXPOSANT :

Vu l'article 172 de la loi de Finances pour 2009 concernant la création de la Dotation de Développement Urbain, destinée à financer des projets devant répondre aux objectifs prioritaires fixés chaque année par le Premier Ministre, après avis du conseil National des Villes,

Considérant que les Communes susceptibles d'être concernées par cette nouvelle dotation doivent :

- être éligibles à la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU),
- avoir plus de 20 % de la population totale située en zone urbaine sensible,
- faire partie du périmètre d'intervention de l'Agence Nationale de Renovation Urbaine (ANRU) c'est-à-dire celles sur le territoire desquelles « au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, il existe au moins une convention pluriannuelle conclue avec l'Agence de Renovation Urbaine »
- et être parmi les 100 premières communes résultant d'un classement selon un indice synthétique de ressources et de charges.

Considérant que la Ville de Montataire est éligible à cette dotation,

Vu l'appel à projets de Monsieur le Sous-préfet de Senlis du mois de juillet 2009,

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
[www.mairie-montataire.fr](http://www.mairie-montataire.fr)

Vu les dossiers déposés et validés par le représentant de l'Etat,

Vu que pour bénéficier de cette dernière il convient de signer une convention avec l'Etat, après validation de ces projets,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité** de signer une convention avec l'Etat, validant les projets présentés dans le tableau annexé pour un montant global de 248.048,00 €.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :  
..... 11/10/2009 .....  
Publié ou notifié le  
..... 11/10/2009 .....  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du ..... 11/10/2009 .....  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yaen AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE  
12 OCT. 2009  
60300 SENLIS

PROJETS DDU 2009

N° OPERATION	OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	MAITRE D'OEUVRE	COUT TOTAL € HT	PARTICIPATION VILLE 20 % MIN	CGO	CRP	AUTRES FINANCEURS	CREDITS DDU SOLLICITES
1	LESJOURHELENE - Aménagements espaces extérieurs	VILLE DE MONTATAIRE	Services Techniques Municipaux	543 500 €	108 700 €	125 000 €	163 050 €	-	146 000 €
2	Jean CASSE - Aire de jeux	VILLE DE MONTATAIRE	Services Techniques Municipaux	43 500 €	8 700 €	10 000 €	-	8 700 € (SA HLM 90)	16 000 €
3	LES TERTRES - Promenade paysagère (tranche conditionnelle)	VILLE DE MONTATAIRE	Cabinet A. Durand A. Quenardel	37 000 €	7 400 €	-	-	-	29 000 €
<b>Sous Total INVESTISSEMENT</b>				<b>624 000 €</b>	<b>124 800 €</b>	<b>135 000 €</b>	<b>163 050 €</b>	<b>8 700 €</b>	<b>181 000 €</b>
N° ACTION	INTITULE DE L'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	MAITRE D'OEUVRE	COUT TOTAL € TTC	PARTICIPATION VILLE 20 % MIN	CGO	CRP	AUTRES FINANCEURS	CREDITS DDU SOLLICITES
1	Accès à la culture	VILLE DE MONTATAIRE	SERVICE CULTUREL-LE PALACE	45 269 €	9 054 €	-	-	5 453 €	30 748 €
2	Chambier Jeunes - Oise Habitat	VILLE DE MONTATAIRE	JADE	89 590 €	18 000 €	-	-	45 250 €	26 300 €
<b>Sous Total FONCTIONNEMENT</b>				<b>134 859 €</b>	<b>27 054 €</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>57 048 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>758 859 €</b>	<b>151 854 €</b>	<b>135 000 €</b>	<b>163 050 €</b>	<b>8 700 €</b>	<b>248 048 €</b>

CGO : Conseil Général de l'Oise  
CRP : Conseil Régional de Picardie



COMMUNAUTÉ  
12 OCT. 2009  
MONTATAIRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2009

\*\*\*

L'an Deux Mil Neuf le mardi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUILLIER (à compter de la délibération n°4) - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFOURH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DALLET - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°5) - Mme LEVERT - M. STALIN - Melle LEBRETON - M. GUVVIGER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. MERCIER représenté par M. S. BRAHIMI - Melle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BELOUJACHI représenté par M. CAPET - Mme YESILMEN représentée par M. BOYER - M. LEBRETON représenté par Melle LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** M. COUILLIER (jusqu'à la délibération n°3) - Melle LECLERE - M. BENOIST - M. FEUILLETTE (jusqu'à la délibération n°4) - M. BROUH - Mme GRUNY.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

\*\*\*

**12- ASSOCIATION FRANCE PALESTINE - Versement d'une subvention**

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Que nous avons été sollicités par l'Association France Palestine - comité de Montataire - afin de participer aux frais engagés lors du déplacement de la délégation en Israël et en Palestine du 25 au 29 septembre 2009, dans le cadre des 20 ans du jumelage entre la ville de Montataire et le camp de DEHEISHEH,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 3.300 € (trois mille trois cent euros) qui sera versée à l'association France Palestine - Comité de Montataire.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2009

- Fonction 025 - Aide aux associations
- Chapitre 657 - Subventions
- Article 6574 - Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

.....

Publié au journal :

.....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du .....

(Lui du 22 juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

Le courrier est à adresser à Monsieur le Maire -  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

www.mairie-montataire.fr



SEANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2009

MONTATAIRE  
12 OCT. 2009  
MONTATAIRE

\*\*\*  
L'an Deux Mil Neuf le mardi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, réuni le 20 septembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Eugène Garin, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BOBINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOBINO - Mme BERDAYS - M. COUALLIER (à compter de la délibération n° 6) - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GOGIARD - M. GAPEL - Mme BELFOLANS - M. KREJCIAR - M. LEJESSE - Mme BLANCHET - Mme KHACHAB - M. LIZIGA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZAC - Mme SAUZY - Mme BORDAZ - M. BRAHAM - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n° 5) - Mme LEJESSE - M. STALAV - Mme LEDRETCH - M. GUVIGER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. MERCIER représenté par M. S. BRAVIER - Mme FRIANE représentée par M. RAZAC - M. BELGIAICHI représenté par M. GAPEL - Mme YESILMEYI représentée par M. LEJESSE - M. LEDRETCH représenté par Mme LEDRETCH.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** M. COUALLIER (jusqu'à la délibération n° 5) - Mme LECLERE - M. BEVAGE - M. FEUILLETTE (jusqu'à la délibération n° 4) - M. BROCH - Mme GEUFFY.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Sarah KHACHAB

### 13- PERTE DE TAXE PROFESSIONNELLE - Constitution d'une provision

Sur le rapport de Madame Colette BURATO, Adjointe au Maire, déléguée aux Finances et au Développement Economique, exposant :

Que par délibérations respectives des 17/10/2005, 27/03/2006 et 8/10/2007, la Ville de MONTATAIRE a constitué des provisions pour risques de perte de taxe professionnelle,

Considérant les pertes cumulées de produit de taxe professionnelle et de foncier bâti industriel enregistrées par notre commune depuis l'année 2007, soit 8.064.921 €, sur 3 ans,

Considérant que l'Etat a compensé les pertes de taxe professionnelle à hauteur de 4.602.081 €, de manière dégressive, sur 3 ans, soit une perte sèche pour la commune de 3.462.870 €,

Que la ville de Montataire ne percevra plus de compensation en 2010, ce qui ampute son budget de 1.022.878 €, par rapport au Budget Primitif 2009,

Vu l'excédent constaté en 2008, repris en décision modificative N° 2/2009, et les recettes nouvelles disponibles, il est proposé au Conseil Municipal de constituer une nouvelle provision de 600.000 €, afin de nous permettre d'équilibrer au mieux le Budget Primitif 2010. Ceci portera le montant total de nos provisions à 1.500.000 €.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
[www.mairie-montataire.fr](http://www.mairie-montataire.fr)

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité** de constituer une nouvelle provision d'un montant de 500.000 € (cinq cent mille euros).

Les crédits sont prévus au Budget 2009 – Décision Modificative N° 2

- Chapitre 66 – Dotations aux amortissements et provisions
- Fonction 01 – Opérations non ventilables
- Article 6615 – Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :

..... 12/10/2009 .....

Publié ou notifié le :

..... 11/10/2009 .....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du ..... 12/10/2009 .....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yasin AUBRY

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE  
12 OCT. 2009  
60100 SESUS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2009

•••  
L'an Deux Mil Neuf le mardi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER (à compter de la délibération n°4) - Mme BURATO - Mme BUIZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - Melle KHACHAS - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°5) - Mme LEVERT - M. STALIN - Melle LEBRETON - M. QUIVIGER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. MERCIER représenté par M. S. BRAHIMI - Melle ANANE représentée par M. RAZACK - M. SELOUAHCHI représenté par M. CAPET - Mme YESILMEN représentée par M. BOYER - M. LEBRETON représenté par Melle LEBRETON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. COUALLIER (jusqu'à la délibération n°3) - Melle LECLERE - M. BENOIST - M. FEUILLETTE (jusqu'à la délibération n°4) - M. BROLH - Mme GRUNY.

SECRETARE DE SEANCE : Melle Sarah KHACHAS

•••  
**14- SCOLAIRE - TARIF DE RESTAURATION SCOLAIRE - INSTITUTION D'UN TARIF POUR LES ENFANTS EXTERIEURS A LA COMMUNE FREQUENTANT UNE CLASSE SPECIALISEE**

**SUR le rapport de Madame Françoise BORDAIS, Adjointe au Maire, exposant,**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2009 qui fixe les tarifs de restauration scolaire pour l'année 2009/2010,

Compte tenu que la ville de Montataire accueille dans deux écoles élémentaires une classe d'intégration scolaire

Compte tenu que l'affectation des enfants dans ces classes est faite par la commission départementale d'orientation en prenant en considération la notion de proximité de l'école et du domicile de l'enfant,

Compte tenu que les familles concernées ne choisissent pas le lieu de scolarisation de leurs enfants,

vu la nécessité de proposer à ces familles un tarif qui prend en compte cette situation particulière,

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**L'UNANIMITE**

**Décide** d'instaurer un tarif pour les enfants scolarisés dans une classe spécialisée et résidant hors Montataire.

Il est fixé à 3,16 € par repas (tarif maximum des habitants de la commune) pour l'année en cours.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :

12/10/2009

Publié ou notifié le :

14/10/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

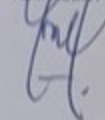
Date du 14/10/2009

(Loi du 22 Juillet 1952).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

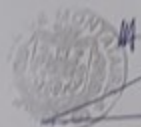
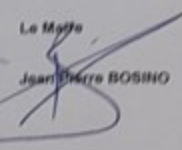
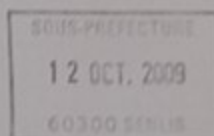
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



Etablissements du 1 <sup>er</sup> degré	PROJET	Coût global en €	Financement ville
Ecole maternelle Jacques Decour 2	AEG « Baveur du monde »	1800	250
Ecole maternelle Jean Macé	AEG « L'eau »	1481	200
Ecole maternelle Joliot Curie	AEG « Architectes paysagistes en herbe »	1300	300
Ecole Henri Wallon	AEG « Des goûts et des couleurs »	800	250
Ecole Maurice & Lucie Bardelet	AEG « Dis maîtresse et si on écrivait une histoire »	1000	250
	« Elle pleure ma planète »		100
Ecole maternelle Jacques Decour 1	AEG « Explorons les arts »		150
Ecole élémentaire Jacques Decour	AEG « Le jardin de l'école »	1000	200
Ecole élémentaire Jean Jaures	AEG « Tous responsables de notre planète »	1700	300
Ecole élémentaire Edmond Lévêillé	AEG « Améliorer le cadre de vie »	550	150
<b>TOTAL</b>			<b>2150</b>

SOUS-PREFECTURE  
15 OCT. 2009

AEG = Activité Educative Culturelle

Etablissements du 2 <sup>ème</sup> degré	PROJET	Coût global en €	Financement en €
Collège Anatole France MONTATAIRE	Voyage en bord de mer à St Germain en Ay	6800	1500
	Echange Franco-Allemand	10000	subvention globale à répartir
	Voyage en Espagne	14994	
	Bortie en Bretagne Association sportive du Collège Borties compétitions	13314	
<b>TOTAL</b>		<b>45108</b>	<b>1500</b>
Collège Edouard Herriot NOGENT SUR OISE	Béjour sportif du 03 au 08 mai 09 Centre nature OSCA (8 élèves de Montataire)		7,10 x 6 x 8 = 340,80 (base du CG de l'Oise)
	Voyage en Angleterre du 1 <sup>er</sup> au 5 juin 2009 (8 élèves de Montataire)		7,10 x 5 x 8 = 284,00
<b>TOTAL</b>			<b>624,80</b>
<b>TOTAL</b>			<b>2124,80</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE

Abroge la délibération du conseil municipal du 18 mai 2009.

Approuve le versement des subventions suivantes :

Ecoles maternelles et élémentaires Montataire	2160,00 €
Collège Anatole France Montataire	1600,00 €
Collège Edouard Herriot Nogent/Oise	624,80 €

Les crédits sont inscrits au BP 2009 - Enseignement du 1<sup>er</sup> degré - DSP 2.15 213/0574 et enseignement du 2<sup>nd</sup> degré - Collège et Lycée DSP 2.16-22/0574.

Acte reçu à la Sous-Prefecture le :  
Publié ou notifié le :  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du :  
(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme.

Le Maire  
Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

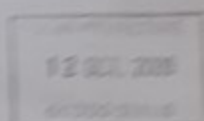
15 OCT. 2009

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 4 OCTOBRE 2008



\*\*\*

L'an Deux Mil Neuf le mardi 4 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSING, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSING - Mme BORDAIS - M. COULLIER (à compter de la délibération n°6) - Mme BURATO - Mme BUZN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELPOUH - M. KOROUANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - Mme KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme SAKLY - Mme BORDEZ - M. BRAHMI - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°5) - Mme LEVERT - M. STALON - Mme LEBRETON - M. QUVIGER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. MERCIER représenté par M. S. BRAHMI - Mme ANAÏE représentée par M. RAZACK - M. BELOUAHCH représenté par M. CAPET - Mme YESUMEN représentée par M. BOYER - M. LEBRETON représenté par Mme LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** M. COULLIER (jusqu'à la délibération n°3) - Mme LECLERE - M. BENOIST - M. FEUILLETTE (jusqu'à la délibération n°4) - M. BROU - Mme GRUNY.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Sarah KHACHAB

\*\*\*

#### 16 - SCOLAIRE : TARIFS CLASSES DE NEIGE 2009/2010

Sur le rapport de Madame BORDAIS, Adjointe au Maire, Exposant :

Que chaque année, la Ville de MONTATAIRE examine les tarifs municipaux.

Qu'il y a lieu de procéder à leur révision pour les participations des familles aux classes de neige de l'année scolaire 2009/2010.

Qu'il y a lieu de rappeler les tarifs 2008/2009 pour les classes de neige fixés par Délibération du Conseil Municipal en date du 06 octobre 2008 visée par la Sous-préfecture en date du 17 octobre 2008.

Considérant qu'il y a lieu de prendre en compte une dégressivité pour les familles ayant 2 enfants et plus partant en classes de neige comme cela a été appliqué en 2008/2009 sur la base suivante :

- > 1<sup>er</sup> enfant : Tarif normal calculé en fonction du Quotient Familial.
- > 2<sup>ème</sup> enfant : Tarif réduit 50 % du tarif normal.

Ce principe s'appliquera également aux familles extérieures.

\*Tous courriers en à adresser à Monsieur le Maire\*

B.P. 51019 - 60762 Montataire Cedex - Tél : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
www.mairie-montataire.fr



Vu les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2018/2019.

QUOTIENT	10 JOURS TARIF NORMAL	TARIF REDUIT 2 <sup>ème</sup> ENFANT
1 à 275	115,00 €	57,50 €
275,01 à 333	130,00 €	65,00 €
333,01 à 392	145,00 €	72,50 €
392,01 à 452	160,00 €	80,00 €
452,01 à 511	175,00 €	87,50 €
511,01 à 570	190,00 €	95,00 €
570,01 à 629	205,00 €	102,50 €
629,01 à 687	220,00 €	110,00 €
687,01 à 746	235,00 €	117,50 €
746,01 à 805	250,00 €	125,00 €
805,01 à 865	265,00 €	132,50 €
865,01 à 923	280,00 €	140,00 €
923,01 à 982	295,00 €	147,50 €
982,01 à 1041	310,00 €	155,00 €
1041,01 à 1100	325,00 €	162,50 €
1100,01 à 1159	340,00 €	170,00 €
1159,01 à 1218	355,00 €	177,50 €
1218,01 à 1277	370,00 €	185,00 €
1277,01 et plus	385,00 €	192,50 €
Enfants Extérieurs	539,00 €	269,50 €

Vu le principe de prendre en charge 50 % du coût moyen d'un séjour fixé à 699,00 € et le coût moyen du transport TSM fixé à 110,00 € soit 772,00 € pour les séjours 2018/2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'instaurer les tarifs suivants, pour les classes de neige de l'année 2018/2019, selon un coefficient de variation de 15 € par tranche.

SEULE REPRODUCTION

12 OCT. 2018

12 OCT. 2018

	QUOTIENT FAMILIAL	10 JOURS TARIF NORMAL	TARIF REDUIT 2 <sup>ème</sup> ENFANT
1	1 à 275	115,00	57,50
2	275,01 à 333	130,00	65,40
3	333,01 à 392	145,00	72,90
4	392,01 à 452	160,00	80,40
5	452,01 à 511	175,00	87,90
6	511,01 à 570	190,00	95,40
7	570,01 à 629	205,00	102,90
8	629,01 à 687	220,00	110,40
9	687,01 à 746	235,00	117,90
10	746,01 à 805	250,00	125,40
11	805,01 à 865	265,00	132,90
12	865,01 à 923	280,00	140,40
13	923,01 à 982	295,00	147,90
14	982,01 à 1041	310,00	155,40
15	1041,01 à 1100	325,00	162,90
16	1100,01 à 1159	340,00	170,40
17	1159,01 à 1218	355,00	177,90
18	1218,01 à 1277	370,00	185,40
19	1277,01 et plus	385,00	192,90
20	Enfants Extérieurs	540,40	271,20

Adressé à la Sous-Préfecture de

14/10/2018

14/10/2018

le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire le

Date du 14/10/2018

(Lu le 22 Jillet 1992)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann ALBRY



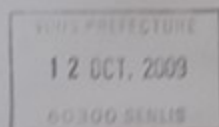
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Jean-Pierre BCSNO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2009



•••

L'an Deux Mil Neuf le mardi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER (à compter de la délibération n°4) - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°5) - Mme LEVERT - M. STALIN - Melle LEBRETON - M. QUIVIGER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. MERCIER représenté par M. S. BRAHIMI - Melle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BELOUAHCHI représenté par M. CAPET - Mme YESILMEN représentée par M. BOYER - M. LEBRETON représenté par Melle LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. COUALLIER (jusqu'à la délibération n°3) - Melle LECLERE - M. BENOIST - M. FEUILLETTE (jusqu'à la délibération n°4) - M. BROLH - Mme GRUNY.

**SECRETARE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

#### 17- SCOLAIRE - SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU 1<sup>er</sup> DEGRE - VOYAGES ANNUELS OU DE FIN D'ANNEE SCOLAIRE

Sur le rapport de Madame BORDAIS Françoise, Adjointe au Maire, exposant.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2003, concernant les sorties scolaires du 1<sup>er</sup> degré,

Depuis plusieurs années, la municipalité apporte une aide financière aux établissements scolaires organisant une sortie scolaire sous la forme soit d'une sortie organisée dans le cadre d'un projet d'école soit d'une sortie de fin d'année scolaire.

Compte tenu des charges liées aux transports souvent lourdes pour les écoles, la Commission Scolaire propose d'accorder une aide forfaitaire par classe à hauteur de 60,00 €.

Cette aide ne pourra être versée qu'une seule fois dans l'année scolaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
[www.mairie-montataire.fr](http://www.mairie-montataire.fr)

**APPROUVE A L'UNANIMITE** le principe d'une aide financière de 60 000 € par classe et par année scolaire pour les voyages annuels ou les voyages de fin d'année scolaires organisés par les écoles maternelles et élémentaires.

Les crédits sont inscrits au Budget Primaire - Enseignement du 1<sup>er</sup> degré - DSP 2.15 213/6574.

Pour extrait certifié conforme.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
Publié au bulletin le :

Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du :  
(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

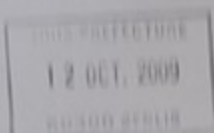
Yves AUBRY

Le Maire  
M. Pierre BOUQUET

SOUS PREFECTURE  
12 OCT. 2009  
63100 SAINTE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2009



L'an Deux Mil Neuf le mardi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOBINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOBINO - Mme BORDEAUX - M. COUALLIER (à compter de la délibération n°4) - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEL - Mme BELFOUHI - M. KOURJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DALLY - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°5) - Mme LEVERT - M. STALIN - Melle LEBRETON - M. QUIVIGER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. MERCIER représenté par M. B. BRAHIMI - Melle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BELQUAHTI représenté par M. CAPEL - Mme YESILMEN représentée par M. BOYER - M. LEBRETON représenté par Melle LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** M. COUALLIER (jusqu'à la délibération n°3) - Melle LEGLERE - M. BENOIST - M. FEUILLETTE (jusqu'à la délibération n°4) - M. BROUH - Mme GRUNY.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

#### 18- SOCIAL - ADHESION A LA LIGUE POUR L'ENSEIGNEMENT - SAISON 2009/2010

**SUR le rapport de Madame Evelyne BLANQUET, Conseillère Municipale Déléguée, exposant,**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2009 qui validait l'adhésion à la ligue pour l'enseignement pour la saison 2008/2009,

Considérant que la Municipalité partage l'engagement de la ligue pour favoriser le renouveau de la citoyenneté et d'une éducation populaire et laïque,

Vu l'intérêt pour les différentes initiatives municipales d'avoir recours au fonds documentaire de la ligue,

Le coût de l'adhésion est de 138,50 € pour l'année et 2 cartes individuelles 10,30 € l'une.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE**

Valide l'adhésion de la ville de Montataire à la ligue de l'enseignement pour l'année scolaire 2009/2010.

Autorise le paiement de la cotisation 2009/2010.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2009 - DSP 2.36-521/6281

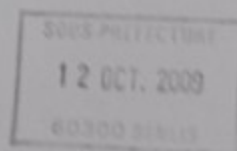
Acte reçu à la Mairie de Montataire le 12/10/2009  
Publié au Journal officiel le 14/10/2009  
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 14/10/2009  
(Loi du 22 Juillet 1983)

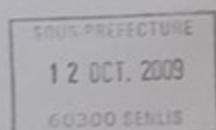
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général  
Yves AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le mardi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER (à compter de la délibération n°4) - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°5) - Mme LEVERT - M. STALIN - Melle LEBRETON - M. QUIVIGER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. MERCIER représenté par M. S. BRAHIMI - Melle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BELOUAHCHI représenté par M. CAPET - Mme YESILMEN représentée par M. BOYER - M. LEBRETON représenté par Melle LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. COUALLIER (jusqu'à la délibération n°3) - Melle LECLERE - M. BENOIST - M. FEUILLETTE (jusqu'à la délibération n°4) - M. BROLH - Mme GRUNY.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

#### 19 - CULTURE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FAIENCERIE - SCENE CONVENTIONNEE DE CREIL

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

La Ville de Montataire souhaite s'associer au travail culturel développé par la Faïencerie afin de mettre en place une politique culturelle audacieuse et favoriser l'émergence d'un élargissement du public. A ce titre, la ville de Montataire apporte son concours au fonctionnement de la Faïencerie.

La Faïencerie se propose de participer au développement d'une série d'initiatives culturelles concertées, visant à créer les conditions d'une action culturelle de qualité sur les territoires des communes partenaires.

L'association la Faïencerie-théâtre de Creil et la ville de Montataire se sont fixés les axes suivants de partenariat :

Le tarif réduit sera accordé aux habitants de la ville de Montataire pour les spectacles et les séances de cinéma proposées par la Faïencerie

Un avenant annuel précise les actions spécifiques communes aux saisons culturelles du Palace et de la Faïencerie.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

www.mairie-montataire.fr

Pour l'année 2009/2010

1. Valorisation du partenariat avec la ville de Montataire et la Falaise comprenant une sortie au Palais de la Falencerie pour un spectacle choisi conjointement par la direction des deux lieux. Le Palais et la Falencerie s'entendent pour accorder le tarif abonné aux abonnés des deux lieux.

2. diffusion « Nomade » de la Falencerie sur le territoire de la commune de Montataire favorisant le cirque ou les arts de la rue.

3. valorisation des pratiques amateurs (danse, théâtre, cirque et autres disciplines artistiques...) par la mise en place d'ateliers ou d'événements spécifiques impliquant et faisant se croiser les amateurs de l'agglomération.

4. Soutien réciproque logistique, en diffusion, en production ou mise en réseau des équipes accueillies en résidence par le Palais ou la Falencerie.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE**

APPROUVE le contenu du partenariat avec la Falencerie

AUTORISE le maire à signer la convention de partenariat

AUTORISE le versement d'une subvention de 50.000 € au titre de l'année 2009

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2009 - DSP 2.01-025/6575

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :

Publié au Journal de :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du :

Acte de :

Pour le Maire et par délégation

Le Maire adjoint

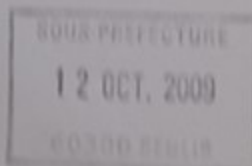
Yves [Signature]

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean Pierre BOSINO

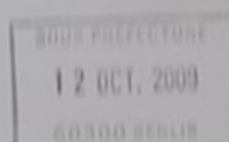




**Mairie**  
Montataire  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2009



L'an Deux Mil Neuf le mardi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIR - M. COUALLIER (à compter de la délibération n°4) - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°5) - Mme LEVERT - M. STALIN - Melle LEBRETON - M. QUIVIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. MERCIER représenté par M. S. BRAHIMI - Melle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BELOUACHCHI représenté par M. CAPET - Mme YEBILMEN représentée par M. BOYER - M. LEBRETON représenté par Melle LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. COUALLIER (jusqu'à la délibération n°3) - Melle LECLERE - M. BENOIST - M. FEUILLETTE (jusqu'à la délibération n°4) - M. BROUH - Mme GRUNY.

**SECRETARE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

## 20- CULTURE = CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DE L'OISE POUR LE FESTIVAL « CONTES D'AUTOMNE » ANNEE 2009

**Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, exposant :**

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Conseil Général de l'Oise organise pour la 10<sup>ème</sup> année le festival « Contes d'Automne ». Cette manifestation est proposée à toutes les bibliothèques municipales appartenant au réseau de la Médiathèque Départementale de l'Oise (MDO) et aura lieu du 6 au 29 novembre 2009.

Par le biais de ce festival, le Conseil Général de l'Oise souhaite mettre en place une politique culturelle ambitieuse et cohérente sur l'ensemble du territoire départemental, en permettant notamment le développement de la lecture publique.

Les objectifs de cette action sont :

- \* promouvoir la littérature orale en milieu rural,
- \* développer la pratique culturelle amateur du conte chez les responsables des structures bibliothèques dans les communes du département en les incitant à se former à la MDO et à mettre en place des animations tout au long de l'année (heure du conte, lecture à voix haute...)
- \* toucher le plus large public (enfants, adolescents, adultes, 3<sup>ème</sup> âge) afin de rendre visible l'action des bibliothèques municipales,

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

[www.mairie-montataire.fr](http://www.mairie-montataire.fr)



\* permettre le développement des partenariats locaux entre les bibliothèques, mais aussi avec les autres structures locales culturelles, éducatives et sociales afin de réduire les inégalités d'accès à la lecture.

La convention a pour objet de préciser les engagements réciproques des parties en vue du déroulement de la 10<sup>ème</sup> édition du festival « Contes d'Automne »

Dans ce cadre une conteuse donnera une représentation du spectacle familial intitulé « Ouh là... Encore des histoires ? !! » le Mercredi 18 novembre 2009 à 14 H 30 au Palace de Montataire. Le coût de cette représentation s'élève à 650,00 €

La Ville de Montataire s'engage à :

- faire figurer le logo du Conseil Général de l'Oise sur tout document de diffusion concernant cette manifestation et citer la MDO comme organisateur dans tout document écrit,
- remplir et retourner tous les documents demandés par le Conseil Général concernant le festival
- mettre à disposition une salle répondant aux normes de sécurité pour l'accueil du public
- accueillir la conteuse, lui fournir un soutien technique pour l'installation de matériel
- organiser un verre de l'amitié à la fin de la représentation, et prendre en charge le repas de la conteuse et du ou des musiciens avant ou après la représentation
- diffuser les documents de communication établis par le département auprès du plus large public
- participer à la prise en charge du coût de l'intervention de la conteuse à hauteur de 650,00 €
- proposer le spectacle à titre gratuit
- faire en sorte que les limites d'âges imposées dans la spécificité du spectacle soient respectées (spectacle familial)

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE**

VALIDE la convention avec le Conseil Général de l'Oise,

AUTORISE le Maire à signer la dite convention et à payer le montant de la participation fixé à 650,00 €

Les crédits sont inscrits au Budget primitif 2009 – DSP2.08-011/611

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du (Loi du 22 juillet 1962).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

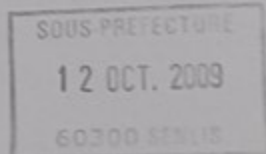
Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

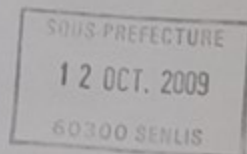
Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2009



•••

L'an Deux Mil Neuf le mardi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER (à compter de la délibération n°4) - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°5) - Mme LEVERT - M. STALIN - Melle LEBRETON - M. QUIVIGER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. MERCIER représenté par M. S. BRAHIMI - Melle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BELOUAHCHI représenté par M. CAPET - Mme YESILMEN représentée par M. BOYER - M. LEBRETON représenté par Melle LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. COUALLIER (jusqu'à la délibération n°3) - Melle LECLERE - M. BENOIST - M. FEUILLETTE (jusqu'à la délibération n°4) - M. BROLH - Mme GRUNY.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

#### 21 - SPORTS - FOOTBALL CLUB DE MONTATAIRE - Versement d'une subvention exceptionnelle

Sur le rapport de Monsieur Patrick BOYER, Adjoint au Maire, exposant :

Le football club de Montataire rencontre des difficultés financières et craint de ne pas pouvoir faire face aux dépenses du début de saison sportive.

L'association a sollicité la Municipalité pour obtenir une aide financière d'un montant de 1.900,00 € pour l'achat de matériel complémentaire et de 5.000 € pour le maintien du niveau de la trésorerie.

Vu l'avis favorable de la commission sports,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Valide le versement d'une subvention exceptionnelle de 6.900 € au Football Club de Montataire,

Les crédits sont inscrits au budget 2009 - DSP 2.23-411/6745

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

12/10/2009

Publié ou notifié le :

14/10/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 14/10/2009

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean Pierre BOSINO

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

www.mairie-montataire.fr

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2009**

•••

L'an Deux Mil Neuf le mardi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER (à compter de la délibération n°4) - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFOUJH - M. KOROJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°5) - Mme LEVERT - M. STALIN - Melle LEBRETON - M. QUIVIGER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. MERCIER représenté par M. B. BRAHIMI - Melle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BELOUARCHI représenté par M. CAPET - Mme YESILMEN représentée par M. BOYER - M. LEBRETON représenté par Melle LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. COUALLIER (jusqu'à la délibération n°3) - Melle LECLERE - M. BENOIST - M. FEUILLETTE (jusqu'à la délibération n°4) - M. BROLH - Mme GRUNY.

**SECRETARE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

•••

**22 - VIE ASSOCIATIVE - ASSOCIATION FEMMES SOLIDAIRES - Versement d'une subvention exceptionnelle**

**SUR le rapport de monsieur Joël CAPET, adjoint au Maire chargé du logement, vie associative et vie patriotique,**

L'association Femmes Solidaires a créé un poste à mi-temps d'agent de développement en novembre 2000. Ce poste a bénéficié d'un financement de l'Etat au titre du dispositif adulte-relais depuis sa création.

Le financement de ce poste permettant le suivi de l'action « poursuivre l'animation sociale du quartier » prend fin au 15 novembre 2009.

Au regard du développement de cette association, il est souhaitable de pérenniser ce poste afin de maintenir la permanence d'accueil, de mettre en place des initiatives, de poursuivre l'animation sociale du quartier en direction des femmes, l'association ayant reçu un label dans le cadre du dispositif « Dynamique espoir Banlieues » de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de l'Oise.

Considérant que l'association s'oriente vers la préparation d'un contrat aidé,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

www.mairie-montataire.fr

Considérant qu'il est nécessaire de maintenir le niveau de trésorerie jusqu'à l'obtention d'un nouveau contrat aidé à compter du 15 novembre 2009 jusqu'au 31 décembre 2009 minimum,

Considérant que l'association Femmes Solidaires sollicite une subvention exceptionnelle afin de pouvoir pérenniser ses actions dans l'attente de la conclusion d'un nouveau contrat aidé,

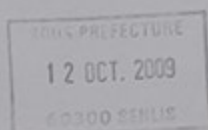
**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE**

Approuve la démarche de l'association Femmes Solidaires.

Valide le versement d'une subvention exceptionnelle de 1.000 €

Les crédits sont inscrits au budget 2009 – DSP 2.23-411/6745



Acte reçu à la Sous-Préfecture le

12/10/2009

Publié par l'acte le

12/10/2009

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 12/10/2009

(Loi du 22-Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

*(Signature of Yann Aubry)*



Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

*(Signature of Jean Pierre Bosino)*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2009

•••

L'an Deux Mil Neuf le mardi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOBINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOBINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER (à compter de la délibération n°4) - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPEL - Mme BELFOUHI - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANCHET - Melle KHACHAB - M. D'INGA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - Melle BORDOZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°5) - Mme LEVERT - M. STALIN - Melle LEBRETON - M. QUIVIGER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. MERCIER représenté par M. S. BRAHIMI - Melle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BELOUAJCHI représenté par M. CAPEL - Mme YESILMEN représentée par M. BOYER - M. LEBRETON représenté par Melle LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** M. COUALLIER (jusqu'à la délibération n°3) - Melle LECLERE - M. BENOIST - M. FEUILLETTE (jusqu'à la délibération n°4) - M. BROLH - Mme GRUNY.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Sarah KHACHAB

•••

**23- PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE (PRU) - programmation 2010 conforme à la convention financière de l'ANRU - demande de financement auprès du Conseil Général de l'Oise**

Sur le rapport de Madame Colette BURATO, adjointe au Maire déléguée aux finances et au développement économique, exposant :

Dans le cadre du programme de rénovation urbain, onze projets ont été inscrits dans la convention financière pour l'année 2010. Ces projets sont les suivants :

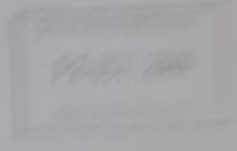
- 1. Création et confortation de mails piétons est-ouest-nord**  
Le montant de l'opération est estimé à 235.935 € H.T
- 2. Création d'une coulée verte :**  
Le montant de l'opération est estimé à 1.136.214 € HT
- 3. Requalification de la rue du Colonel Fabien :**  
Le montant de l'opération est estimé à 530.730 € HT
- 4. Traitement du carrefour rue Paul-Vaillant Couturier/rue du Colonel Fabien :**  
Le montant de l'opération est estimé à 168.880 € HT
- 5. Traitement du triangle rue Jules Uhry/rue du Colonel Fabien**  
Le montant de l'opération est estimé à : 359.932 € H.T
- 6. Résidentialisation des immeubles 1 à 7 Impasse de l'Argillière**  
Le montant de l'opération est estimé à : 327.830 € H.T

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

[www.mairie-montataire.fr](http://www.mairie-montataire.fr)

- 7. Reintegración de los inmigrantes de la zona de guerra de la zona de guerra de la zona de guerra
- 8. Justicia de Reintegración de los inmigrantes de la zona de guerra de la zona de guerra de la zona de guerra
- 9. Reintegración de los inmigrantes de la zona de guerra de la zona de guerra de la zona de guerra
- 10. Reintegración de los inmigrantes de la zona de guerra de la zona de guerra de la zona de guerra
- 11. Reintegración de los inmigrantes de la zona de guerra de la zona de guerra de la zona de guerra



En consecuencia a las acciones antes mencionadas se han ido generando los siguientes resultados:

- 1. Se han ido generando los siguientes resultados...
- 2. Se han ido generando los siguientes resultados...
- 3. Se han ido generando los siguientes resultados...
- 4. Se han ido generando los siguientes resultados...
- 5. Se han ido generando los siguientes resultados...
- 6. Se han ido generando los siguientes resultados...
- 7. Se han ido generando los siguientes resultados...
- 8. Se han ido generando los siguientes resultados...
- 9. Se han ido generando los siguientes resultados...
- 10. Se han ido generando los siguientes resultados...
- 11. Se han ido generando los siguientes resultados...

En consecuencia, según se puede observar:

Reintegración:

Reintegración de los inmigrantes:

Según se puede observar en el presente informe se han ido generando los siguientes resultados:

En consecuencia a las acciones antes mencionadas se han ido generando los siguientes resultados:

Firma y sello del responsable



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**

1. Le présent document a été préparé en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Toute personne peut accéder à ce document en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Toute personne qui croit que ce document contient des renseignements personnels peut demander la suppression de ces renseignements en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

2. Le présent document est le produit de la collaboration de plusieurs personnes. Les opinions exprimées dans ce document ne sont pas nécessairement celles du Ministère de l'éducation.

3. Le présent document est le produit de la collaboration de plusieurs personnes. Les opinions exprimées dans ce document ne sont pas nécessairement celles du Ministère de l'éducation.

4. Le présent document est le produit de la collaboration de plusieurs personnes. Les opinions exprimées dans ce document ne sont pas nécessairement celles du Ministère de l'éducation.

5. Le présent document est le produit de la collaboration de plusieurs personnes. Les opinions exprimées dans ce document ne sont pas nécessairement celles du Ministère de l'éducation.

6. Le présent document est le produit de la collaboration de plusieurs personnes. Les opinions exprimées dans ce document ne sont pas nécessairement celles du Ministère de l'éducation.

7. Le présent document est le produit de la collaboration de plusieurs personnes. Les opinions exprimées dans ce document ne sont pas nécessairement celles du Ministère de l'éducation.

8. Le présent document est le produit de la collaboration de plusieurs personnes. Les opinions exprimées dans ce document ne sont pas nécessairement celles du Ministère de l'éducation.

9. Le présent document est le produit de la collaboration de plusieurs personnes. Les opinions exprimées dans ce document ne sont pas nécessairement celles du Ministère de l'éducation.

10. Le présent document est le produit de la collaboration de plusieurs personnes. Les opinions exprimées dans ce document ne sont pas nécessairement celles du Ministère de l'éducation.

**3. Salle de restauration du centre aéré :**

Dans le cadre de la réfection de la salle de restauration du centre aéré, la municipalité souhaite profiter du remplacement du faux-plafond, pour ajouter un complexe isolant plus performant et du changement de revêtement des murs, pour inclure un complexe isolant.

Le montant des travaux est estimé à : 104.052 € TTC

Plusieurs dossiers ont été déposés auprès du Conseil Général de l'Oise, dans le cadre de l'aide aux collectivités, mais n'ont pu être financé sur l'année 2009. Il s'agit des dossiers suivants :

**4. Réaménagement des espaces publics Résidence Hélène 1<sup>ère</sup> tranche**

Montant estimé de l'opération : 270.000 € TTC

**5. Rue Pasteur : mise en souterrain des réseaux, reprise des trottoirs et chaussée et mise en place d'un éclairage public conforme au schéma lumière**

Montant estimé de l'opération : 450.000 € TTC

**6. Cité Mertian & impasse du chemin de Fer – Désenclavement et mise en souterrain des réseaux aériens**

Montant estimé de l'opération : 236.000 € TTC

**7. Opération d'aménagement avenue de la Libération**

Montant estimé de l'opération : 870.000 € TTC

**8. Ecole Edmond Leveillé – Réfection de la cour**

Montant estimé de l'opération : 49.036 € TTC

**9. Requalification du centre ville – Mise en place d'un muret rue Ambroise Croizat et accès parking**

Montant estimé de l'opération : 62.491 € TTC

**10. Mur d'escalade**

Montant estimé de l'opération : 34.000 € TTC

**11. Tennis stade M. Coene – Eclairage des cours de tennis en terre battue**

Montant estimé de l'opération : 35.102 € TTC

SOUS-PREFECTURE

12 OCT. 2009

60300 STALLON

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Approuve ces dossiers,

Sollicite le Conseil Général pour l'obtention des subventions précitées constituant l'ensemble du programme 2010 (onze dossiers, soit un montant total de 2.650.681 € TTC).

Acte reçu à la Sous Préfecture le

Publié au journal le

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du (Loi du 22 Juillet 1953)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



••••  
L'an Deux Mil Neuf le mardi 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - Mme BORDAIS - M. COUALLIER (à compter de la délibération n°4) - Mme BURATO - Mme BUZIN - M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET - Melle KHACHAB - M. D'INCA - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - Mme DAILLY - Melle BORDEZ - M. BRAHIMI - M. FEUILLETTE (à compter de la délibération n°5) - Mme LEVERT - M. STALIN - Melle LEBRETON - M. QUIVIGER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. MERCIER représenté par M. S. BRAHIMI - Melle ANANE représentée par M. RAZACK - M. BELOUAHCHI représenté par M. CAPET - Mme YESILMEN représentée par M. BOYER - M. LEBRETON représenté par Melle LEBRETON.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. COUALLIER (jusqu'à la délibération n°3) - Melle LECLERE - M. BENOIST - M. FEUILLETTE (jusqu'à la délibération n°4) - M. BROLH - Mme GRUNY.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle Sarah KHACHAB

••••

**25 - CONTRAT DE CHAUFFE AVEC LA SOCIETE - Réduction de consommation - Avenant au contrat relatif à la fourniture de combustible**

Sur le rapport de Mr Abdelkrim KORDJANI, adjoint au maire délégué à la maintenance du patrimoine et l'amélioration du cadre de vie, exposant :

Le conseil en orientation énergétique, réalisé par le Cabinet BERNARD, a émis un certain nombre d'observations concernant le contrat de chauffe que la ville de Montataire a conclu avec la société COFELY.

Des travaux ont, par ailleurs, été réalisés sur les bâtiments faisant l'objet de ce contrat de chauffe, visant en même temps, la réhabilitation du bâtiment et les économies d'énergie :

- Création d'un réseau régulé, assurant dans l'imprimerie, un taux d'hygrométrie constant nécessaire au stockage du papier, tout en permettant de mettre en position réduite le chauffage des ateliers hors occupation (garage municipal),
- Mise en place d'une régulation plus performante à l'école maternelle Jean Macé,
- Isolation rapportée lors de la réalisation de la vêtue du bâtiment des services techniques,
- Utilisation plus importante des installations composant cet établissement (primaire Langevin, gymnase),
- Passage au gaz et mise en place d'une chaudière à haut rendement, au restaurant Casanova,
- Passage de l'installation thermique de la crèche municipale en deux entités indépendantes, permettant ainsi à chacune, de fonctionner sur des plages horaires différentes et de répondre au plus juste aux besoins,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

www.mairie-montataire.fr

- Abaissement de température, appliquée hors ouverture au public au centre Fernand Léger depuis son occupation unique par l'association Jade, (suppression du logement)
- Mise en place d'une chaudière à haut rendement au petit château,
- Regroupement sur une chaufferie équipée de matériels de haute performance énergétique, des installations thermiques de la salle des fêtes (Libération) et du centre culturel (Palace) ainsi que le passage au gaz de cette dernière,
- Création d'un réseau composé de radiateurs pour la salle des fêtes,
- Mise en place d'une régulation plus adaptée au générateur du dojo,
- Mise en place d'une chaudière à haut rendement à l'hôtel de ville,
- Mise en place d'une chaudière à haut rendement à la cantine Joliot Curie,
- Création au groupe scolaire primaire Joliot Curie, de deux réseaux distincts avec régulation appropriée afin de ne chauffer sur une plage horaire plus large que celui desservant la garderie périscolaire,
- Installation au groupe scolaire Decour, d'un préparateur d'eau chaude sanitaire indépendant de l'installation de chauffage, permettant ainsi de couper totalement le fonctionnement de la chaudière en dehors de la saison de chauffe,

Des réglages sur les régulations ont été revus, sur les installations.

Toutes ces transformations (mises en place de nouveaux équipements et réglages de régulations) permettent de réduire sensiblement, la quantité de chaleur nécessaire pour chauffer les bâtiments faisant l'objet du contrat.

De plus, la consommation de la Résidence des Personnes Agées étant prise en charge directement par les résidents, il a été convenu de retirer du contrat la consommation liée à cette structure.

Ainsi la fourniture de combustible (gaz ou fioul) a été revue à la baisse.

Le montant de la valeur du P1 passe de 166.933,00 € HT à 136.802,93 € H.T (valeur marché de base) soit une diminution de 18,5%. Le montant de la moins value s'élève donc à 30.130,07 € HT.

**Le conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité**

Approuve le dossier et autorise Monsieur le Maire, à signer l'avenant en moins value et toutes les pièces s'y rapportant à intervenir avec la société COFELY.

Acte reçu à la Sous Préfecture le  
12/10/2009  
Publié ou notifié le  
14/10/2009  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du 14/10/2009  
(Loi du 22 Juillet 1978)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Jean Pierre BOSINO

